



Rapport financier **2000**
Document de référence

NATEXIS BANQUES POPULAIRES



Sommaire

■ CHIFFRES CLÉS	2
■ ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	4
<i>Rapport de gestion</i>	6
■ SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS	7
■ ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTATS	7
■ GESTION DES RISQUES	15
■ STRUCTURE FINANCIÈRE ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES	19
■ PERSPECTIVES	20
<i>Éléments financiers</i>	23
■ COMPTES CONSOLIDÉS COMPARÉS	24
■ ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	28
■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	54
■ COMPTES SOCIAUX	56
■ ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	60
<i>Éléments juridiques</i>	71
■ VIE SOCIALE	72
■ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS	72
■ PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2001	73
<i>Informations complémentaires</i>	80
■ RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT NATEXIS BANQUES POPULAIRES	81
■ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	82
■ RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	84
■ MARCHÉ DES TITRES DE NATEXIS BANQUES POPULAIRES	85
■ DIVIDENDES	86
■ AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT NATEXIS BANQUES POPULAIRES	86
■ RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	88
■ COMMUNICATION FINANCIÈRE ET RESPONSABLE DE L'INFORMATION	89
<i>Table de correspondance entre le document de référence et le rapport annuel</i>	90

Chiffres-clés

Les chiffres-clés indiqués pages 2 et 3 sont des chiffres consolidés pro forma présentés selon les nouvelles règles d'établissement des comptes consolidés.

Pour 1999, les comptes pro forma retiennent la contribution des activités de l'ancienne Caisse Centrale des Banques Populaires (CCBP) et de ses filiales en année pleine, contrairement aux comptes consolidés légaux qui, pour leur part, ne la retiennent qu'à partir de la date d'apport, soit le 27 juillet 1999.

Les références 1998 sont des chiffres de gestion non audités et donnés à titre d'information.

<i>en millions</i>	Variation 2000/1999 en %	2000		1999 pro forma		1998 pro forma	
		€	FRF	€	FRF	€	FRF
Produit net bancaire	+ 21	1 826	11 978	1 509	9 898	1 204	7 900
Résultat brut d'exploitation	+ 27	779	5 110	615	4 034	430	2 820
Bénéfice net (part du groupe)	+ 44	250	1 640	174	1 141	115	755

<i>au 31 décembre en milliards</i>	2000		1999 pro forma		1998 pro forma	
	€	FRF	€	FRF	€	FRF
Total du bilan	113,1	742	110,6	725	79,0	518
Fonds propres réglementaires*	5,5	36,4	4,8	31,8	4,4	28,7
Ratio international de solvabilité	10,2 %		9,3 %		9,1 %	
Tier One	7,2 %		5,9 %		5,5 %	
Ratio CAD	138 %		122 %		122 %	

* sur base Cooke élargie

Contribution des activités au produit net bancaire

<i>en millions d'euros</i>	2000	1999 pro forma	Variation 2000/1999 en %
Activités bancaires	579	465	+ 24
Financements spécialisés	162	129	+ 25
Activités de marchés	215	201	+ 7
Capital investissement	230	138	+ 66
Services bancaires, financiers et technologiques	288	207	+ 39
Gestion pour compte de tiers	298	260	+ 15
Sous-total PNB des filières	1 772	1 400	+ 26
Autres	54	109	-50
TOTAL	1 826	1 509	+21

Encours moyens de crédits

<i>en milliards d'euros</i>	2000	1999 pro forma
Activités bancaires	58	49
Crédit-bail	5	5

Actifs gérés (au 31 décembre)

<i>en milliards d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>
Gestion collective	36	31
Gestion privée	4	3
Épargne salariale	10	9
Assurance	16	14
Ingénierie patrimoniale internationale	1	1
Gestion d'actifs immobiliers	1	1
TOTAL	68	59

2
3

Capital investissement

<i>en millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999 pro forma</i>
Activité sur ressources propres		
■ Investissements	171	109
■ Cessions au prix de vente	399	168
■ Actif net en portefeuille (au 31 décembre) (a)	580	477
Activité de gestion de fonds		
■ Investissements	198	145
■ Cessions au prix de vente	183	80
■ Capitaux gérés (au 31 décembre) (b)	976	665
Total capitaux gérés (a+b)	1 556	1 142
(Actif net en portefeuille + capitaux gérés dans les fonds)		

Effectifs

	<i>2000</i>	<i>1999</i>
Postes pourvus en équivalents temps plein, au 31 décembre,		
dont : France	7 270	6 640
Étranger	6 570	6 030
	700	610

Notation long terme

Aa3	Moody's
A (perspective positive)	Standard & Poor's
AA-	Fitch

Organes d'administration, de direction et de surveillance

Conseil d'administration de Natexis Banques Populaires au 31 décembre 2000

ADMINISTRATEURS	MANDAT *
Philippe Dupont Président-Directeur Général de Natexis Banques Populaires	1997-2001
Banque Fédérale des Banques Populaires Représentée par Paul Lorient	1997-2001
Banque Populaire de Franche-Comté, du Mâconnais et de l'Ain Représentée par François Ladam, Directeur Général	1999-2005
Banque Populaire de Lorraine Représentée par Jean-Claude Halb, Directeur Général	1998-2003
Banque Populaire de l'Ouest Représentée par Alphonse Eon, Président-Directeur Général	1998-2003
Banque Populaire Toulouse-Pyrénées Représentée par Richard Nalpas, Directeur Général	1998-2003
BICS Banque Populaire Représentée par Jean-Michel Laty, Directeur Général	1998-2001
B.P. ROP Banque Populaire Représentée par Michel Farrugia, Directeur Général	1999-2005
BRED Banque Populaire Représentée par François-Xavier de Fournas, Directeur Général	1998-2002
Jean-Paul Bechat Président-Directeur Général de la SNECMA	1998-2003
Alain Jacquier Président de la Banque Populaire de Bourgogne	1997-2001
Jean de la Chauvinière Ancien Président du Conseil de Surveillance de l'Européenne d'Intermédiation Financière et Boursière	1996-2001
Jean-François Moulin Directeur Général de la Banque Populaire Bretagne Atlantique	1997-2003
Robert Zolade Président de HBM (Holding Bercy Management), Coprésident de groupe Elior <small>** Il est proposé de renouveler ce mandat lors de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001</small>	1999-2000**
ADMINISTRATEUR ÉLU PAR LES SALARIÉS	
Jean Prévost	2000-2003
SECRÉTAIRE DU CONSEIL	
Jean-René Burel	

* Les années mentionnées correspondent à la première année de nomination et au dernier exercice complet du mandat en cours

Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte-Touche Tohmatsu

Salustro-Reydel

Barbier Frinault et Autres (Arthur Andersen)

Commissaires aux comptes suppléants

Bernard Boiton

François Chevreux

Aldo Cardoso

Comité de direction générale au 31 décembre 2000

Philippe Dupont

Président-Directeur Général

Paul Lorient

Directeur Général

Luc André

Services bancaires, financiers et technologiques

Jean Dubau de Berenx

Capital investissement

Bertrand Gaffet

Activités de marchés

Luc Jarny

Systèmes d'information et logistique

Erik Lescar

Activités bancaires

Jean-François Masson

Relations humaines

Jean-Pierre Morin

Gestion pour compte de tiers

Olivier Schatz

Secrétariat général

Jean-Pierre Siesse

Financements spécialisés

Informations sur le gouvernement d'entreprise

En application des recommandations du rapport Viénot sur le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration a créé en son sein trois comités spécialisés : un Comité de contrôle des comptes, un Comité des rémunérations, institués dès 1996, ainsi qu'un Comité d'audit, créé en juillet 2000.

Le **Comité de contrôle des comptes** analyse les projets de comptes, ainsi que les documents financiers diffusés par la société à l'occasion de l'arrêté des comptes et en approfondit certains éléments avant qu'ils soient présentés au Conseil. Il examine notamment les principales options de clôture retenues, en s'assurant de la pertinence ainsi que de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués.

Le Comité de contrôle des comptes est présidé par Richard Nalpas. Il comprend deux autres membres : Jean de la Chauvinière et François Ladam.

Le **Comité des rémunérations** propose au Conseil toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération et de retraite, ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat de la société.

Il est présidé par un Administrateur indépendant, Jean de la Chauvinière. Il comprend également Michel Farrugia, Alain Jacquier et Jean-Michel Laty.

Créé le 5 juillet 2000, le **Comité d'audit** assiste le Conseil d'administration dans la maîtrise des risques de Natexis Banques Populaires. Sa mission s'étend à l'analyse des principales zones de risques de la société (à l'exception de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et à l'évaluation du système de contrôle interne de Natexis Banques Populaires et de son efficacité.

Présidé par Jean-François Moulin, le Comité réunit trois autres Administrateurs, Jean-Paul Béchat, Michel Farrugia et Jean-Claude Halb.

Rapport de gestion

■ SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS	7
■ ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTATS	7
■ GESTION DES RISQUES	15
■ STRUCTURE FINANCIÈRE ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES	19
■ PERSPECTIVES	20

1– Synthèse de l'activité et des résultats

Les principaux changements de périmètre par rapport à l'exercice 1999 sont l'acquisition de Sogemin (courtier en métaux non ferreux, situé à Londres), Samic (SSII), Natexis Banques Populaires Preferred Capital LLC, structure créée pour l'émission d'actions préférentielles sur le marché européen. A ces variations de périmètre s'ajoute le rachat des minoritaires au sein d'Assurances Banque Populaire, Factorem, Bail Banque Populaire et Natexis Bail.

Natexis Banques Populaires a poursuivi en 2000 la simplification de ses structures juridiques, notamment avec la fusion-absorption de Natexis Banque par Natexis Banques Populaires en juin et la prise de contrôle à 100 % de filiales importantes comme Bail Banque Populaire, Natexis Bail, Assurances Banque Populaire ou Factorem. Ces deux dernières filiales ont à cette occasion été retirées de la cote, Natexis Banques Populaires étant désormais le seul véhicule coté. Toutes ces opérations visent à donner la meilleure lisibilité possible aux activités de Natexis Banques Populaires.

En millions d'euros	2000	1999*	Variation
Produit net bancaire	1 826	1 509	+21%
Charges d'exploitation et amortissements	(1 047)	(894)	+17%
Résultat brut d'exploitation	779	615	+27%
Coût du risque	(147)	(138)	+6%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(4)	2	
Quote-part des sociétés mises en équivalence	20	10	
Résultat courant avant impôt	649	488	+33%
Éléments exceptionnels	(80)	(49)	+63%
Impôt	(171)	(134)	+27%
Amortissement des écarts d'acquisition	(2)	(2)	
Dotation au FRBG	(76)	(61)	+25%
Intérêts minoritaires	(70)	(69)	+2%
Résultat net part du groupe	250	174	+44%

* Les comptes 1999 sont des comptes pro forma adoptant la nouvelle réglementation relative à l'établissement des comptes consolidés, en particulier l'intégration globale des sociétés d'assurance qui étaient consolidées par mise en équivalence jusqu'en 1999. Par ailleurs, ces comptes retiennent l'apport des activités concurrentielles de la Caisse Centrale des Banques Populaires avec effet au 1^{er} janvier 1999. Les comptes consolidés légaux de l'exercice 1999 sont fournis dans le rapport financier page 24 et suivantes.

Après une année 1999 déjà en forte progression, toutes les activités de Natexis Banques Populaires ont affiché une croissance soutenue en 2000. Elles ont en cela bénéficié d'une conjoncture économique favorable, particulièrement sur le marché domestique, mais surtout enregistré les fruits d'actions commerciales dynamiques, tant auprès de la clientèle directe qu'auprès de la clientèle indirecte que représentent les clients des Banques Populaires régionales. Natexis Banques Populaires a ainsi renforcé sa présence dans la plupart de ses activités ainsi qu'en attestent ses gains de parts de marchés. Parallèlement,

quelques opérations ciblées de croissance externe ont pu être réalisées ainsi que la mise en place de partenariats bancaires. Le développement de l'offre de services en ligne a été complété, notamment avec le lancement de LineBourse.

Les évolutions par rapport à l'exercice précédent sont favorables

- le produit net bancaire affiche une progression de 21 % pour s'élever à 1 826 millions d'euros.

- compte tenu de la croissance plus modérée des charges (+ 17 %), le résultat brut d'exploitation, en augmentation de 27 %, est porté à 779 millions d'euros.

- avec un coût du risque en légère augmentation à 147 millions d'euros, le résultat courant avant impôt évolue favorablement, + 33 %, à 649 millions d'euros.

- enfin, après dotation au FRBG de 76 millions d'euros, le résultat net part du Groupe progresse de 44 %, pour s'établir à 250 millions d'euros après une hausse de 51 % en 1999 par rapport à 1998.

2– Analyse du compte de résultats

RÉPARTITION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR FILIÈRE

Les chiffres sont présentés selon la nouvelle organisation adoptée début mars 2000 : six filières regroupées en trois grands métiers : financement, investissement, service.

Contribution des métiers au produit net bancaire

En millions d'euros	2000	1999 pro forma	Variation
Financement	741	594	+24%
Investissement	445	339	+31%
Service	586	468	+25%
Total	1 772	1 401	+27%

Financement

• Activités bancaires

Le PNB progresse de 24 % et atteint 579 millions d'euros, dont 46 % réalisés à l'international (43 % en 1999).

Parallèlement, les encours moyens n'ont progressé que de 17 % pour s'établir à 57,6 milliards d'euros.

En milliards d'euros	2000	1999 pro forma	Variation
Entreprises	37,0	32,6	+13%
Financements d'actifs	8,2	7,2	+14%
Commerce extérieur et négoce	12,4	9,4	+32%
Encours moyens des activités bancaires	57,6	49,2	+17%

Natexis Banques Populaires poursuit sa politique de sélectivité visant à privilégier le couple risque/rentabilité tout en maintenant une grande diversification tant sectorielle que géographique comme le montrent les tableaux dans le paragraphe 3 consacré à la gestion des risques. Ainsi, la production nouvelle en opérations moyen et long terme enregistre un recul de 15 % à 6,9 milliards d'euros. Cette baisse provient des financements Entreprises alors que les financements d'actifs ont augmenté de 1,7 milliard d'euros à 2,1 milliards d'euros.

Les *encours* Cooke de la filière ne progressent que de 2 %, s'élevant à 36 milliards d'euros en fin de période, grâce à une gestion du mix-crédit optimisant la rentabilité sur encours pondéré. En outre, trois opérations de titrisation synthétiques sont intervenues au cours de l'année : 412 millions d'USD portant sur un portefeuille d'investissement US de la Direction des Activités de marchés ; de 500 millions d'USD portant sur un portefeuille d'"Asset Back Securities" au sein de la succursale de New York ; 2 milliards d'euros portant sur des crédits aux entreprises principalement françaises.

La forte progression du *PNB* s'appuie sur une croissance soutenue des activités de financement conjuguée à un niveau de commissionnement significatif.

- Les activités de financement connaissent une progression de leur *PNB* de 28 % à 439 millions d'euros liée à l'augmentation des encours, un effet périmètre avec l'entrée des filiales Coficiné et Sogemin à hauteur de 75 MF mais aussi à la poursuite de la remontée des marges et commissions associées.

Cette amélioration est une confirmation de la tendance observée dès le deuxième semestre 1998 sur les différents secteurs qui constituent les cibles privilégiées de Natexis Banques Populaires, notamment celui des grandes entreprises. Au-delà de ce phénomène de marché, l'accent particulier porté sur les opérations à plus forte valeur ajoutée a porté ses fruits.

L'exercice écoulé a vu une forte progression du *PNB* réalisé sur des opérations à marges et commissions élevées telles que les opérations de financements d'actifs et d'acquisitions (aéronautique, immobilier, LBO...) + 29 % ainsi que sur les opérations de financement de matières premières + 61 %.

- Les activités de flux et de services ont vu leur *PNB* progresser de 28 % à 140 millions d'euros grâce à l'augmentation significative des commissions perçues sur les activités de gestion des moyens de paiement (+ 12 %), complétée par des revenus sur les ressources à vue (+38 %).

Ces activités contribuent à hauteur de 200 MF à l'évolution du *PNB* des Activités bancaires. Dans ce domaine, Natexis Banques Populaires continue d'enregistrer une forte croissance des volumes traités sur les moyens de paiements (+ 14 %).

L'évolution du *PNB* des différentes composantes des Activités bancaires aura été équilibrée au cours de l'exercice.

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>Variation</i>
		<i>pro forma</i>	
Entreprises	302	241	+25 %
Financements structurés	94	74	+27 %
Commerce international et négoce	182	149	+22 %
PNB des activités bancaires	579	465	+24 %

• *Financements spécialisés*

Cette filière regroupe les activités filialisées de crédit-bail et d'affacturage.

Le *PNB* s'élève à 162 millions d'euros et progresse de 25 % par rapport à l'année précédente. L'année 1999 avait été minorée par des charges financières exceptionnelles liées à l'annulation sur les marchés de surfancements à taux fixes anciens d'opérations de crédit-bail immobilier résiliées.

La bonne performance affichée s'appuie sur un *PNB* du Crédit-bail en progression de 22 % à 76 millions d'euros (62 millions d'euros en 1999) et à un très bon exercice 2000 du pôle Affacturage qui dégage un *PNB* de 84 millions d'euros en croissance de 28 % par rapport à l'exercice précédent.

Le solde est réalisé par l'activité Assurance Crédit à hauteur de 2 millions d'euros.

Dans le domaine du *crédit-bail*, Bail Banque Populaire se situe à la 5^{ème} place sur le marché du crédit-bail mobilier et à la 4^{ème} place sur celui du crédit-bail immobilier. Il gère un encours total de 5,3 milliards d'euros, en hausse modérée de 2,6 %.

Après une forte croissance en 1999, production nouvelle et encours moyens de l'activité Crédit-bail sont relativement stables (production nouvelle = -2 %, encours moyens = +2 %). L'essentiel des nouvelles opérations (62 %) reste apporté par le réseau des Banques Populaires Régionales.

La progression de 22 % du *PNB* qui atteint 76 millions d'euros recouvre trois phénomènes : la non reconduction des opérations de réaménagements financiers déjà mentionnée, l'allègement du coût du risque et une détérioration des marges liée au renchérissement du refinancement à court terme.

Dans le domaine de l'*affacturage*, Factorem a gagné de nouvelles parts de marché, consolidant sa 3^{ème} place avec 12,1 % du marché français contre 10,6 % l'an passé. Factorem a renforcé sa présence sur le secteur des grands comptes avec un chiffre d'affaires en hausse de 50 % sur ce secteur spécifique.

L'activité est restée très soutenue :

- le chiffre d'affaires potentiel sur les nouveaux contrats progresse de 13 % pour être porté à 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2000,

- l'exploitation des contrats en cours dégage un chiffre d'affaires affacturé supérieur à 7,3 milliards d'euros soit une progression de 32 % par rapport à l'année précédente, dont 90 % proviennent de la clientèle des Banques Populaires régionales.

Le PNB progresse de 28 % pour atteindre 84 millions d'euros contre 65 millions d'euros au titre de 1999. La commission d'affacturage qui rémunère les services liés à la gestion du poste client et à la garantie contre les impayés en représente 64 %.

Cette croissance élevée du PNB résulte de la bonne progression des commissions d'affacturage conjuguée à une forte augmentation des produits financiers nets. Toutefois, la croissance du PNB est en retrait par rapport à l'évolution du chiffre d'affaires traité, en raison de la poursuite de la contraction des marges, fruit d'une concurrence accrue mais surtout de la structure de la clientèle qui comprend davantage d'entreprises de grande taille.

Investissement

• *Activités de marchés*

Après un exercice 1999 où son PNB avait augmenté de 15 %, la filière affiche un PNB de 215 millions d'euros, en légère progression (+ 7 %) par rapport à celui de l'année précédente.

L'exercice 2000 recouvre des évolutions contrastées selon les pôles d'activité :

- Le PNB réalisé sur le pôle Marchés de capitaux s'élève à 124 millions d'euros ; il est en léger retrait (- 2 %) par rapport à l'année précédente après la prise en compte d'un provisionnement de 76 millions d'euros sur les résultats futurs des échéanciers gérés en cours.

La salle des marchés de Paris réalise un PNB de 114 millions d'euros contre 125 en 1999. Elle dégage de très bonnes performances sur les activités de portefeuille d'investissement (38 millions d'euros) portefeuilles qui ont bénéficié de positions prises en 1999 lors de mouvements importants sur les taux américains, de change (27 millions d'euros) en dépit de l'avènement de l'Euro et sur les activités d'intermédiation obligataire (10 millions d'euros).

L'activité commerciale a été très soutenue sur le marché primaire obligataire en Euros. Natexis Banques Populaires a obtenu la 1^{ère} place auprès des corporates français en nombre de mandats publics et est la 5^{ème} banque française toutes émissions confondues.

Depuis le 1^{er} juillet dernier, les salles de marchés de Londres, New York et Singapour sont sous la responsabilité du pôle Marchés des capitaux. Elles ont généré un PNB de 3 millions d'euros sur ce second semestre.

- Le pôle Intermédiation et origination boursière réalise une très bonne performance avec un PNB atteignant 73 millions d'euros, soit une progression de 35 % par rapport à l'exercice précédent. Les activités actions et courant d'ordre sont à l'origine de cette bonne croissance avec des progressions de PNB de 77 % et 51 % respectivement.

Natexis Capital, dans un contexte boursier erratique, réalise 35 % du PNB de la filière Marchés. Avec l'intégration des activités de Xéod Bourse, réalisée au premier

semestre, la part de marché du nouveau pôle Natexis Capital est portée à 3,5 %. Ce nouvel ensemble constitue la 6^{ème} société de Bourse française par le volume des capitaux traités.

- Le pôle Activités filialisées réalise une performance honorable sur des marchés, par nature, très volatiles. Le PNB réalisé au 31 décembre s'élève à 19 millions d'euros contre 20 millions d'euros en 1999.

Ce léger ralentissement du PNB masque des tendances contrastées : une augmentation de 50 % du PNB d'ABM Corp. (arbitrage sur des portefeuilles hypothécaires titrisés) qui atteint 12,5 millions d'euros, et une augmentation de 65 % de PNB de Dupont-Denant Contrepartie (arbitrage sur indices financiers et étrangers) qui atteint 7 millions d'euros. A l'inverse, Spafin qui gère des portefeuilles de titres a dégagé un PNB négatif au 31 décembre 2000 (contre + 7,5 millions d'euros en 1999), ayant dû passer des provisions en fin d'exercice compte tenu du marché.

• *Capital investissement*

La contribution de la filière Capital investissement au PNB de Natexis Banques Populaires s'élève à 230 millions d'euros contre 138 millions d'euros en 1999, soit une progression de 66 %.

Cette filière, qui regroupe les structures qui interviennent sur l'ensemble des métiers de capital investissement (développement, transmission, capital risque, financements mezzanine et LBO, conseil en fusion-acquisition) est, avec une part de marché globale de 8 %, l'un des principaux intervenants en France.

Elle gère au 31 décembre 2000 plus de 1,5 milliard d'euros dont près de 1 milliard d'euros sous la forme de fonds pour compte de tiers. Elle a investi près de 370 millions d'euros au cours de l'exercice dont 172 millions d'euros pour compte propre.

Après un premier semestre exceptionnel qui a extériorisé plus de 170 millions d'euros de PNB, le second semestre a apporté une contribution normale avec un PNB qui avoisine les 60 millions d'euros.

Le PNB provenant de l'activité sur ressources propres représente la plus grande part avec près de 200 millions d'euros contre 121 millions d'euros au 31 décembre 1999, dont l'essentiel est constitué par des plus-values s'élevant à 190 millions d'euros.

Malgré ce niveau exceptionnel de plus-values dégagées, le montant des plus-values latentes est légèrement supérieur à celui atteint fin 1999.

Le montant de l'actif net en portefeuille s'élève à 580 millions d'euros contre 477 millions d'euros en 1999.

L'activité de Gestion de fonds concourt au PNB global de la filière à hauteur de 22 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 1999, ce qui reflète la poursuite du fort développement.

Le PNB dégagé sur les activités d'ingénierie financière et de fusions-acquisitions s'élève à 4 millions d'euros contre 7 millions d'euros en 1999. Cette moindre performance est

attribuable à un fort renouvellement des équipes, désormais reconstituées et réorganisées.

L'année 2000 a été marquée par la volonté de la Financière Natexis Banques Populaires de poursuivre le développement de son activité à l'international.

Dans ce cadre, la stratégie mise en œuvre s'articule autour de trois axes :

- création d'une filiale Natexis Private Equity International (NPEI),
- constitution d'équipes dédiées à l'activité internationale,
- présence en Europe mais également en Asie et dans la zone Mercosur.

Service

• Services bancaires, financiers et technologiques

Le PNB de la filière Services Bancaires Financiers et Technologiques s'élève à 288 millions d'euros contre 207 millions d'euros en 1999, soit une progression de 39 %.

La croissance du PNB recouvre plusieurs phénomènes, et notamment :

- Le fort développement de l'activité Services financiers dont le PNB a été porté à 219 millions d'euros soit une progression de 56 % (79 millions d'euros). Cette hausse provient tant du pôle production financière (+ 42 %) comprenant l'activité de conservation du CCF en année pleine, que des activités filialisées (+ 112 % ; + 32 millions d'euros) avec un léger effet croissance (+4 millions d'euros) dû à la création de LineBourse et aux rachats de Samic et Bancosys.

Les encours conservés progressent de 11 % et sont proches de 290 milliards d'euros pour environ 2,4 millions de portefeuilles gérés. Le PNB dégagé sur l'activité conservation augmente de 27 % pour atteindre 82 millions d'euros. La Fonction dépositaire, dans son rôle d'accompagnement du développement de BPAM, connaît une progression de ses encours de 12 % et son PNB atteint 42 millions d'euros (+ 36 % par rapport à 1999).

La poursuite du fort développement de l'activité de Natexis Capital/Xéod Services (analytiquement rattaché à la filière SBFT) s'appuie sur des volumes traités pour le compte de sociétés de Bourse qui ont progressé de 40 % (1,9 million d'ordres exécutés) et le captage d'une nouvelle clientèle de "brokers on line" dont le niveau d'ordres exécutés atteint 2,6 millions.

Son PNB en hausse de 81 % s'élève à 44 millions d'euros et sa part de marché des ordres exécutés (hors courtiers en ligne) atteint 6,2 %.

LineBourse a atteint ses objectifs avec l'ouverture de 10 000 comptes clients au 31 décembre et cela après à peine trois mois d'activité. Ce rythme s'est poursuivi sur les premiers mois de 2001.

- L'activité de sous-traitance bancaire a également enregistré des fortes progressions ; transactions cartes : +28 %, opérations SIT : +44 %, ouvertures de crédits

documentaires : +38 %, garanties émises : +68 %.

La reprise de l'activité cartes du CCF depuis le 1er juillet explique en partie la forte augmentation des volumes traités. Le PNB réalisé est identique à celui de l'année précédente à 53 millions d'euros, ce qui reflète la forte pression concurrentielle dans ce domaine.

• Gestion pour compte de tiers

Le PNB de cette filière de services atteint presque 300 millions d'euros, soit une progression de 15 % par rapport à l'année précédente.

Le pôle Assurances Banque Populaire est consolidé par intégration globale à compter du 1er janvier 2000. L'exercice 1999 a été retraité pro forma pour assurer la comparabilité.

La croissance des encours gérés se poursuit pour atteindre 68 milliards d'euros contre 59 milliards d'euros en 1999. La progression de 15 % résulte d'une collecte nette de 8 milliards d'euros en forte hausse, complétée d'un effet valorisation limité à 1,2 milliard d'euros.

En milliards d'euros	2000	1999	Variation
Gestion collective	36	31	+19%
Gestion privée	4	3	+12%
Épargne salariale	10	9	+13%
Assurance	16	14	+13%
Ingénierie patrimoniale	1	1	-1%
Gestion d'actifs immobiliers	1	1	+5%
Total des encours gérés pour compte de tiers fin de période	68	59	+15%

Toutes les composantes de cette filière connaissent une bonne croissance :

- La gestion collective voit son PNB s'élever à 52 millions d'euros contre 42 millions d'euros en 1999.

Commissions de gestion assises sur des encours en hausse et commissions de mouvement assurent une progression du PNB de 24 %. Après le regroupement des différentes structures, la part de marché sur les OPCVM de BPAM est passée de 3,9 % fin 1999 à 5,3 %, ce qui le place en 6^{ème} position.

- La gestion privée réalise une année remarquable avec un PNB en forte progression. Il s'élève à 41 millions d'euros contre 30 millions d'euros au 31 décembre 1999.

Le niveau de collecte enregistré (180 millions d'euros), la forte rotation des portefeuilles et la montée en puissance des protocoles conclus avec les Banques Populaires régionales ont permis d'assurer cette progression du PNB de 36 %.

- L'épargne salariale, malgré une concurrence de plus en plus agressive et l'arrivée continue de nouveaux acteurs, réalise un PNB de 51 millions d'euros contre 41 millions d'euros en 1999, soit une progression de 24 %.

Intéropargne, leader en France avec une part de marché de 19,1 %, gère 1,55 million de comptes et dénombre 8 754 entreprises clientes.

La croissance du PNB trouve principalement son origine dans l'augmentation de 33 % des commissions perçues sur les encours moyens qui se sont élevés à près de 10 milliards d'euros.

- Au niveau de l'assurance, l'équivalent PNB au 31 décembre atteint 121 millions d'euros contre 119 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

Vie individuelle, vie collective et assurance dommage affichent de fortes augmentations d'activité (+ 26 % en moyenne). Le PNB connaît une croissance limitée à 2 % notamment compte tenu de la pression sur les marges imposée par la concurrence. L'encours géré s'établit à 16 milliards d'euros, soit une progression de 13 % par rapport à 1999.

- L'ingénierie patrimoniale localisée à Luxembourg poursuit son développement. Elle dégage au 31 décembre un PNB de 24 millions d'euros contre 22 millions d'euros en 1999 (+8 %).

- La gestion d'actifs immobiliers réalise un PNB de 8,7 millions d'euros contre 6,1 millions d'euros l'année précédente (+43 %).

En millions d'euros	2000	1999 <i>pro forma</i>	Variation
Gestion collective	52	42	+24 %
Gestion privée	41	30	+36 %
Épargne salariale	51	41	+24 %
Assurance	121	119	+2 %
Ingénierie patrimoniale	24	22	+8 %
Gestion d'actifs immobiliers	9	6	+43 %
PNB total des activités de gestion	298	260	+15 %

Éléments hors filières

Ils incluent d'abord les "activités institutionnelles" de gestion pour le compte de l'Etat. D'année en année, celles-ci affichent une décroissance régulière et programmée. Leur contribution diminue de 15 % et est ramenée à 18,6 millions d'euros.

Ils intègrent également le PNB dégagé par les filiales immobilières intégrées globalement depuis 1999. Quelques plus-values importantes ont pu être extériorisées sur les cessions réalisées et l'amélioration constatée sur le marché permet d'envisager à court terme des reprises de provision. Le PNB réalisé au 31 décembre sur cette activité s'élève à 22 millions d'euros, soit une progression de 10 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La baisse la plus sensible concerne le PNB de la trésorerie sociale. Au 31 décembre, le PNB s'élève à 12,5 millions d'euros contre 74 millions d'euros en 1999. Ce manque à gagner s'explique par la prise en compte de différentes opérations (activité de refinancement, gestion du placement des fonds propres) qui n'ont pas permis de dégager un PNB significatif.

La prise en compte de ces éléments hors filières ramène à 21 % la progression du PNB entre 1999 et 2000.

EFFECTIFS ET CHARGES D'EXPLOITATION

- Les *effectifs* de Natexis Banques Populaires ont fortement progressé sur la période. Ils s'élèvent à 7270 ETP (Equivalent Temps Plein) contre 6640 ETP au 31 décembre 1999, soit une augmentation de 630 ETP (+9 %).

Une partie significative de cette évolution (+ 199 ETP) s'explique par les opérations de croissance externe intervenues au cours de l'exercice 2000, la reprise de l'activité monétique du CCF y ayant contribué pour 45 ETP et les rachats de Samic et Sogemin pour 154. En 1999, les opérations de croissance externe, principalement la reprise de l'activité conservation du CCF, avaient conduit à une augmentation quasi équivalente (+192).

Hors ces opérations, la progression n'aurait été que de 6 % sur l'ensemble de l'année 2000.

L'augmentation des effectifs (hors effet périmètre) recouvre plusieurs phénomènes :

- une diminution continue des effectifs des activités fonctionnelles liée pour l'essentiel à des départs intervenus dans le cadre du Plan d'Adaptation à l'Emploi de l'ex-Natexis. Le total des départs enregistrés à ce titre s'établit à 564 depuis sa mise en œuvre au milieu de l'année 1996,
- une stabilité des effectifs des filières maison mère, à l'exception de SBFT qui a vu ses effectifs progresser de 160 ETP et ceux des Activités bancaires, qui se sont accrus de 30 ETP,

- une progression de +16 % (+348 ETP) des effectifs rattachés aux activités filialisées, localisée principalement chez Natexis Capital, Interépargne, Assurances Banque Populaire et Altaïr,

- un renforcement des effectifs à l'étranger provenant pour l'essentiel de la Banque Populaire du Luxembourg qui poursuit son développement.

Parallèlement aux recrutements importants réalisés sur l'exercice 2000 et afin d'absorber la hausse importante de l'activité, de nombreuses directions opérationnelles ont eu recours au personnel extérieur.

En équivalent temps plein	2000	1999	Variation
Maison mère métropole	4 035	3 930	+3 %
Filiales françaises	2 535	2 100	+21 %
Filiales et succursales étrangères	700	610	+15 %
Effectifs totaux	7 270	6 640	+9 %

- La progression des *charges d'exploitation* est moindre que celle du PNB. Les charges s'établissent à 1047 millions d'euros contre 894 millions d'euros en 1999. Plusieurs facteurs particuliers y contribuent pour près de 55 millions d'euros : effets périmètre et change, charges exceptionnelles, passifs sociaux supplémentaires...

Hors ces éléments, la progression serait de 10 %. Elle reflète les investissements nécessaires en hommes et moyens pour accompagner le fort développement de la plupart des métiers, tant en France qu'à l'étranger.

Une analyse détaillée des charges permet de comprendre cette évolution :

- En France, les charges de la maison mère augmentent de 37 millions d'euros (+7,6 %) sous l'effet du changement de périmètre (CCF pour 6 millions d'euros), de l'augmentation des effectifs (3 millions d'euros), du recours au personnel extérieur (SSII et intérimaires) et des investissements logistiques et informatiques (29 millions d'euros).

- Les charges des filiales sont en croissance de 89 millions d'euros (+ 27 %).

Le développement important des activités filialisées a généré mécaniquement une forte augmentation des charges, toutefois nettement inférieure à la croissance du PNB sur la même période.

Les métiers d'investissement et de service, ayant connu une forte progression de leur activité, ont dû réaliser d'importants investissements humains et logistiques afin d'y faire face. Les principales évolutions ont porté sur la filière SBFT pour 22 millions d'euros, la filière Marchés pour 22 millions d'euros (Natexis Capital), la filière Gestion pour compte de tiers pour 16 millions d'euros (Interépargne, BPAM), pour 14 millions d'euros sur la filiale Altaïr. L'effet périmètre a contribué à la hausse des charges pour 16 millions d'euros au travers des rachats (Samic, Sogemin...) ou de la création de filiales (LineBourse).

Notre développement à l'étranger s'est également accompagné d'un alourdissement significatif des charges de nos implantations (+30 %).

Cette progression s'explique par un "effet change" de 8 millions d'euros dû essentiellement à la hausse du dollar US et aux charges non récurrentes dues à l'émission des actions préférentielles. Par ailleurs, la mise en œuvre de notre politique de développement à l'international a généré un accroissement des charges courantes (principalement à New York) auquel il faut ajouter la montée en puissance de nos implantations nouvelles (Alger, Shanghai...).

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>Variation</i>
		<i>pro forma</i>	
Maison mère métropole	523	486	+8 %
Filiales françaises	427	334	+28 %
Filiales et succursales étrangères	96	74	+30 %
Charges totales	1 047	894	+17 %

Au total, les frais de personnel se montent à 559 millions d'euros (+10 %) et les autres charges d'exploitation et amortissements à 488 millions d'euros (+26 %).

L'année 2000 n'a pas permis de réaliser les gains attendus de la fusion : les travaux de convergence informatique ne sont pas encore achevés et certaines organisations opérationnelles ou fonctionnelles n'ont pu se stabiliser qu'au cours du troisième et quatrième trimestre 2000. Les bénéfices du rapprochement devraient commencer à porter leurs fruits en 2001.

- Passé sous la barre des 60 % en 1999, le coefficient d'exploitation poursuit son amélioration et est ramené à 57,3 %. La diminution globale est de 2 points alors que des améliorations bien supérieures sont constatées sur de nombreux métiers. Son amélioration est en fait

freinée par le poids croissant des activités de service. La reprise des activités CCF, les investissements sur la monétique, les forts développements des services financiers et de Natexis Capital pèsent sur le coefficient d'exploitation. Mais ces métiers présentent des profils de risques réduits et sont peu consommateurs de fonds propres réglementaires.

FORMATION DU RÉSULTAT NET

Le RBE progresse ainsi de 27 % et s'élève à 779 millions d'euros, contre 615 millions d'euros en 1999.

• *Politique de provisionnement*

Le coût du risque enregistre une progression de 6 % par rapport à 1999 pour s'élever à 147 millions d'euros.

Cette rubrique ne comprend plus les amortissements d'écarts d'acquisitions, contrairement aux années antérieures. Ces derniers sont désormais individualisés, et l'exercice 1999 a été retraité.

A partir de l'an 2000, Natexis Banques Populaires articule sa politique de couverture des risques autour de 3 niveaux :

- le premier niveau est celui des provisions individualisées qui couvrent les risques clairement identifiés présentant une probabilité importante de pertes,

- le deuxième niveau est représenté par les provisions sectorielles et géographiques qui couvrent certains domaines d'activité de Natexis Banques Populaires présentant des risques potentiels futurs mais non avérés. Elles intègrent notamment les provisions fiscales pour risques pays. Ces domaines, et le niveau de provisionnement, ont vocation à évoluer dans le temps en fonction des cycles économiques des différents secteurs d'activité et géographiques,

- le troisième niveau est le FRBG, dernier rempart avant les fonds propres réels, et destiné à couvrir le "stress scénario", c'est-à-dire une crise durable, globale et profonde des activités de financement et de marché.

L'objectif de Natexis Banques Populaires est de maintenir, sur la moyenne d'un cycle économique, un ratio (provisions sectorielles et géographiques +FRBG / encours "Cooke") supérieur à 1 %.

Une dotation nette de 62 millions d'euros contre 79 millions d'euros l'an passé, a été effectuée sur les provisions sectorielles et géographiques, dont une partie significative vise à couvrir nos engagements aux États-Unis dans le cas d'un éventuel ralentissement brutal de l'économie. Cette dotation a permis de porter le stock de ces provisions à 410 millions d'euros dont plus de la moitié au titre du risque pays. Les principales évolutions sur ce risque ont consisté en un renforcement des taux de provisionnement sur des pays comme la Turquie, l'Argentine, le Pérou et certains pays africains et des réductions mesurées sur le Maghreb et certains pays de la zone asiatique.

Par ailleurs, le FRBG a été doté à hauteur de 76 millions d'euros, contre 61 millions d'euros l'année précédente, ce qui porte le stock à 263 millions d'euros.

La somme des provisions sectorielles et géographiques et du FRBG représente donc 1,2 % des encours "Cooke" à fin décembre 2000.

• *Analyse par filière du coût du risque individualisé*

Le total des dotations aux provisions individualisées enregistre une forte progression pour s'établir à 85 millions d'euros, contre 59 millions d'euros en 1999.

Il convient tout d'abord de noter que l'année 1999 avait été marquée par un coût du risque individualisé particulièrement bas, que ce soit en France ou à l'étranger, grâce à l'amélioration de la conjoncture économique mondiale.

Cette hausse résulte d'un renforcement du caractère prudent de la politique de provisionnement individualisé, dans le cadre de la politique générale du Groupe Banques Populaires, mais aussi de la dégradation réelle de certains risques, dans un nombre limité de secteurs.

Le ralentissement économique aux Etats-Unis s'est traduit par un alourdissement du coût du risque pour les Activités bancaires et les Activités de marchés. Il s'est notamment reflété sur le marché secondaire des créances et il a semblé prudent de renforcer notre couverture sur quelques contreparties. Les Activités bancaires ont subi des fraudes manifestes qui ont nécessité des provisionnements à 100 %, les autres dossiers présentant des évolutions tout à fait mesurées.

Enfin le ralentissement de la Bourse en fin d'année a conduit la filière SBFT à devoir provisionner quelques positions nettes débitrices de clients, à travers les "brokers on line", pour lesquels les procédures de recouvrement sont en cours.

Le coût du risque des autres filières est stable ; il est en diminution pour les financements spécialisés.

• *Analyse par pays du coût du risque individualisé*

Contrairement aux années précédentes, pénalisées par les pays émergents, le coût du risque individualisé augmente dans les pays industrialisés.

Aux Etats-Unis, des dotations complémentaires ont dû être effectuées sur le secteur de la santé. Le ralentissement économique a fait apparaître quelques nouveaux dossiers douteux. Ces dotations complémentaires se sont élevées à 31 millions d'euros. Le nombre de dossiers douteux et les encours restent faibles néanmoins : une vingtaine de contreparties en stock, représentant un encours d'environ 70 millions d'USD. L'encours global sur les Etats-Unis s'élève à 6 milliards d'USD.

Les pays européens, dont la France, enregistrent également une progression du risque après une année 1999

particulièrement faible. Les autres pays sont relativement stables : on doit souligner une reprise de 8 millions d'euros sur la Russie à l'occasion de la cession de la plus grande partie de nos encours. Enfin, le coût du risque individualisé en Asie enregistre un nouveau recul, mais le nombre de dossiers dénoués reste faible.

Au total, le coût du risque a évolué selon les tableaux ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999 pro forma</i>	<i>Variation</i>
Financement	(69)	(49)	
Investissement	(8)	(1)	
Service	(12)	(2)	
Divers	4	(7)	
Coût du risque individualisé	(85)	(59)	+49%
Provisions sectorielles et géographiques	(62)	(79)	-26%
Coût du risque total	(147)	(138)	+6%
Afrique	-	-	-
Amérique centrale et latine	(2)	(1)	-
Amérique du Nord	(31)	(19)	-
Asie	(14)	(15)	-
Europe de l'Est	8	2	-
Europe de l'Ouest	(50)	(34)	-
Autres	4	8	-
Coût du risque individualisé	(85)	(59)	+49%
Provisions sectorielles et géographiques	(62)	(79)	-26%
Coût du risque total	(147)	(138)	+6%

L'encours net provisionnable sur la Russie a été ramené de 99 millions d'USD au 31 décembre 1999 à 28 millions d'USD au 31 décembre 2000, du fait de la cession au cours de l'année de la dette de l'ancienne URSS. Cet encours résiduel fait l'objet d'un provisionnement à hauteur de 71 %. Pour la Turquie, ces mêmes encours provisionnables, notamment après exclusion des opérations de Trade Finance dans lesquels Natexis Banques Populaires est actif, s'établissent à 54 millions d'USD et sont désormais couverts à hauteur de 31 %.

Sur les sept principaux pays d'Asie (Corée, Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Chine, Hong Kong), l'assiette nette de provision est de 484 millions d'USD contre 521 millions d'USD au 31 décembre 1999. Parallèlement, la couverture globale (somme des provisions individualisées et des provisions pays) s'établit à 30 % contre 31 % un an plus tôt, quelques compléments individuels ayant été compensés par des reprises de provisions pays.

<i>En millions de US dollars</i>	<i>Asie (5 pays)</i>	<i>Chine et Hong Kong</i>	<i>Turquie</i>	<i>Russie</i>	<i>Total</i>
Encours nets	312	172	54	28	566
Provisions individualisées	90	32	5	20	147
Provisions pays	12	11	12	-	35
Total des provisions	102	43	17	20	182
% de couverture	33 %	25 %	31 %	71 %	32 %

Les encours douteux individualisés sont stabilisés à fin 2000. Les nouvelles entrées ont été compensées par les sorties, dont plus de 70 millions d'euros au titre de la cession de nos créances sur l'ex URSS. On assiste par ailleurs à une accélération du temps de dénouement des dossiers douteux, quelle qu'en soit l'issue, à l'exception des dossiers en Asie.

Le taux de couverture progresse sensiblement à 58,8% contre 55,6%, ce qui est d'autant plus marquant compte tenu de fort taux de provision qui couvrait la dette de l'ex URSS. Il y a deux ans, le taux de couverture était inférieur à 50%. Natexis Banques Populaires a désormais aligné sa politique générale de provisionnement, sur celle – prudente – du Groupe Banques Populaires, tout en tenant compte du type de clientèle auquel elle s'adresse.

• *Autres éléments*

- Les pertes nettes sur actifs immobilisés s'élèvent à 3,8 millions d'euros contre un gain de 2 millions d'euros au titre de la période précédente.

Ce solde net recouvre des plus-values de l'ordre de 26 millions d'euros, dégagés sur des cessions d'éléments de patrimoine immobilier et de titres de la Société des Bourses Françaises, contrebalancées à hauteur de 30 millions d'euros par diverses dotations sur titres de participations, sur de l'immobilier, des moins-values sur titres d'investissement.

- La quote-part des sociétés mises en équivalence double, passant de 10 millions d'euros en 1999 à 20 millions d'euros au 31 décembre 2000. Cette forte progression reflète, d'une part la bonne contribution aux résultats des sociétés du domaine du Capital investissement, et d'autre part la forte hausse des résultats de la Coface.

- Le résultat courant avant impôt connaît ainsi une croissance significative (+ 33 %). Il s'élève à 649 millions d'euros contre 488 millions d'euros au titre de l'exercice 1999.

- Les éléments exceptionnels s'élèvent à – 80 millions d'euros contre – 49 millions d'euros en 1999.

Tout d'abord, ils enregistrent un montant de – 31 millions d'euros qui correspond aux intérêts minoritaires acquis dans le cadre des opérations ayant conduit à détenir 100 % des filiales Assurances Banque Populaire et Factorem. Les résultats appartenant aux minoritaires entre le 1^{er} janvier 2000 et le 30 septembre 2000 (date des opérations) ne pouvant plus être classés dans la ligne " minoritaires " le sont en " éléments exceptionnels " Le complément est lié à un certain nombre de provisions exceptionnelles qui permettent de couvrir le solde définitif du plan d'adaptation à l'emploi de l'ex Natexis Banque (-15 millions d'euros), les convergences informatiques engendrées par la fusion et le passage à l'Euro (-9 millions d'euros) et le passage aux 35 heures (- 10 millions d'euros).

- La charge d'impôt (171 millions d'euros) enregistre une forte progression par rapport à l'année précédente de +27 % soit une augmentation de 37 millions d'euros.

La nette progression des résultats, tant dans le groupe d'intégration fiscale que dans les filiales non intégrées en France et à l'étranger, se traduit par une charge d'impôts exigibles

de 178 millions d'euros. Cette charge est partiellement compensée par un produit net de fiscalité différée (+ 7,5 millions d'euros contre + 20 millions d'euros l'an passé).

- Les amortissements sur écarts d'acquisition s'élèvent à – 2 millions d'euros contre – 1,5 million d'euros en 1999.

- Une dotation de 76 millions d'euros au FRBG a été enregistrée au titre de l'exercice 2000. Celle-ci porte à plus de 260 millions d'euros le stock de FRBG au 31 décembre 2000, soit 0,47% des encours Cooke pondérés. Tout en confortant le ratio de solvabilité, cette dotation permet de renforcer la couverture générale des risques de Natexis Banques Populaires.

- 22 % du résultat net reviennent aux minoritaires (70 millions d'euros) contre 28% en 1999, suite aux opérations Assurances Banque Populaire et Factorem.

Les minoritaires sont principalement présents dans les activités de Capital investissement (29 millions d'euros). Le coût des actions préférentielles, créées dans des structures dédiées en 1998 et 2000, est enregistré dans cette ligne (34 millions d'euros).

- Le résultat net part du groupe progresse de 44 %. Il s'établit à 250 millions d'euros, contre 174 millions d'euros au 31 décembre 1999.

ANALYSE DU RÉSULTAT COURANT PAR MÉTIER

- Les poids des 3 principaux métiers dans le résultat courant dégagé par les filières se répartissent respectivement à hauteur de 42 %, 32 % et 26 % pour les métiers de Financement, Investissement et Service.

Les contributions au résultat courant, par rapport à 1999, évoluent ainsi : Financement +72 %, Investissement +29 %, Service +25 %.

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999 pro forma</i>	<i>Variation</i>
Financement	288	168	+72 %
Investissement	214	166	+29 %
Service	177	142	+25 %
Total des contributions au résultat courant	679	476	+43 %

Ces progressions sont supérieures à celle du résultat courant global (respectivement 649 millions d'euros en 2000 et 488 millions d'euros pro forma en 1999). L'évolution de ce dernier a été affectée par les éléments hors filières, comme la baisse du PNB dégagé sur les fonds propres.

- Filière par filière au sein de chaque métier, les évolutions sont les suivantes :

• *Financement*

La contribution la plus importante est celle des Activités bancaires. Elle atteint 217 millions d'euros, contre 120 millions d'euros en 1999, soit une progression de 81 %.

La tendance au redressement des marges, l'importance croissante des commissions de service (21 % contre 20 %

en 1999) mais aussi la forte réduction du coefficient d'exploitation (-7 pts) ont permis cette très nette amélioration, malgré un coût du risque en progression.

Le résultat courant des Financements spécialisés augmente de +47 % : il atteint 70 millions d'euros, contre 48 millions d'euros en 1999.

L'augmentation du PNB (+ 22 %) du Crédit-bail conjuguée à une baisse des charges (- 5 %) et à une stabilisation du coût du risque permet à la filière d'assurer une contribution en forte hausse (+ 50 %).

Pour la filière Affacturage, le fort développement de l'activité (+ 28 % de PNB) joint à une moindre progression des charges (+ 16 %) et un coût du risque maîtrisé permettent au résultat courant de poursuivre sa forte croissance (+ 48 %).

• Investissement

La contribution la plus remarquable est celle du Capital investissement, qui atteint 166 millions d'euros, contre 80 millions d'euros l'année précédente. Elle est à rapprocher du niveau exceptionnel de plus-values (191 millions d'euros) réalisées au 31 décembre 2000, dans un métier où les charges sont faibles relativement.

Elle compense la contribution moindre des Activités de marché (49 millions d'euros contre 86 millions d'euros en 1999). Progression des charges plus forte que celle du PNB et inversion du coût du risque (positif en 1999, négatif en 2000) expliquent cette évolution.

• Service

La progression de 26 %, de la contribution de Services bancaires financiers et technologiques, qui est portée à 57 millions d'euros contre 45 millions d'euros l'exercice précédent, relève quasi exclusivement des activités sur titres.

Elles ont bénéficié des volumes élevés d'ordres traités par Xéod Services et des fortes progressions des encours de conservation et de BPAM. D'importants investissements, tant humains que financiers, ont néanmoins dû être supportés.

Le résultat courant de la Gestion pour compte de tiers s'élève à 120 millions d'euros, contre 96 millions d'euros en 1999, soit une progression de 25 %. Compte tenu des bons coefficients d'exploitation de cette filière, cette progression se compare favorablement à celle du PNB (+15 %).

Il est constitué pour plus de la moitié par la contribution des activités d'assurance. Les plus fortes progressions sont celles de la gestion privée (x3), l'épargne salariale (+42 %) et la gestion collective (+27 %).

3- Gestion des risques

Dans le cadre général du règlement 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, Natexis Banques Populaires poursuit le renforcement de son dispositif de maîtrise des risques. Depuis la fusion juridique effective au 30 juin 2000, Natexis Banques Populaires a notamment adapté ses structures de contrôle des risques à sa nouvelle organisation.

MISE EN PLACE DE COMITÉS : COMITÉ DES GRANDS RISQUES, COMITÉS PAR FILIÈRES, COMITÉ DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Dans ce cadre, un Comité des Grands Risques a été créé. Il réunit bimestriellement autour du Président l'ensemble des directeurs opérationnels ainsi que la Direction des Risques et l'Inspection Générale. Il a pour but de suivre l'évolution des principaux risques de la banque, d'en mesurer les évolutions et de prendre préventivement les mesures correctrices. Le Comité des Grands Risques apprécie aussi la qualité des dispositifs de sécurité mis en place dans chaque filière d'activité comme celle des outils de suivi des risques.

Le champ d'action du Comité des Grands Risques a vocation à recouvrir l'ensemble des filières et des filiales de Natexis Banques Populaires. De manière plus opérationnelle et avec des fréquences plus importantes, des Comités des Risques ont été mis en place dans les grandes filières d'activité. Ils associent les responsables opérationnels, la Direction des Risques et l'Inspection Générale. Il s'agit :

- du comité de crédits de la filière Activités bancaires et des filiales qui lui sont rattachées (Coficiné, Sogemin),
- des comités des risques de la filière Activités de marchés et des filiales qui lui sont rattachées, notamment Natexis Capital,
- du comité des risques de la filière Financements spécialisés,
- du comité des risques de la filière Services bancaires, financiers et technologiques,
- du comité d'investissement de la filière Capital Investissement,
- du comité des risques de la filière Gestion pour compte de tiers.

Enfin, le comité des risques opérationnels a vocation à apprécier de manière transversale l'ensemble des risques opérationnels de Natexis Banques Populaires.

DIRECTION DES RISQUES

Rattachée au Secrétariat général et donc indépendante des filières opérationnelles, la Direction des Risques fixe les règles de délégation des directions opérationnelles. Elle émet un avis sur l'ensemble des risques de contreparties de Natexis Banques Populaires à l'occasion de nouvelles prises de risques ou de renouvellement de concours. A titre d'exemple, les analystes de la Direction des Risques ont travaillé sur environ 10 000 dossiers en 2000.

La Direction des Risques assure la maîtrise du système de notation interne. Au cours de l'exercice 2000, ce sujet a une acuité encore plus grande dans la perspective des travaux conduits par le comité de Bâle. Dans ce cadre et en coordination avec la Banque Fédérale des Banques Populaires, la Direction des Risques a ouvert avec la Direction Financière une série de chantiers devant permettre la mise en place d'un modèle interne de notation.

La Direction des Risques est aussi chargée de mettre en place des outils de surveillance et de contrôle des risques

de contrepartie. Sur l'exercice 2000, la Direction des Risques a notamment renforcé ses outils d'évaluation de manière à avoir une vision plus large et plus dynamique de ses principaux risques. Elle a associé les directions opérationnelles à ces travaux de recherche, afin d'accroître la capacité de détection et donc d'anticipation de la banque.

Depuis le second semestre 2000, la Direction des Risques a renforcé ses compétences en matière de risque pays, en utilisant notamment des outils d'analyse adaptés à la nature de ses activités internationales. Ces travaux lui permettent d'avoir une meilleure cartographie des risques pays de la Banque.

La Direction des Risques a aussi vocation à suivre les risques de marché ; c'est dans ce cadre que les travaux sur la Value at risk notamment ont été élargis au périmètre de l'ensemble Natexis Banques Populaires.

La Direction développe également les instruments de reporting en matière de risques. Au cours de l'année 2000, elle a fait évoluer ses tableaux de bord de manière notamment à mieux rendre compte de l'exhaustivité des risques suivis (contreparties, pays, marché...).

Enfin, la Direction des Risques coordonne les travaux portant sur les risques opérationnels. Ceux conduits en 2000 se sont davantage concentrés sur la sécurité des traitements informatiques, dans le cadre des opérations de convergence liées à la fusion Natexis Banque / CCBP, ainsi que sur la mise en place de l'Euro.

RISQUES DE CRÉDIT

Encours moyen de crédits à la clientèle d'entreprises en 2000 :

- Activités Bancaires : 57,6 milliards d'euros
- Corporate : 42,8 milliards d'euros
- Actifs : 8,2 milliards d'euros
- Commerce international : 6,6 milliards d'euros
- Financements Spécialisés : 6,4 milliards d'euros
- Crédit-bail : 5,0 milliards d'euros
- Affacturage : 1,4 milliard d'euros

Répartition des encours des activités bancaires par secteur économique

Agro-alimentaire	6,1 %
BTP	5,3 %
Biens de consommation	3,0 %
Distribution, commerce	5,5 %
Energie	8,9 %
Finance, assurance	5,2 %
Holding et groupes diversifiés	6,6 %
Tourisme, hôtellerie, loisirs	1,9 %
Immobilier	4,7 %
Communication	7,2 %
Industrie de base	5,4 %
Construction mécanique et électrique	7,4 %
Commerce international matières premières	3,8 %
Pharmacie, santé	3,2 %
Services	8,4 %
Technologies	7,8 %
Services aux collectivités	2,9 %
Administration	3,6 %
Divers	3,1 %
Total	100 %

Répartition des encours entreprises par zone géographique

France	68,8 %
Autres pays de l'Espace Economique Européen	7,8 %
Autres pays d'Europe	3,2 %
Amérique du Nord	12,0 %
Amérique latine	2,3 %
Afrique/Moyen-Orient	1,9 %
Japon	0,1 %
Divers	3,9 %
Total	100 %

Répartition des encours entreprises par notation interne (au 31 décembre 2000)

<i>Notation interne</i>	<i>pourcentage des encours</i>
1	4,6 %
2	22,7 %
3	28,1 %
4	26,1 %
5	13,8 %
6	1,2 %
7	0,7 %
8	0,5 %
Non notés. non ventilés	2,3 %
Total	100 %

Les notes 1 à 4 correspondent à l' "investment grade" des agences de notations. Leur total représente plus de 80 % de l'encours entreprises et est stable d'une année sur l'autre. Le système de notation interne est en place depuis 1997.

Il a été mis à l'épreuve par les trois opérations de titrisation réalisées en 2000. Particulièrement, la titrisation synthétique "IGLOO", réalisée en décembre 2000, sur un portefeuille de contreparties bancaires de grande qualité (139 entités de référence) pour un montant de 2 milliards d'euros, a permis à Natexis Banques Populaires de tester sa notation interne vis-à-vis des critères des agences de notation qui ont surveillé la structuration de l'opération. Natexis Banques Populaires poursuit ses travaux de

refonte de son système de notation afin de répondre au futur dispositif international d'adéquation des fonds propres et du ratio de solvabilité qui devrait voir le jour en 2004. Dans cette perspective, Natexis Banques Populaires, qui a créé un groupe de projet dédié à cette mission, travaille en étroite liaison avec la Banque Fédérale des Banques Populaires et participe aux réflexions de la Fédération des Banques Françaises.

Ventilation du coût du risque 2000 par zones géographiques

En millions d'euros
Zones géographiques

Zones géographiques	Risques individualisés	Risques Pays	Risques sectoriels	Total coût du risque
France	(40)	0	(4)	(43)
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	(11)	0	(1)	(12)
Autres pays de l'Europe de l'Est	8	5	0	13
Amérique du Nord	(31)	0	(11)	(42)
Amérique centrale et latine	(2)	(22)	0	(23)
Afrique et Moyen-Orient	(4)	9	0	5
Japon	0	0	0	0
Asie et Océanie	(13)	9	0	(4)
Non ventilé	7	2	0	10
Total coût du risque affecté	(85)	4	(15)	(97)
Provisions non affectées		(15)	(35)	(50)
Total coût du risque	(85)	(12)	(50)	(147)

Ventilation des risques et des provisions par zones géographiques au 31 décembre 2000

En millions d'euros
Zones géographiques

Zones géographiques	Risques individualisés	Risques pays des risques (base nette)	Total des risques	Provisions risques individualisés	Provisions risques pays	Provisions risques sectoriels	Total provisions
France	1 056	-	1 056	649	-	20	669
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	78	7	85	53	-	1	54
Autres pays de l'Europe de l'Est	45	288	333	21	20	-	42
Amérique du Nord	72	-	72	24	-	33	56
Amérique centrale et latine	11	606	617	3	59	-	61
Afrique et Moyen-Orient	12	526	538	7	75	-	81
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie	304	557	860	172	34	3	209
Non ventilé	-	173	173	-	76	-	76
Total provisions affectées	1 578	2 156	3 735	928	264	56	1 248
Provisions non affectées	-	-	-	-	66	110	176
Risque et couverture	1 578	2 156	3 735	928	330	166	1 424

RISQUES FINANCIERS

Le comité de gestion actif/passif, présidé par la Direction générale et réunissant des membres de la Direction des marchés et de la Direction financière, définit les orientations en terme de risque de taux, de liquidité et de change dans le cadre des autorisations accordées par le Conseil d'administration.

L'année 2000 a permis de centraliser les risques de taux et de liquidité de Natexis Banques Populaires. Le suivi et la gestion de ces risques sont assurés par la Direction des Activités de marchés.

1 - La Direction des Activités de marchés centralise le risque de liquidité global du Groupe.

Elle refinance l'ensemble des besoins des différentes activités de Natexis Banques Populaires, de ses filiales et de ses succursales suivant un coût de facturation du prix de la liquidité, en fonction des durées, permettant ainsi :

- l'optimisation de la gestion du risque de transformation de la liquidité grâce à une connaissance précise des différents gaps,
- le suivi des limites réglementaires (ratio de liquidité court terme, et ratio de ressources permanentes) et des

règles prudentielles internes validées par le Comité de gestion actif/passif.

2 - Un Comité spécifique des risques de marchés se réunit mensuellement pour s'assurer du respect et du suivi des limites de taux, de change et de volatilité accordées aux opérations pour compte propre et gérées aux Activités de marchés.

La limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation uniforme de la courbe de taux de 1 % s'élève à 140 millions d'euros. Cette limite directionnelle s'applique aussi à une déformation point par point de la courbe des taux d'intérêt.

Au sein de cette limite globale, des limites attribuées aux activités gérées en cours représentent 55 millions d'euros et sont dédiées aux activités de financement court terme et long terme de la banque.

Une limite spécifique liée aux opérations d'arbitrages de titres contre swaps est aussi définie. Elle permet de suivre l'incidence de résultat pour un écartement de 0,1% entre ces deux courbes de référence. Cette limite est de 60 millions d'euros.

Les limites de risques liés aux opérations optionnelles de taux, de change et d'actions représentent un total de 3,8 millions d'euros pour une variation de 1 % de volatilité.

Enfin, une limite de change de 100 millions d'euros est définie pour mesurer le risque lié aux opérations entre différentes devises.

L'année 2001 doit progressivement permettre de fusionner le suivi des risques de taux et de liquidité du siège et des succursales.

Le portefeuille de négociation du siège, des succursales et des filiales européennes fait l'objet d'un suivi périodique de la "valeur en risque".

Le modèle prend en compte les différentes familles de risques : taux, change, actions et produits de base, ainsi que leurs corrélations.

Les courbes de taux sont découpées en 13 ou 17 segments suivant les 16 devises principalement traitées. Le change porte sur 37 devises et les actions sont étalonnées, de même que les produits de base, par rapport aux principaux marchés occidentaux.

Le calcul effectué suivant une méthode de simulation historique d'une durée d'un an, avec un intervalle de confiance de 99%, une période de détention de 1 jour ouvré s'élevait au 31 décembre 2000 à 19 millions d'euros ventilés comme suit :

<i>Valeur en risque due</i>	<i>(en millions d'euros)</i>
* aux taux	18
* au change	4,5
* aux actions	6,5
* aux produits de base	0,2
effet réducteur de la diversification du portefeuille	-10,2

Sur ce même ensemble, les calculs d'effets de chocs historiques (krach de 1987, guerre du golfe, crise asiatique de 1997, notamment) effectués à titre de test au 31/12/2000 ne font pas apparaître de variations de valeur du portefeuille significativement plus élevées que la valeur en risque.

La filiale américaine (ABM Corp) qui opère sur le marché des créances hypothécaires titrisées fait l'objet d'un suivi particulier en stress scénario qui s'appuie sur une déformation uniforme de la courbe des taux de plus et moins 100 points de base et prend en compte les spécificités du marché (remboursements anticipés, volatilité...). Au 31 décembre 2000, le scénario le plus défavorable entraînait une variation négative de valeur du portefeuille de 23,5 millions d'euros.

AUTRES RISQUES

• *Passage à l'Euro*

Une provision de 3,8 millions d'euros a été constituée au 31 décembre 2000, portant à 6,1 millions d'euros la provision destinée à couvrir les charges relatives aux travaux restant à réaliser en 2001 pour assurer la bascule définitive des systèmes de gestion à la monnaie unique.

Le pilotage et la coordination du projet Euro sont assurés par un comité central, où sont représentés les différents métiers de la banque. Cette structure s'appuie sur des comités mixtes (maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage) mis en place dans chaque domaine fonctionnel. Elle assure également la communication, interne et vers l'extérieur, en liaison avec la Chambre Syndicale des Banques Populaires.

Un planning et un suivi sous forme de reportings mensuels produits par les différents comités mixtes ont été établis. Les principales migrations seront achevées en septembre 2001.

• *Mise en place des 35 heures*

L'année 2000 a permis de commencer à harmoniser, au travers de la négociation avec les partenaires sociaux, plusieurs volets du statut social des collaborateurs de Natexis Banques Populaires. Signé en décembre 2000, l'accord sur les 35 heures prévoit, pour les salariés à temps complet, une semaine de 38 heures accompagnée de 17 jours de réduction du temps de travail. Ainsi, la durée moyenne hebdomadaire sur une base annuelle est désormais de 35 heures, avec maintien du salaire. L'application de cette disposition n'a pas posé de problème particulier au sein de l'entreprise.

L'accord signé en décembre 2000, s'appliquant avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, les droits du personnel au titre de cet exercice ont fait l'objet d'une provision de 10 millions d'euros.

4 Structure financière et ratios réglementaires

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

Actif au 31 décembre 2000 (en milliards d'euros)

Emplois de trésorerie et interbancaires	28,0
Crédits à la clientèle	38,6
Opérations sur titres	18,0
Placement des entreprises d'assurance	18,3
Autres actifs	9,7
Valeurs immobilisées et participations mises en équivalence	0,5
Total actif	113,1

Passif au 31 décembre 2000 (en milliards d'euros)

Ressources de trésorerie et interbancaires	38,0
Dépôts de la clientèle	15,7
Dettes représentées par un titre et subordonnées	24,1
Provisions techniques d'assurance	16,3
Autres passifs et provisions	14,8
Capitaux propres et FRBG	4,2
Total passif	113,1

Le bilan consolidé au 31 décembre 2000 intègre globalement désormais les activités d'assurance. Hors l'effet de cette intégration, le total du bilan ne varie quasiment pas entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2000.

Le total du bilan consolidé s'élève à 113,1 milliards d'euros.

Emplois

L'encours des crédits à la clientèle et des opérations de crédit bail s'élève à 38,6 milliards d'euros, soit environ un tiers de l'actif.

L'encours des opérations sur titres s'élève à 18 milliards d'euros, équivalent aux placements des entreprises d'assurance.

Les créances sur les établissements de crédit et l'activité interbancaire atteignent 28 milliards d'euros, soit le quart de l'actif.

Ressources

Les ressources proviennent à 34 % de l'interbancaire, à 21 % des émissions de TCN, emprunts obligataires et dettes subordonnées, et à 14 % des comptes créditeurs de la clientèle.

FONDS PROPRES ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Capital social

Le capital a été augmenté en 2000 de 4 400 392 actions par émission de capital en décembre, de 3 993 187 actions en rémunération des apports de titres Bail Banque Populaire, Assurances Banque Populaire et Factorem, de 1 014 910 actions par le paiement du dividende en actions et de 97 268 actions

par conversion de TSDIC et d'obligations convertibles en actions, souscription par le Fonds Commun de Placement Natexis Actionariat et par des levées d'options.

Au 31 décembre 2000, le capital est de 683 510 272 euros, composé de 42 719 392 actions de 16 euros de nominal.

Fonds propres et ratio international de solvabilité

Au 31 décembre 2000, les fonds propres nets consolidés de Natexis Banques Populaires, au sens du ratio international de solvabilité, élargis aux risques de marchés, s'élèvent à 5,5 milliards d'euros, contre 4,8 milliards d'euros au 31 décembre 1999.

Les fonds propres de base atteignent 3,9 milliards d'euros. Leur hausse (0,7 milliard d'euro) est principalement due aux émissions d'actions intervenues en 2000.

Les actifs pondérés (54 milliards d'euros) sont en faible hausse de 2 milliards d'euros d'un exercice sur l'autre.

Le ratio international de solvabilité atteint 10,2 %, dont 7,2 % sur fonds propres de base.

Ratio d'adéquation des fonds propres

Depuis 1996, les établissements de crédit français sont tenus de mesurer et de respecter en permanence une exigence globale en fonds propres réglementaires couvrant les risques de contrepartie, mais aussi les risques de marché : risque de taux et de change par exemple.

Ces risques sont mesurés par le rapport entre les fonds propres disponibles et l'exigence en fonds requise pour la couverture des risques de contrepartie et de marché.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Au 31 décembre 2000, ce rapport s'élevait à 138 %, en hausse de 16 points par rapport à fin 1999, sous l'effet principalement du renforcement du "Noyau dur".

Autres ratios réglementaires

Le *ratio de liquidité* permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 % à chaque échéance mensuelle. Il l'a été tout au long de l'exercice 2000.

Le *coefficient de fonds propres et de ressources permanentes* a pour objectif le maintien des ressources longues en euros, en fixant une couverture de 60 % au moins, des emplois ayant une durée résiduelle supérieure à 5 ans, par des ressources de durée identique.

Ce coefficient s'élève, au 31 décembre 2000, à 76 % pour Natexis Banques Populaires, inchangé par rapport au 31 décembre 1999.

Natexis Banques Populaires respecte les règles prudentielles de contrôle des grands risques.

Conformément à la réglementation bancaire, aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le

montant cumulé des risques dépassant 10% des fonds propres ne doit excéder l'octuple des fonds propres.

REFINANCEMENT

A partir de l'été 2000, Natexis Banques Populaires a unifié son financement long terme par la création d'un programme d'émission d'Euro Medium Term Notes d'un montant maximum de 5 milliards d'euros.

L'animation permanente de ce programme tant en Euros qu'en US Dollars a permis d'optimiser le coût de refinancement moyen long terme grâce à l'émission d'EMTN structurés.

La structuration des EMTN, sur des index de taux ou d'action, présente un double avantage : elle permet aux investisseurs de trouver le support d'investissement adapté à leur stratégie et de diversifier la nature géographique des prêteurs, notamment vers l'Asie où les investisseurs japonais restent très présents sur ce marché.

Les montants unitaires émis sur les EMTN varient entre 10 et 50 millions d'euros.

Les investisseurs allemands privilégient l'achat des Schuldscheins sur des maturités comprises entre 7 et 10 ans. Il s'agit d'investisseurs finaux privilégiant la qualité de rating et la simplicité du support.

Le programme de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN), d'un montant de 4,6 milliards d'euros, a été également utilisé par les investisseurs domestiques, essentiellement les OPCVM de trésorerie et sur des maturités maximales de 3 ans. Les montants unitaires y sont plus importants puisque Natexis Banques Populaires a placé un BMTN de 200 millions d'euros à un même investisseur.

Les émissions long terme de Natexis Banques Populaires pendant l'année 2000 ont été réalisées à la fois via des placements privés et des émissions obligataires publiques.

Le montant des ressources non obligataires émises au-delà de 1 an s'est élevé en 2000 à 2 400 millions d'euros.

Sur le compartiment du court terme, Natexis Banques Populaires est émetteur de Certificats de dépôts et d'Euro Commercial Paper via un nouveau programme de 2,5 milliards d'euros.

De même, des programmes locaux de Certificats de dépôts sont utilisés pour le financement court terme des succursales (Londres et New York).

Les besoins de refinancement court terme spécifiques de la succursale de New York sont également refinancés par l'émission d'US Commercial Paper sous la signature de Natexis Finance Corporation.

Natexis Banques Populaires figure régulièrement parmi les cinq principaux émetteurs français de certificats de dépôts en Euro, permettant ainsi d'assurer son refinancement court terme dans de bonnes conditions et de l'asseoir sur une large gamme d'investisseurs.

DÉTAIL DES ÉMISSIONS DE NATEXIS BANQUES POPULAIRES

<i>Euro Commercial Paper</i>	<i>2000</i>
Francs suisses	58 100 000
Euros	167 000 000
Livres anglaises	75 000 000
Dollars US	332 500 000
EMTN	
Montant de toutes devises contrevalorisé en euros :	211 048 580
Certificats de dépôt négociables et BMTN	
Livres anglaises	2 000 000
Drachmes grecques	24 718 007 405
Pesetas	90 007 733
Dollars US	810 568 000
Francs français	7 172 091 556
Euros	96 466 774 844

ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>
EMTN	1 769	1 430
BMTN	1 195	1 689
Schuldschein	95	
Certificats de dépôts en millions d'euros	5 182	2 311
Euro Commercial Paper en millions d'USD	137	236

5- Perspectives

DÉVELOPPEMENTS COMMERCIAUX

Dans les prochaines années, la croissance de Natexis Banques Populaires s'appuiera sur :

- *L'exploitation systématique du potentiel d'activités existant*, combinée à d'importants efforts commerciaux dans l'ensemble des métiers. L'accès privilégié au réseau de distribution et de placement du Groupe Banques Populaires, la présence historique d'un important fonds de commerce dans la clientèle des entreprises moyennes et grandes et l'avance prise dans les services bancaires et financiers à fort contenu technologique, sont des atouts que Natexis Banques Populaires entend continuer à valoriser.

- *La poursuite de partenariats*

Natexis Banques Populaires entretient déjà des partenariats avec des acteurs de premier ordre tels Cap Gemini Ernst & Young (services pour l'e-banking), la Coface et Gemplus (paiements sécurisés dans le domaine du business to business) et J.P. Morgan (gestion collective hors Europe). Le développement de nouveaux partenariats constitue un levier de développement complémentaire : à titre d'exemple, Assurances Banque Populaire et la Banca Etruria (Italie) ont créé une filiale commune qui vient de débiter la commercialisation des produits d'assurance-vie et de prévoyance sur le marché italien.

• *Une politique de croissance externe ciblée*, à l'image de l'acquisition de Samic (logiciels bancaires) et de Sogemin (courtage de métaux non ferreux à Londres) à la fin 2000.

Sur l'ensemble de ces axes de développement, une priorité sera donnée aux activités à forte valeur ajoutée et à l'internationalisation des métiers.

En raison notamment des bonnes performances commerciales des métiers et de l'intégration rapide et réussie de Natexis dans le Groupe Banques Populaires, les résultats dégagés par Natexis Banques Populaires en 2000 sont en avance sur le plan de développement présenté fin 1999. De nouvelles projections ont été établies à l'horizon 2003. Elles font état, dans le cadre d'une conjoncture normale, d'un ROE porté à 15 %, d'un bénéfice net par action de 13 euros et d'un coefficient d'exploitation ramené à 53 %, le ratio de Tier One s'élevant à 8 %.

EXTENSION DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

L'augmentation de capital réalisée en novembre-décembre 2000 a été largement placée auprès des clients et des sociétaires des Banques Populaires régionales. Cette double appartenance, actionnaire-client ou actionnaire-sociétaire, renforce la cohésion entre Natexis Banques Populaires et les Banques Populaires régionales.

Cette dynamique doit être amplifiée, en utilisant une nouvelle disposition législative. Tous les salariés de l'ensemble du Groupe Banques Populaires –notamment les salariés des Banques Populaires régionales– pourront devenir actionnaires de Natexis Banques Populaires dans les conditions habituelles de l'actionnariat salarié, via un FCPE. A cet effet, le Conseil d'administration du 18 avril 2001 proposera à l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2001 la création, au maximum, de 2,5 millions d'actions nouvelles (pour les cinq années à venir).

De plus, il est prévu d'étendre aux dirigeants du Groupe Banques Populaires, et comme la loi le permet désormais, au-delà du périmètre actuel de Natexis Banques Populaires, le régime d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions de la société.

Éléments financiers

22

23

■ COMPTES CONSOLIDÉS COMPARÉS	24
■ ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	28
■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	54
■ COMPTES SOCIAUX	56
■ ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	60

Bilans consolidés comparés

au 31 décembre

ACTIF <i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Opérations interbancaires et assimilées <i>dont activité institutionnelle</i>	3	27 998 1 435	39 008 1 793	7 667 2 176
Opérations avec la clientèle <i>dont activité institutionnelle</i>	4	33 606 437	28 685 762	22 218 1 244
Opérations de crédit-bail et assimilées	4	5 018	4 807	2 586
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable	5	18 023	14 473	7 464
Placements des entreprises d'assurance	6	18 336	-	-
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	7	470	625	373
Immobilisations corporelles et incorporelles	8	620	525	392
Écarts d'acquisition	9	277	145	7
Comptes de régularisation et actifs divers <i>dont activité institutionnelle</i>	10	8 783 5	6 164 54	1 773 24
Total de l'actif <i>dont activité institutionnelle</i>		113 131 1 877	94 432 2 609	42 480 3 444

PASSIF <i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Opérations interbancaires et assimilées <i>dont activité institutionnelle</i>	<i>11</i>	37 956 1 447	52 259 443	13 910 277
Opérations avec la clientèle <i>dont activité institutionnelle</i>	<i>12</i>	15 701 114	5 708 90	2 848 135
Dettes représentés par un titre <i>dont activité institutionnelle</i>	<i>13</i>	21 881 495	23 101 2 405	19 906 3 200
Provisions techniques des entreprises d'assurance	<i>6</i>	16 297	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers <i>dont activité institutionnelle</i>	<i>14</i>	13 866 119	7 239 232	1 979 178
Écarts d'acquisition	<i>9</i>	115	91	15
Provisions pour risques et charges	<i>15</i>	817	689	561
Dettes subordonnées	<i>16</i>	2 263	2 145	1 440
Fonds pour risques bancaires généraux	<i>17</i>	263	187	126
Intérêts minoritaires	<i>17</i>	657	579	307
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)		3 315	2 434	1 388
<i>Capital souscrit</i>	<i>17</i>	684	531	236
<i>Primes d'émission</i>	<i>17</i>	1 706	1 164	568
<i>Réserves consolidées et autres</i>	<i>17</i>	675	611	533
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>17</i>	250	128	51
Total du passif		113 131	94 432	42 480
<i>dont activité institutionnelle</i>		2 175	3 170	3 790

Hors-bilan consolidés comparés

Exercice clos le 31 décembre

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements donnés de l'activité bancaire	31 817	27 860	16 163
- Engagements de financement donnés en faveur : d'établissements de crédit de la clientèle <i>dont activité institutionnelle</i>	18 297 2 969 15 328 14	14 715 937 13 778 30	9 253 1 079 8 174 120
- Engagements de garantie donnés en faveur : d'établissements de crédit de la clientèle <i>dont activité institutionnelle</i>	12 511 539 11 972 34	11 818 699 11 119 14	6 620 842 5 778 116
- Engagements sur titres donnés dont titres acquis avec faculté de rachat	1 009 -	1 327 -	290 -
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements reçus de l'activité bancaire	3 984	11 754	2 242
- Engagements de financement reçus d'établissements de crédit - Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit - Engagements sur titres reçus dont titres vendus avec faculté de rachat	1 652 1 977 355 -	2 088 5 098 4 568 -	1 300 657 285 -

Comptes de résultats consolidés comparés

Exercices clos le 31 décembre

<i>en millions d'euros</i>	<i>notes</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Intérêts et produits assimilés	21	8 307	6 777	5 534
Intérêts et charges assimilés	22	(8 124)	(6 277)	(5 244)
Revenus des titres à revenu variable	23	67	21	22
Commissions nettes	24	586	375	207
Gains (ou pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	25	482	130	109
Gains (ou pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	169	121	98
Autres produits (charges) d'exploitation bancaire nets (nettes)		49	(94)	(57)
Marge brute des activités d'assurance	27	202	-	-
Produits nets des autres activités	28	88	34	6
Produit net bancaire	29	1 826	1 087	675
Charges générales d'exploitation	30	(997)	(628)	(399)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		(50)	(32)	(20)
Résultat brut d'exploitation		779	427	256
Coût du risque	31	(147)	(107)	(179)
Résultat d'exploitation		632	320	77
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		20	20	(1)
Gains (ou pertes) sur actifs immobilisés	32	(3)	(1)	4
Résultat courant avant impôt		649	339	80
Résultat exceptionnel	33	(80)	(44)	-
Impôts sur les bénéfices	34	(171)	(79)	(15)
Amortissement des écarts d'acquisition		(2)	8	7
Reprises (ou dotations)		(76)	(61)	-
Intérêts minoritaires		(70)	(35)	(21)
Résultat net - Part du groupe	35	250	128	51
Résultat ajusté par action <i>Le résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions émises sur l'exercice</i>		7,14	5,35	3,37
Résultat dilué par action <i>Le résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice</i>		5,84	3,85	3,31

Annexes aux comptes consolidés

1– Principes et méthodes de consolidation

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement n° 99-07 sur les règles de consolidation.

La présentation retenue pour le bilan et le compte de résultat est conforme au règlement n° 2000-04 relatif aux documents de synthèse consolidés, notamment les éléments financiers des exercices 1998 et 1999 présentés en colonnes tant pour le bilan que le compte de résultat tiennent compte des changements de présentation découlant de ce règlement.

1.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de Natexis Banques Populaires regroupent les comptes de Natexis Banques Populaires et de ses principales filiales.

Seules les filiales dont l'apport est significatif sont consolidées. La notion de significativité ne se calcule pas en fonction de seuils numériques mais d'une appréciation qualitative sur la pertinence de l'apport pour les comptes du groupe. Ainsi les filiales de logistique informatique ont été incluses dans le périmètre de consolidation en fonction de leur impact significatif sur la répartition des frais généraux consolidés entre frais de personnel et autres charges d'exploitation.

Les principales modifications intervenues au cours de l'exercice ont été les suivantes :

- absorption de Natexis Banque par Natexis Banques Populaires.
- entrée de Natexis Al Amana, filiale bancaire exerçant son activité en Algérie.
- entrée de Natexis Banques Populaires Preferred Capital LLC, structure créée pour l'émission d'actions préférentielles sur le marché européen.
- entrée de Natexis Actions Avenir et Natexis Actions Nouveau Marché, 2 OPCVM fermés et orientés sur les marchés des actions.
- entrée de LineBourse, société de courtage en ligne.
- entrée de +X Développement, Natexis Private Equity Asia et Natexis Private Equity International, sociétés de capital investissement.
- entrée de Sogemin Metals Ltd, société de courtage de métaux de base.
- entrée de Samic, société de services informatiques.
- entrée de Val A, société de portefeuille d'investissement.
- déconsolidation de Fructifoncier, société du pôle Assurances, dont l'actif constitué de parts de SCI locatives est représentatif des placements des sociétés d'assurance.
- cession d'Orfi, société de services informatiques.

La liste des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation figure en note 39.

1.2 PRÉSENTATION DES COMPTES

• 1.21 Comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en millions d'euros avec un comparatif sur trois exercices.

Pour le bilan et le compte de résultat, la comparaison en colonnes est rendue difficile par :

- Le changement de méthode de consolidation des sociétés d'assurance : les sociétés d'assurance sont désormais intégrées globalement quand le pourcentage de détention est supérieur à 50% alors qu'en 1999 elles étaient mises en équivalence.

- La non rétroactivité, pour les comptes consolidés 1999, de l'opération d'apport d'actifs de la Caisse Centrale des Banques Populaires et de ses filiales à Natexis SA.

La limitation en 1998 du nombre de filiales consolidées au niveau de l'ancien périmètre Natexis SA.

• 1.22 Comptes consolidés pro forma

Afin de fournir une information comparable sur les deux dernières périodes, il est donné en note 40 des bilans comparés retraités des changements précités. Les comptes de résultat proforma intégrant les changements de méthode de consolidation et l'effet de la rétroactivité de l'apport de la Caisse Centrale des Banques Populaires intervenu en 1999 sont donnés dans le rapport de gestion et font l'objet de commentaires détaillés.

• Activité institutionnelle

Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de son activité institutionnelle sont identifiés au bilan et hors bilan en extrait de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natexis Banques Populaires par l'Etat.

La loi de finances rectificative pour 1997 (n° 97 1239 du 29 novembre 1997), dans son article 41, confie à Natexis Banques Populaires ou toutes sociétés qu'elle contrôle, la mission de gérer un ensemble de procédures publiques pour compte de l'Etat. Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'Etat. Ces dispositions constituent le patrimoine de Natexis Banques Populaires affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'Etat et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique.

1.3 MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes des entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Les comptes des entreprises contrôlées de manière conjointe sont consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles Natexis Banques Populaires exerce une influence notable (soit un pourcentage de contrôle généralement compris entre 20% et 50% inclus), sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

1.4 DATES DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels au 31 décembre des sociétés du groupe.

1.5 ÉCARTS D'ACQUISITION

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition, amorti selon un plan approprié tenant compte des objectifs et des caractéristiques de l'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs et négatifs sont amortis linéairement sur une période n'excédant pas 10 ans. Pour les montants inférieurs à un million d'euros, l'amortissement se fait sur un an.

En cas de cession partielle des titres, l'écart d'acquisition restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif est repris au prorata des titres cédés.

Aucun écart d'acquisition n'est imputé sur les capitaux propres, Natexis Banques Populaires n'utilisant pas la méthode dérogatoire prévue au § 215 du règlement CRC n° 99-07.

Les écarts d'acquisition actif et passif font l'objet d'une information en note 9.

1.6 CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ET SUCCURSALES ÉTRANGÈRES

Le bilan des filiales et succursales étrangères est converti en euros aux cours de fin d'exercice (cours indicatifs de la Banque de France), à l'exception du capital, des réserves et des dotations en capital qui sont convertis aux cours historiques. Les écarts de conversion en résultant sont portés dans les capitaux propres.

Les cours moyens de l'exercice (cours quotidiens indicatifs de la Banque de France) sont utilisés pour la conversion des produits et charges. La différence de valorisation des résultats de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture est également portée dans les capitaux propres dans la rubrique "écart de conversion".

1.7 OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail effectuées par les filiales de Natexis Banques Populaires spécialisées dans ce domaine, sont classées dans une rubrique spécifique pour leur valeur déterminée selon les principes de la comptabilité financière. L'impôt différé est calculé sur la totalité de la réserve financière.

1.8 OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL LOCATAIRE

Natexis Banques Populaires a opté pour le retraitement des opérations de crédit-bail locataire en retenant la méthode préférentielle. Les immobilisations d'exploita-

tion financées au moyen de contrats de crédit-bail (crédit preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste immobilisations corporelles lorsqu'elles sont significatives, et amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie. Ce changement de méthode a eu les effets suivants sur les comptes de l'exercice 2000 :

- augmentation des capitaux propres d'ouverture : 7 millions d'euros
- augmentation du résultat de l'exercice : 2 millions d'euros

1.9 RETRAITEMENTS ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées font, le cas échéant, l'objet de retraitements afin qu'ils soient mis en conformité avec les principes comptables du groupe décrits ci-après.

Les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du groupe, sont éliminés.

Les principes comptables et les règles d'évaluation spécifiques aux activités non bancaires sont maintenus dans les comptes consolidés, notamment ceux applicables aux comptes des filiales d'assurance. Le maintien des règles comptables du secteur de l'assurance ne signifie pas la remise en cause du principe d'élimination des opérations réciproques. La symétrie, placements à l'actif et provisions techniques au passif, organisée pour la protection des assurés dans les comptes individuels est rompue dans les comptes consolidés. Il en résulte que les provisions techniques sont couvertes par des actifs d'assurance et des actifs bancaires.

1.10 AUTRES PROVISIONS ASSIMILÉES À DES RÉSERVES

La provision spéciale de réévaluation et la provision pour investissement, constatées uniquement en application de la législation fiscale, sont incorporées aux réserves consolidées. Les variations annuelles de ces provisions sont extournées du compte de résultat.

1.11 INTÉGRATION GLOBALE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

L'intégration des comptes des filiales d'assurance s'effectue selon les principes suivants :

- les charges et produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination
- les postes de bilan et de hors bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants selon le format bancaire

Les éléments spécifiques à l'activité d'assurance sont regroupés sur quelques postes nouveaux :

- au bilan, deux postes sont créés respectivement à l'actif et au passif, soit placements des entreprises d'assurance et provisions techniques des entreprises d'assurance.
- au compte de résultat apparaît une marge brute des activités d'assurance

La réserve de capitalisation des entreprises d'assurance est traitée comme une provision technique. Aucun retraitement en réserves consolidées n'est opéré et les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par résultat dans les comptes individuels, sont maintenus.

1.12 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en millions d'euros (sauf mention particulière).

2- Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 PRÊTS À LA CLIENTÈLE

Les prêts sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale. Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie "engagements de financement".

2.2 POLITIQUE DE PROVISIONS

A) Provisions individualisées

• Risques en capital

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des provisions pour dépréciations ou pour risques sont dotées au compte de résultat, au poste "coût du risque". Ces provisions sont déterminées sur la base d'examens trimestriels, dossier par dossier et pays par pays, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Pour les opérations de crédit-bail et assimilées, les plus et moins values de cession ainsi que les dotations et reprises de provision (biens loués et immobilisations temporairement non louées) sont inscrits en "produit net bancaire". Les indemnités de résiliation sont enregistrées au niveau des "intérêts et produits assimilés". Seule la fraction en capital des loyers douteux est provisionnée en "coût du risque".

Au-delà du provisionnement spécifique des dossiers présentant ou pouvant présenter un risque de non recouvrement, Natexis Banques Populaires constitue des provisions pour risques sectoriels.

• Risques en intérêts

En application de la réglementation bancaire :

- Les intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont portés en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois

ou le cas échéant six et neuf mois, sont également provisionnés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à provisionner le risque en capital.

Il en est de même pour les biens loués en crédit-bail ; ils sont déclassés en créances douteuses pour leur montant d'encours financier lorsqu'il existe une échéance de loyer ou de frais accessoires impayée depuis plus de trois mois (mobilier) ou six mois (immobilier).

B) Provisions sectorielles et géographiques

1 - Les provisions sectorielles et géographiques couvrent certains domaines d'activité de Natexis Banques Populaires présentant des risques potentiels futurs mais non avérés. Elles intègrent notamment les provisions fiscales pour risques pays. Ces domaines, et le niveau de provisionnement, ont vocation à évoluer dans le temps en fonction des cycles économiques des différents secteurs d'activité et géographiques.

2 - En 1991 et 1992, il a été procédé sur les actifs de l'ex-BFCE à des opérations de retraitement des risques souverains selon deux schémas, l'un de "sortie de bilan" (defeasance), l'autre "d'option de vente".

Le prêt accordé dans le cadre de l'opération de sortie de bilan a pu être ramené d'un montant initial de 168 millions d'USD à 37 millions d'USD à fin décembre 2000 après cession par la société ayant acquis les crédits financiers à risque, des actifs sur le marché secondaire.

A la suite de cessions de créances et des remboursements contractuels des crédits couverts par l'option de vente, cette dernière a pu être réduite à fin décembre 2000 à un montant notionnel de 124 millions en contre-valeur euro contre un notionnel initial de 438 millions en contre-valeur euro. Ces réductions successives ont donné lieu à des annulations partielles de l'option de vente, dont est bénéficiaire Natexis Banques Populaires, et ont été effectuées contre paiement à cette dernière d'indemnités. La prime d'option de vente a pu être ramenée ainsi d'un montant initial de 54 millions d'euros à 21 millions au 31 décembre 2000.

3 - Les créances du groupe comportant des risques souverains et n'ayant pas fait l'objet des retraitements évoqués ci-dessus sont périodiquement analysées et provisionnées en tenant compte de la méthodologie préconisée par les autorités de tutelles et de l'estimation de la valeur de ces créances sur le marché secondaire des risques pays.

C) Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Pour compléter la couverture générale de ses risques, Natexis Banques Populaires constitue un fonds pour risques bancaires généraux qui a supporté l'impôt.

2.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION

Les opérations de titrisation conclues durant l'exercice ont pour effet de transférer le risque de crédit sans céder les portefeuilles de référence. Il s'agit d'opérations de titrisations synthétique à base de dérivés de crédits conclus avec des banques tierces conjointement avec des entités *ad hoc*. Les dérivés de crédits sont assimilés dans leur principe à des assurances crédits et fournissent une protection contre le risque de signature (faillite, restructuration des termes d'un actif de référence et incapacité de payer) sur les débiteurs composant le portefeuille. Les entités *ad hoc* ne sont pas consolidées car leurs comptes ne reflètent que la protection accordée à Natexis Banques Populaires et sa couverture sur les marchés, le risque résiduel étant assuré par les investisseurs qui financent l'entité.

2.4 CRÉANCES, DETTES ET ENGAGEMENTS LIBELLÉS EN DEVICES

Les créances, dettes et engagements de hors bilan, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêt des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'Etat ou afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

2.5 PORTEFEUILLE-TITRES

A) Opérations sur titres (transaction, placement, investissement)

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc...) et sont fonction de la finalité des opérations :

- Titres de transaction : il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêt comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.
- Titres de placement : ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

- Titres d'investissement : les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance, dans ce cas la provision couvre un risque de marché et est dotée en "résultat sur actifs immobilisés" ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie auquel cas la dotation est classée en "coût du risque".

- Actions propres : les achats visent deux finalités, d'une part l'attribution d'actions aux salariés du groupe dans le cadre du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise et d'autre part des interventions en fonction des situations de marché.

B) Titres de participation non consolidés et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

- Les titres de participation non consolidés : ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'usage à la date d'arrêt ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'usage à la date d'arrêt est déterminée en fonction de critères tels que l'actif net réévalué et la rentabilité des sociétés concernées.
- Les titres de l'activité de portefeuille "TAP" : ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité ou un rendement satisfaisant. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation pour que leur valeur au bilan n'excède pas leur valeur estimative (valeur de transaction récente, valeur de rentabilité, valeur boursière ou autre méthode de valorisation retenue lors de l'acquisition).

2.6 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES, CORRECTIONS DE VALEUR ET RÉSULTATS DE CESSION

- Les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement.
- Les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus.
- Les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrés dans des rubriques spécifiques selon la nature des opérations :
 - titres de transaction, titres de placement et TAP : "gains ou pertes" les concernant, en produit net bancaire,
 - titres d'investissement, titres de participation et autres titres détenus à long terme : en gains ou pertes sur actifs immobilisés.

2.7 IMMOBILISATIONS

• Immobilisations d'exploitation

- Les immobilisations de l'ancien Crédit National acquises avant le 31 décembre 1976 sont comptabilisées à leur valeur d'utilité déterminée lors de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises depuis cette date sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations de l'ancienne BFCE sont enregistrées, dans les comptes consolidés du groupe, à leur valeur d'utilité, déterminée lors de l'acquisition de la BFCE par le Crédit National.

Les immobilisations de l'ex Caisse Centrale des Banques Populaires ont été apportées pour leur valeur nette comptable suite à l'apport partiel d'actif.

- Les immobilisations corporelles sont amorties, principalement selon le mode linéaire, sur leurs durées estimées d'utilisation.

Constructions d'exploitation	25 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

• Immobilisations hors exploitation

Elles sont amorties sur leurs durées estimées d'utilisation soit 30 à 40 ans.

Conformément à la lettre du Secrétaire Général de la Commission Bancaire en date du 21 octobre 1997, les actifs immobiliers hors exploitation, y compris les immeubles dits de patrimoine ou de rapport ont été provisionnés immeuble par immeuble lorsqu'il apparaissait un risque de moins-values latentes.

Les immeubles dits de patrimoine ou de rapport du groupe Natexis Banques Populaires sont pour la quasi-totalité enregistrés aux bilans de sociétés immobilières, qui, comme il est précisé dans la note 1.3, sont consolidées par la méthode de l'intégration globale car elles sont placées sous contrôle exclusif du groupe.

• Immeubles faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail

Les immeubles loués en crédit-bail font l'objet, conformément à la lettre évoquée ci-dessus, d'un provisionnement lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur estimée de marché et lorsqu'il existe un risque probable ou certain que l'immeuble, objet du contrat, demeure à terme la propriété du crédit bailleur.

• Matériels et logiciels informatiques

Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif sur 5 ans.

Le coût interne des développements des programmes informatiques est comptabilisé directement en charge de l'exercice.

2.8 TITRES SUBORDONNÉS À TERME OU À DURÉE INDÉTERMINÉE

Le groupe a émis des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de

liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilés.

2.9 TITRES PARTICIPATIFS

La rémunération servie sur les titres participatifs émis est assimilée à des intérêts et inscrite, prorata temporis, en charge au compte de résultat.

2.10 INTÉRÊTS, PRIMES, LOTS ET COMMISSIONS

Les intérêts, les primes et lots et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

2.11 PRIMES D'AMÉNAGEMENT DE TAUX ET DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE PRÊTS CLIENTÈLE

Les primes d'aménagement de taux et les indemnités de remboursement anticipé sont considérées comme des intérêts perçus d'avance et comptabilisés dans le compte de résultat par année au prorata des pertes d'intérêts résultant du calendrier contractuel des prêts en cause.

2.12 FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNT ET FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

- Conformément à l'option fiscale offerte par la loi du 8 août 1994 et à l'évolution de la nature des frais d'émission d'emprunts qui représentent essentiellement un complément du coût de refinancement, le groupe Natexis Banques Populaires étale cette charge sur la durée de vie des emprunts pour les opérations réalisées depuis le 1^{er} janvier 1994.

- Les frais liés aux augmentations de capital de la société mère sont imputés sur la prime d'émission. Les frais d'augmentation de capital des filiales sont comptabilisés dans les charges de l'exercice.

2.13 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME FERMES ET CONDITIONNELS POUR COMPTE PROPRE DE NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

A) Opérations d'échange de taux :

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction
- Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.
- Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts mais les moins-values constatées en date d'arrêt par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.
- La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

B) Opérations d'échange de devises

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

C) Options (taux, change, actions) et contrats à terme

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de provision sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

D) Activité institutionnelle

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis-à-vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors bilan publié. Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de

stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

2.14 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La charge de l'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises, au taux de 37,76 %, au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères.

- l'impôt différé résultant des différences temporaires existant dans les comptes annuels ou dû à des retraitements spécifiques à la consolidation et calculé selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater d'impôts différés nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. En application de ce principe l'effet des déficits reportables n'est pas pris en compte, de même qu'il est présumé que l'économie future d'impôt ne pourra pas être récupérée si l'entité fiscale a enregistré des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

Tous les décalages ont été retenus quelque soit la date de récupération ou d'exigibilité. Un taux d'impôt différé est appliqué en fonction des dates de retournement des décalages temporaires, 36,44% pour 2001 et 35,44% pour les années suivantes.

Le solde net d'impôt différé figure au passif en compte de régularisation.

2.15 PASSIFS SOCIAUX ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les passifs sociaux provisionnés comprennent, pour l'essentiel :

- les indemnités et congés de fin de carrière,
- les allocations pour préretraite et complément sur retraite,
- la part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités et préretraités.

Ces engagements sont calculés sur la base des paramètres suivants :

- prise en compte des droits acquis,
- taux d'actualisation de 4,75% à 5%,
- table de mortalité : TV 88/90,
- derniers salaires connus, y compris charges patronales,
- taux de rotation du personnel fonction de l'historique.

Conformément à l'avis n° 2000-C du Comité d'urgence, le provisionnement intégral des engagements de retraite, méthode retenue comme préférentielle selon le règlement CRC 99-07, a été effectué par prélèvement

sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2000. L'écart entre les engagements de retraite au 1^{er} janvier 2000 et la somme des réserves des caisses de retraite et des provisions constituées à cet effet dans les comptes sociaux des entités concernées s'élevait à 24 millions d'euros, net d'impôt différé actif. Ce montant a été prélevé sur les capitaux propres d'ouverture. Le résultat de l'exercice 2000 enregistre une reprise de provision de 5 millions d'euros en raison de la diminution de l'engagement résiduel net.

3 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Caisse, CCP, banques centrales	201	865	141
Effets publics et valeurs assimilées	11 835	14 828	822
Titres de transaction	9 945	12 603	133
Titres de placement	1	78	243
Titres d'investissement	1 800	2 084	424
Créances rattachées	89	63	22
Créances sur établissements de crédit	15 962	23 315	6 704
A vue	5 706	11 387	1 060
A terme	10 096	11 726	5 553
Créances douteuses	95	180	26
Créances rattachées	124	135	85
provisions sur créances douteuses	(59)	(113)	(20)
Total	27 998	39 008	7 667

4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Comptes ordinaires débiteurs	3 559	2 171	2 289
Créances commerciales	784	584	582
Affacturation	1 601	1 266	-
Autres concours à la clientèle	26 704	23 895	18 620
Créances rattachées et valeurs non imputées	480	224	180
Créances douteuses	1 121	1 187	1 125
Provisions sur créances douteuses	(643)	(642)	(578)
Opérations avec la clientèle	33 606	28 685	22 218
Crédit bail et location simple	5 119	4 742	2 434
Créances rattachées	62	144	187
Provisions sur créances	(163)	(80)	(35)
Opérations de crédit-bail et assimilées	5 018	4 807	2 586

Créances douteuses et provisions sur établissements de crédit, prêts à la clientèle et opérations de crédit-bail et assimilées

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Créances douteuses sur établissements de crédit	95	180	26
Provisions pour créances douteuses sur établissements de crédit	(59)	(113)	(20)
Créances douteuses sur prêts à la clientèle	1 121	1 187	1 125
Provisions pour créances douteuses sur prêts à la clientèle	(643)	(642)	(578)
Créances douteuses sur opérations de crédit-bail et assimilées	266	178	151
Provisions pour créances douteuses sur opérations de crédit-bail et assimilées	(163)	(80)	(35)
Taux de couverture :			
Provisions pour créances douteuses sur créances douteuses brutes	58%	54%	49%

5 OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Titres de Transaction	6 302	3 330	2 201
Actions et autres titres à revenu variable	86	731	12
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 216	2 599	2 189
Titres de Placement (1)	2 045	2 220	1 083
Actions et autres titres à revenu variable	833	647	564
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 212	1 573	519
Titres d'investissement (2)	8 827	8 188	3 707
Titres de l'activité de portefeuille (3)	671	555	428
Créances rattachées	178	180	45
Total	18 023	14 473	7 464

(1) dont :			
cotés	826	1 128	1 000
subordonnés	135	-	-
émis par des organismes publics	-	-	-
actions propres	2	7	2
plus et moins-values sur titres de placement :			
plus values latentes correspondant à la différence entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition	21	12	2
moins-values latentes ayant fait l'objet d'une provision au bilan	(68)	(58)	(58)
(2) dont :			
cotés	7 628	4 462	2 756
subordonnés	201	313	89
émis par des organismes publics	617	101	91
(3) dont :			
cotés	171	67	41
après provision de :	(140)	(156)	(58)

Valeurs estimatives des titres de l'activité de portefeuille

<i>En millions d'euros</i>	2000		1999		1998	
	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées au cours de bourse	171	257	47	127	38	50
d'après d'autres méthodes	500	592	508	691	390	578
Total	671	849	555	818	428	628

6 OPÉRATIONS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Actif - Placements des entreprises d'assurance

<i>En millions d'euros</i>	2000
Actifs des sociétés d'assurance	
Terrains et constructions	285
Autres placements	12 538
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	3 250
Sous-total	16 073
Part des réassureurs dans les provisions techniques	
Contrats Vie	2 261
Contrats non-Vie	2
Sous-total	2 263
Total	18 336

Les placements d'assurance constitutifs de ressources émises par d'autres établissements du Groupe ont été annulés au titre de l'élimination des opérations réciproques.

Passif - Provisions techniques des entreprises d'assurance

<i>En millions d'euros</i>	2000
Provisions mathématiques	15 990
dont :	
- assurance-vie	12 657
- assurance IARD	5
- représentatives de contrats en unités de comptes	3 328
Provisions pour sinistres	75
Provisions d'égalisation	4
Provisions pour participation aux bénéfices	96
Réserves de capitalisation	132
Total	16 297

7 PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Titres mis en équivalence			
Activités de capital risque	36	20	29
+X Développement	13	-	-
IDF Nord Croissance	8	4	-
Sofinnova	6	8	6
Sud-Est Croissance	6	4	-
Mérone Investissements - CITA	-	-	19
Autres	3	4	4
<i>dont quote-part dans le résultat</i>	<i>11</i>	<i>6</i>	<i>4</i>
Activités immobilières	4	7	44
Europolis invest Holding	4	5	
Europolis invest France	-	2	
Autres	-	-	44
<i>dont quote-part dans le résultat</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>(11)</i>
Activités d'assurance	106	263	75
COFACE (note 7.2)	82	75	72
Pôle Assurances Banque Populaire	24	188	-
Autres	-	-	3
<i>dont quote-part dans le résultat</i>	<i>8</i>	<i>15</i>	<i>6</i>
Autres activités	1	1	1
<i>dont quote-part dans le résultat</i>	<i>-</i>	<i>(1)</i>	<i>-</i>
Sous Total	147	291	149
<i>dont quote-part dans le résultat</i>	<i>20</i>	<i>20</i>	<i>(1)</i>

Autres participations, parts dans les entreprises liées et titres détenus à long terme

Participations (1) (2)	309	331	215
Créances rattachées	14	3	9
Sous Total	323	334	224
Total	470	625	373

Après Provisions de (94) (60) (196)

(1) Dont participations non consolidées détenues dans des établissements de crédit

31 68 95

(2) Dont titres cotés

72 40 66

7.1 TITRES DE PARTICIPATIONS ET DE FILIALES NON CONSOLIDÉS

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Principales participations :			
IKB Deutsche Industriebank	29	29	61
Soparind	26	26	26
Euronext (SBF)	23	-	-
SCI Colomb Magellan	20	19	-
Finantia	15	18	18
European Investment Fund	-	15	-
Autres titres :	196	224	110
Total	309	331	215

7.2 ÉTATS FINANCIERS ABRÉGÉS DE LA COFACE (présentation sociétés d'assurance)

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999
ACTIF		
Placements	653	622
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	23	6
Créances	184	115
Autres actifs	36	32
Total Actif	896	775
PASSIF		
Capitaux propres	420	370
Provisions techniques brutes	341	287
Provisions pour risques et charges	15	18
Autres passifs	120	100
Total Passif	896	775
Compte de Résultat		
Résultat technique	46	37
Produits nets de placements	26	17
Autres charges et produits	(9)	(8)
Impôt sur les bénéfices	(20)	(20)
Résultat de l'exercice	43	26

8 IMMOBILISATIONS

En millions d'euros

	2000			1999			1998		
	Brut	Amortissement Provision	Net	Brut	Amortissement Provision	Net	Brut	Amortissement Provision	Net
Immobilisations incorporelles :	142	95	47	117	79	38	61	41	20
logiciels	106	92	14	46	39	7	43	38	5
fonds de commerce	27	-	27	12	-	12	10	-	10
autres	9	3	6	59	40	19	8	3	5
solde au 1er janvier	117	79	38	61	41	20	59	39	20
acquisitions	27		27	27		27	5		5
cessions	(10)	(6)	(4)	(8)	(8)	-	(1)	(1)	-
dotations		13	(13)		5	(5)		5	(5)
changement de périmètre	13	9	4	43	38	5	-	-	-
intégration des sociétés immobilières	-	-	-	1	1	0	-	-	-
intégration des sociétés d'assurance	2	1	1	-	-	-	-	-	-
autres	(7)	(1)	(6)	(7)	1	(8)	(2)	(2)	-
solde au 31 décembre	142	95	47	117	79	38	61	41	20
Immobilisations corporelles :	959	386	573	841	354	487	598	226	372
terrains et constructions d'exploitation	433	130	303	299	49	250	87	18	69
terrains et constructions hors exploitation	322	140	182	336	137	199	393	133	260
autres immobilisations corporelles	204	116	88	206	168	38	118	75	43
Solde au 1er janvier	841	354	487	598	226	372	605	229	376
acquisitions	79		79	42		42	16		16
cessions	(108)	(55)	(53)	(80)	(36)	(44)	(25)	(20)	(5)
dotations		37	(37)		27	(27)		15	(15)
<i>Dotations sur biens en location simple inscrites en autres charges nets d'exploitation bancaire</i>		8	(8)		6	(6)		-	-
changement de périmètre	9	5	4	230	99	131	1	1	-
intégration des sociétés immobilières	-	-	-	49	33	16	-	-	-
intégration des sociétés d'assurance	6	2	4	-	-	-	-	-	-
retraitement du crédit-bail locataire	131	35	96	-	-	-	-	-	-
autres	1		1	2	-	2	1	1	-
solde au 31 décembre (1)	959	386	573	841	354	487	598	226	372
Total	1 101	481	620	958	433	525	659	267	392

(1) y compris les biens en location simple

Montants à l'ouverture n'incluant pas les immobilisations des sociétés d'assurance prises en compte pour la première fois en 2000.

9 ÉCARTS D'ACQUISITION

ACTIF <i>en millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Ecarts à l'ouverture de l'exercice	145	7	1
Effet de l'intégration globale des sociétés d'assurance	15	-	-
Dotations afférentes aux sociétés intégrées	(26)	(4)	(1)
Dotations afférentes aux sociétés mises en équivalence		(4)	-
Ecarts sur acquisitions	143	146	7
. Assurances Banque Populaire	105	86	
. Samic	16		
. Natexis Bail	14		
. Sogemin	3		
. Société immobilière ABC		14	
. Coficiné		14	
. Interépargne		11	
. SCI Valmy coupole		6	
. SCI Altair 1		6	
. BP Luxembourg		4	
. Bacot Allain gestion			6
. Coface			1
. Autres	5	5	
TOTAL	277	145	7

PASSIF <i>en millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Ecarts à l'ouverture de l'exercice	91	15	23
Effet de l'intégration globale des sociétés d'assurance	30	-	-
Reprise afférente aux sociétés intégrées	(24)	(12)	(8)
Ecarts sur acquisitions	18	88	-
. Bail Banque Populaire	13	10	
. Factorem	5	3	
. Fructicomi		12	
. BPAM		11	
. XEOD Bourse		11	
. Spafin		8	
. Sofingest		5	
. Energeco		7	
. Bail expansion		4	
. Fructibail		3	
. Autres		14	
TOTAL	115	91	15

10 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS - ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Débiteurs divers	1 911	1 573	244
Chèques et effets à l'encaissement, comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1 237	567	255
Comptes spécifiques à l'assurance	145	-	-
Ajustement technique	680	649	45
Comptes d'encaissement	409	367	34
Produits à recevoir	675	967	606
Divers	3 726	2 041	589
Total	8 783	6 164	1 773

11 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES - PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Banques centrales, CCP	235	290	1
Dettes envers les établissements de crédit	37 354	51 714	13 772
A vue	12 548	20 099	2 539
A terme	24 806	31 615	11 233
Autres sommes dues	121	65	9
Dettes rattachées	246	190	128
Total	37 956	52 259	13 910

12 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Comptes et emprunts	15 365	5 592	2 769
A vue	5 123	3 444	2 027
A terme	10 242	2 148	742
Dépôts de garantie	38	-	-
autres sommes dues	248	94	63
Dettes rattachées	50	22	16
Total	15 701	5 708	2 848

13 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	12 443	11 353	7 229
Emprunts obligataires (1)	8 143	10 669	12 225
Autres	783	615	2
Dettes rattachées	512	464	450
Total (2)	21 881	23 101	19 906

(1) - Obligations convertibles

Natexis Banques Populaires a procédé en 1993 à l'émission de 1 781 000 obligations convertibles à raison d'une action pour une obligation pour un montant total de 1,3 milliard de francs amortissables en totalité le 1^{er} janvier 2001.

Au 31 décembre 2000, il subsistait 1 387 800 obligations, 392 782 obligations ayant été rachetées en Bourse et 418 obligations converties en actions Natexis Banques Populaires.

(2) émis directement par :

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Natexis Banques Populaires	20 594	3 671	186
Natexis Banque	-	17 336	19 085
	20 594	21 007	19 271
Factorem	777	615	-
Interfinance Natexis N.V.	300	1 266	635
Val A	159	-	-
Natexis US Finance	10	104	-
Autres	41	109	-
Total	21 881	23 101	19 906

14 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS - PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Créditeurs divers	1 065	1 291	471
Titres de transaction-dettes pour titres empruntés	3 389	1 390	28
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1 211	696	270
Comptes spécifiques à l'assurance	2 295	-	-
Charges à payer	617	750	232
Produits perçus d'avance	175	137	124
Ajustement technique	1 353	1 414	60
Comptes d'encaissement	420	407	232
Divers	3 341	1 154	562
Total	13 866	7 239	1 979

15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Provision pour risques pays	330	316	302
Provision pour risques sectoriels	165	123	99
Provision pour risques individualisés	53	26	18
Provision sur engagements de hors-bilan	8	7	5
Provision pour passifs sociaux	75	51	41
Provision pour restructuration	11	19	44
Provision pour convergence informatique	11	15	-
Provisions pour instruments financiers à terme	27	27	6
Provisions pour risques activité immobilière	17	11	-
Autres provisions	120	94	46
Total	817	689	561

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 incluaient des provisions pour impôt différé et des subventions et fonds publics affectés qui ont été reclassés en Comptes de régularisation passif ; les montants étaient les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	1999	1998
Provision pour impôt différé	30	21
Subventions et fonds publics affectés	28	29

16 DETTES SUBORDONNÉES

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Dettes subordonnées			
Titres participatifs (1)	107	107	107
Titres subordonnés à durée indéterminée (2)	450	436	401
Autres titres subordonnés à terme (3)	1 482	1 493	898
Autres emprunts subordonnés	171	70	-
Dettes rattachées	49	34	28
Sous-Total (4)	2 259	2 140	1 434
Dépôts de garantie à caractère mutuel	4	5	6
Total	2 263	2 145	1 440

Charges sur dettes subordonnées 158 101 105

(1) dont la rémunération comprend une partie fixe égale à 0,45 x TAM et une partie variable en fonction de la progression du résultat net consolidé par rapport à l'exercice précédent.

(2) Titres subordonnés à durée indéterminée :

- 100 millions USD au taux après swap de 12,70% et à échéance économique du 25 février 2004, traité comptablement comme un emprunt amortissable.

(cf. note 2.8)

- son montant en millions USD est de : 46 51 62

- et sa contrevaieur en millions d'EUROS 45 50 50

- TSDI émis en décembre 1996 de 150 millions USD 161 149 128

- TSDI convertible en actions de Natexis SA émis en mai 1996 137 137 137

- TSDI émis en février 1997 de 100 millions USD 107 100 86

450 436 401

(3) Emissions de titres subordonnés remboursables :

échéances	devises			
2010	FRF	9	9	-
2010	EUR	312	-	-
2009	FRF	56	8	-
2009	EUR	98	146	-
2008	FRF	2	2	-
2007	FRF	101	101	-
2006	FRF	154	154	-
2005	USD	334	608	525
2005	FRF	45	45	-
2004	FRF	31	32	30
2004	LUF	151	151	151
2003	LUF	50	50	50
2003	FRF	65	67	-
2002	LUF	74	74	74
2000	FRF	-	46	38
1999	FRF	-	-	30
1998	FRF	-	-	-
		1 482	1 493	898

(4) Emprunts :

de Natexis Banques Populaires	2 025	743	145
de Natexis Banque	-	1 278	1 238
d'Interfinance	45	51	51
de Factorem	33	21	-
de Bail Banque Populaire	16	15	-
de Fructicomi	11	11	-
de BP Luxembourg	10	10	-
de Sofingest	5	5	-
de Coficiné	2	4	-
de Fructibail	2	2	-
de Fructivie Sa	85	-	-
de Natexis Capital	12	-	-
de SBFI	2	-	-
de Sogemin	9	-	-
de La Prospérité	2	-	-
	2 259	2 140	1 434

17 VARIATION DES FONDS PROPRES ET ASSIMILÉS (selon la proposition d'affectation du résultat)

<i>En millions d'euros</i>	<i>Capital</i>	<i>Primes d'émission</i>	<i>Réserves (1)</i>	<i>Capitaux propres</i>	<i>FRBG</i>	<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>Autres éléments des fonds propres de base</i>	<i>Fonds propres de base</i>	<i>Eléments complé- mentaires et surcom- plémentaires (2)</i>	<i>Total fonds propres</i>
Fonds propres et assimilés au 31 décembre 1998 avant affectation	236	568	533	1 337	126	286	5	1 754	1 223	2 977
Résultat au 31 décembre 1998	-	-	51	51	-	21	-	72	-	72
Distribution	-	-	(26)	(26)	-	(20)	-	(46)	-	(46)
Fonds propres et assimilés au 31 décembre 1998 après affectation	236	568	558	1 362	126	287	5	1 780	1 223	3 003
Augmentation de capital (3)	295	596	6	897	-	-	-	897	-	897
Ecart de conversion	-	-	54	54	-	41	-	95	-	95
Variations du périmètre	-	-	-	-	-	210	-	210	-	210
Restructurations internes	-	-	(7)	(7)	-	7	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	61	-	(38)	23	593	616
Fonds propres et assimilés au 31 décembre 1999 avant affectation	531	1 164	611	2 306	187	545	(33)	3 005	1 816	4 821
Résultat au 31 décembre 1999	-	-	128	128	-	35	-	163	-	163
Projet de distribution	-	-	(73)	(73)	-	(56)	-	(129)	-	(129)
Fonds propres et assimilés au 31 décembre 1999 après affectation	531	1 164	666	2 361	187	524	(33)	3 039	1 816	4 855
Augmentation de capital	153	542	-	695	-	-	-	695	-	695
Ecart de conversion	-	-	29	29	-	22	-	51	-	51
Changements de méthodes (4)	-	-	(18)	(18)	-	(2)	-	(20)	-	(20)
Variations du périmètre	-	-	-	0	-	43	-	43	-	43
Autres variations	-	-	(2)	(2)	76	-	(192)	(118)	(165)	(283)
Fonds propres et assimilés au 31 Décembre 2000 avant affectation	684	1 706	675	3 065	263	587	(225)	3 690	1 651	5 341
Résultat au 31 décembre 2000	-	-	250	250	-	70	-	320	-	320
Projet de distribution	-	-	(107)	(107)	-	(27)	-	(134)	-	(134)
Fonds propres et assimilés au 31 Décembre 2000 après affectation	684	1 706	818	3 208	263	630	(225)	3 876	1 651	5 527

(1) Part du groupe dans les réserves, différences de consolidation, écarts de réévaluation, écarts de conversion, bénéfice consolidé.

(2) Le ratio international de solvabilité élargi aux risques de marchés s'établit à 10.2% au 31 décembre 2000 et se compare au ratio 31 décembre 1999 de 9,3%.

(3) Conversion en euros de la valeur nominale des actions	12	-	(12)
apport de la CCBP	257	533	18
absorption de BP Ingénierie	7	28	-
dividendes en actions	8	15	-
émissions réservées au Personnel	11	20	-
	<u>295</u>	<u>596</u>	<u>6</u>

(4) Provisionnement des retraites	-	-	(25)
retraitement du crédit-bail locataire	-	-	7
	-	-	(18)

18 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Ventilation des équivalents risques pondérés par type de contrepartie (effet collatéral déduit)			
Banquiers	269	420	341
Clients	24	190	47
Garanties reçues (collatéralisation)			
Banquiers	-	290	261

19 INFORMATIONS SUR LES ENCOURS HORS-BILAN (produits dérivés)

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Encours hors-bilan (notionnels) des produits dérivés			
Opérations de couverture (micro et macro couverture)	81 718	203 662	104 943
Opérations de gestion de positions	426 683	330 475	58 709
Opérations effectuées sur les marchés de gré à gré	427 648	493 350	158 154
Opérations effectuées sur les marchés organisés (et assimilés)	80 753	40 787	5 498
Opérations fermes	456 944	496 950	151 332
Opérations conditionnelles	51 457	37 187	12 321
Type de marché			
. taux d'intérêt	472 090	466 566	145 190
. change	27 975	46 161	17 585
. autres	8 336	21 410	877
Type de produits			
. swaps	354 231	360 305	106 310
. FRA	6 713	73 082	25 472
. futures	80 753	31 905	1 347
. options	24 251	9 635	2 989
. matif	1 062	7 426	3 483
. caps et floors	12 586	26 581	8 117
. change à terme	27 008	24 230	15 830
. autres	1 797	973	104
Engagements sur marchés de gré à gré selon la durée résiduelle			
0 à 1 an	322 730	277 676	78 681
1 à 5 ans	87 785	173 709	61 630
plus de 5 ans	46 429	41 965	17 843
Engagements sur marchés organisés (et assimilés) selon la durée résiduelle			
0 à 1 an	80 165	37 988	5 342
1 à 5 ans	131	551	-
plus de 5 ans	456	2 248	156
Encours bilan attachés aux produits dérivés			
Instruments conditionnels achetés	404	73	44
Instruments conditionnels vendus	276	31	21

20 OPÉRATIONS EN DEVISES

En millions d'euros Monnaies	Pays d'émission	décembre 00 Positions nettes Bilan et hors bilan		décembre 99 Positions nettes Bilan et hors bilan		décembre 98 Positions nettes Bilan et hors bilan	
		Longues	Courtes	Longues	Courtes	Longues	Courtes
GBP	Royaume-Uni	12		0	(4)	27	
DKK	Danemark	2		1		3	
CHF	Suisse	1		1	0	3	
USD	Etats-Unis		(87)		(25)		(35)
JPY	Japon		(23)	4		5	
CAD	Canada	1		0		4	
Autres devises		40	(7)	27	(1)	3	(1)
Total			(61)		3		9

21 INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

En millions d'euros	2000	1999	1998
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 145	3 497	3 009
Sur opérations avec la clientèle	1 944	1 885	1 354
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	856	585	353
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	363	810	589
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	229
Total	8 307	6 777	5 534

22 INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

En millions d'euros	2000	1999	1998
Sur opérations avec les établissements de crédit	(5 744)	(4 013)	(3 416)
Sur opérations avec la clientèle	(886)	(633)	(187)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 488)	(1 035)	(1 036)
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	(6)	(591)	(390)
Autres intérêts et charges assimilées	-	(5)	(215)
Total	(8 124)	(6 277)	(5 244)

23 REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

En millions d'euros	2000	1999	1998
Revenus des titres de placement	10	2	1
Revenus des titres de participation et TAP	57	19	21
Total	67	21	22

24 COMMISSIONS

En millions d'euros	2000	1999	1998
Produits de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	34	18	20
Opérations avec la clientèle	419	223	89
Opérations sur titres	310	82	39
Opérations de change	2	2	2
Instruments financiers à terme	15	13	10
Prestations de service financier	310	204	81
Produits de commissions	1 090	542	241
Charges de commissions			
Opérations avec les établissements de crédit	(42)	(14)	(6)
Opérations avec la clientèle (1)	(116)	(1)	(1)
Opérations sur titres	(95)	(27)	(13)
Instruments financiers à terme	(11)	(8)	(3)
Prestations de service financier	(240)	(117)	(11)
Charges de commissions	(504)	(167)	(34)
Commissions nettes	586	375	207
(1) dont apporteurs d'affaires assurances	(113)	-	-

25 RÉSULTAT DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

En millions d'euros	2000	1999	1998
Résultat sur titres de transaction	891	129	126
Résultat sur opérations de change	64	10	27
Résultat sur opérations d'instruments financiers à terme	(473)	(9)	(44)
Total	482	130	109

26 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

En millions d'euros	2000	1999	1998
Titres de placement			
Plus-values de cession	74	20	31
Moins-values de cession	(41)	(49)	(8)
Dotations aux provisions	(70)	(28)	(19)
Reprises de provisions	59	66	17
Frais d'acquisition	-	(4)	-
Sous-total	22	5	21
Titres de l'activité de portefeuille (TAP)			
Plus-values de cession	172	126	91
Moins-values de cession	(20)	(23)	(23)
Dotations aux provisions	(33)	(17)	(24)
Reprises de provisions	28	30	33
Sous-total	147	116	77
Gains (ou pertes)	169	121	98

27 MARGE BRUTE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros	2000	1999 ⁽¹⁾	1998 ⁽²⁾
Primes Vie	2 402	-	-
Primes Non Vie	285	-	-
Produits nets des placements financiers	506	-	-
Charges de prestation	(1 612)	-	-
Variation des provisions techniques	(1 379)	-	-
Total	202	-	-

(1) Les sociétés d'assurance étaient consolidées par mise en équivalence
(2) Les sociétés d'assurance ne faisaient pas partie du groupe

28 PRODUITS NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	2000	1999	1998
Activités immobilières	30	13	-
Prestations et développement de services informatiques	55	21	6
Gestion pour le compte de tiers	3	-	-
Total	88	34	6

29 CONTRIBUTION DES COMPOSANTES DU GROUPE AU PRODUIT NET BANCAIRE

En millions d'euros	2000	1999	1998
NATEXIS BANQUES POPULAIRES	772	154	(26)
NATEXIS BANQUE (1)	-	499	489
Sous-total	772	653	463
Filiales de gestion collective et d'intermédiation	308	142	82
Filiales de capital investissement	230	137	97
Filiales d'assurance	121	-	-
Filiales d'affacturage	84	30	-
Filiales étrangères	75	50	28
Filiales de services bancaires, financiers et technologiques	68	5	-
Filiales de crédit-bail	63	7	(13)
Filiales d'opérations immobilières et de moyens généraux	41	19	1
Filiales activités bancaires	14	2	2
Autres filiales	50	42	15
Total	1 826	1 087	675

(1) Natexis Banque a été absorbée par Natexis Banques Populaires le 30 juin 2000

30 FRAIS DE PERSONNEL ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

En millions d'euros	2000	1999	1998
Frais de personnel			
Salaires et traitements	378	272	189
Charges sociales (1)	153	121	77
Intéressement et participation	30	13	5
Charges fiscales	30	23	18
Refacturations	(32)	(27)	(16)
Total des frais de personnel	559	402	273

Autres frais administratifs

Impôts et taxes	50	28	20
Services extérieurs	410	202	109
Refacturations	(22)	(4)	(3)
Total des autres frais administratifs	438	226	126
Total	997	628	399

Effectif salarié moyen (en équivalent temps plein) 6 671 6 263* 3 334

* Ce chiffre retient en année pleine les effectifs de la Caisse Centrale des Banques populaires ; les frais de personnel relatifs aux 6263 ETP se seraient élevés à 508 millions d'euros (donnée de gestion) à comparer aux 559 millions d'euros de l'exercice 2000 pour 6 671 ETP.

(1) Dont charges de retraite 35 30 18

31 COÛT DU RISQUE

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Sur créances :	(74)	(149)	(160)
Dotations aux provisions	(152)	(160)	(187)
Reprises de provisions	227	136	199
Pertes sur créances irrécupérables	(156)	(129)	(188)
Récupérations sur créances amorties	7	4	15
Sur titres :	(13)	(1)	(3)
Dotations aux provisions	(16)	(3)	(3)
Reprises de provisions	3	2	-
Charge nette sur éléments d'actif	(87)	(150)	(163)
Sur risques et hors-bilan			
Dotations	(167)	(55)	(55)
aux provisions pour risques	(164)	(55)	(51)
aux provisions sur engagements par signatures	(3)	-	(4)
Reprises	107	98	40
des provisions pour risques	101	98	39
de provisions sur engagements par signatures	6	-	1
Charge nette sur éléments de passif	(60)	43	(16)
Total	(147)	(107)	(179)

44
45

Variation des provisions	1 999	dotations	reprises	PNB (1)	Autres (2)	2 000
Créances douteuses	755	152	(227)	16	6	702
Titres douteux	51	16	(3)	2	(3)	63
Risques géographiques et sectoriels	439	141	(95)	-	10	495
Risques individualisés (passif)	33	26	(12)	-	14	61
	1 278	335	(337)	18	27	1 321
Coût du risque						
- dotations	335					
- reprises	(337)					
- pertes nettes de récupérations	149					
	147					

(1) Les provisions sur intérêts impayés sont enregistrées en Produit net bancaire

(2) Cette colonne comprend essentiellement les écarts de conversion et les reclassements de rubrique à rubrique

32 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Immobilisations financières			
Plus-values			
Participations	21	12	20
Titres d'investissement	1	2	3
Moins-values			
Participations	(4)	(28)	(5)
Titres d'investissement	(8)	(4)	(5)
Dotations aux provisions			
Participations	(19)	(6)	(26)
Titres d'investissement	-	(11)	-
Reprises de provision			
Participations	9	28	11
Titres d'investissement	-	8	-
Sous-total	-	1	(2)
Immobilisations corporelles et incorporelles			
	(3)	(2)	6
Total	(3)	(1)	4

33 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Charges de restructuration			
Dotation à la provision	(15)	-	-
Charges exceptionnelles	(23)	(25)	(13)
Reprise de la provision	23	25	13
Modification des modalités de calcul des passifs sociaux	-	(2)	-
Ajustement provision de retraite homogénéisation des modalités de calcul	-	(1)	-
Frais de personnel	(14)	-	-
Quote-part du bénéfice correspondant aux droits achetés aux actionnaires minoritaires	(32)	-	-
Frais de convergence informatique et passage à l'euro	(9)	(14)	-
Amortissement exceptionnel de l'écart d'évaluation du portefeuille de crédit-bail apporté en 1995 à Natexis Bail par la société Fidéi	-	(29)	-
Autres éléments exceptionnels	(9)	2	-
Total	(80)	(44)	-

34 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Groupe d'intégration fiscale	(83)	(69)	(1)
Filiales françaises	(68)	(18)	(8)
Filiales étrangères	(16)	(10)	(4)
Succursales	(11)	(3)	(8)
Impôts courants	(178)	(100)	(20)
Impôts différés	7	21	5
Total	(171)	(79)	(15)

35 CONTRIBUTION DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU RÉSULTAT PART DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
NATEXIS BANQUES POPULAIRES	(53)	12	7
NATEXIS BANQUE (1)	-	(16)	(58)
Sous-total	(53)	(4)	(51)
Filiales de capital investissement	143	74	57
Filiales de gestion collective et d'intermédiation	52	25	13
Filiales de crédit-bail	26	(12)	13
Filiales d'assurances	25	-	-
Filiales étrangères	23	16	9
Filiales d'affacturage	12	3	-
Filiales d'opérations immobilières et de moyens généraux	10	7	(6)
Autres filiales	12	19	16
Contribution au résultat consolidé	250	128	51

(1) Natexis Banque a été absorbée par Natexis Banques Populaires le 30 juin 2000.

35 bis CONTRIBUTION DES SOCIÉTÉS NON BANCAIRES AU RÉSULTAT PART DU GROUPE

Les sociétés non bancaires les plus significatives sont les sociétés du pôle Assurances Banque Populaire constitué de : Assurances Banque Populaire, Fructilife, Fructiprévoyance, Fructivie SA, Prospérité et Vitalia Vie, sociétés intégrées globalement et de Fructimaaf, Soceca, sociétés mises en équivalence.

L'ensemble de ces sociétés étaient mises en équivalence en 1999 et n'appartenaient pas au groupe en 1998.

Compte de résultat en millions d'euros	2000
Marge d'intérêts	3
Commissions nettes	(84)
Marge brute des sociétés d'assurance	202
Produit net bancaire	121
Charges générales d'exploitation	(45)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	(1)
Résultat brut d'exploitation	75
Coût du risque	-
Résultat d'exploitation	75
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	(1)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(2)
Résultat courant avant impôt	72
Résultat exceptionnel	(20)
Impôt sur les bénéfices	(28)
Amortissements des écarts d'acquisition	1
Intérêts minoritaires	-
Résultat net part du Groupe	25

36 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

En euros	2000	1999	1998
Administrateurs de Natexis Banques Populaires	190 561 ⁽¹⁾	182 329	149 400
Dirigeants	3 075 643 ⁽²⁾	742 535 ⁽³⁾	779 085 ⁽³⁾

(1) En 2000 comme les années précédentes, le montant des jetons de présence versés aux administrateurs comprenait une partie fixe (10 000 francs soit 1 525 euros par an et par personne) et une partie variable (8 000 francs soit 1 220 euros, par séance et par administrateur). Les administrateurs membres du Comité de contrôle des comptes percevaient 20 000 francs soit 3 049 euros, par an et par personne, ceux du Comité des rémunérations 10 000 francs soit 1 525 euros, par an et par personne.

(2) Rémunération brute globale des 11 membres du Comité de Direction générale de Natexis Banques Populaires incluant le Président-Directeur Général et le Directeur Général (voir note 36 bis).

(3) Rémunération des membres de la Direction générale pendant la durée de leur mandat sur l'exercice (3 sur 1998 et 2 en 1999).

36 bis RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre de l'exercice 2000, la rémunération brute globale des mandataires sociaux a été la suivante :

en euros	
Le Président Directeur Général	305 492
Le Directeur Général	365 878

Les attributions d'options de souscription d'actions ont été les suivantes :

en nombre	
Le Président Directeur Général	-
Le Directeur Général	20 000

37 ÉTAT DES ACTIFS, PASSIFS ET ENGAGEMENTS AFFÉRENTS À LA GESTION DES PROCÉDURES PUBLIQUES

ACTIF <i>en millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Opérations interbancaires et assimilées	1 435	1 793	2 176
Opérations avec la clientèle	437	762	1 244
Comptes de régularisation et actifs divers	5	54	24
Total de l'actif	1 877	2 609	3 444
PASSIF <i>en millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Opérations interbancaires et assimilées	1 447	443	277
Opérations avec la clientèle	114	90	135
Dettes représentées par un titre	495	2 405	3 200
Comptes de régularisation et passifs divers	119	232	178
Total du passif	2 175	3 170	3 790
HORS - BILAN <i>en millions d'euros</i>	2000	1999	1998
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements donnés de l'activité bancaire	48	44	236
- Engagements de financement donnés	14	30	120
- Engagements de garantie donnés	34	14	116

38 RÉPARTITION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE

	2000				Durée indéterminée	Total
	<= 3 mois	> 3 mois et < ou = 1 an	> 1 an et < ou = 5 ans	> 5 ans		
Emplois						
Créances sur établissements de crédit	2 554	2 867	3 290	1 385	-	10 096
Créances sur la clientèle	11 945	3 471	8 519	5 154	-	29 089
Créances de crédit-bail	72	228	1 213	3 606	-	5 119
Obligations et autres titres à rev. fixe	3 879	1 670	4 582	5 989	135	16 255
Total emplois	18 450	8 236	17 604	16 134	135	60 559
Ressources						
Dettes sur établissements de crédit	16 203	2 988	4 102	1 513	-	24 806
Dettes sur la clientèle	8 780	1 281	43	138	-	10 242
Dettes représentées par un titre	11 362	3 435	5 742	830	-	21 369
Emprunts subordonnés	-	9	902	781	518	2 210
Total ressources	36 345	7 713	10 789	3 262	518	58 627

48
49

39 PÉRIMÈTRES COMPARÉS

Activité	31 décembre 2000		31 décembre 1999		31 décembre 1998		
	%	%	%	%	%	%	
	de contrôle d'intérêts**		de contrôle d'intérêts**		de contrôle d'intérêts**		
Filiales intégrées							
AMBS	Emission d'actions préférentielles	50	50	50	28	50	30
ASSET BACKED MANAGEMENT CORPORATION	Arbitrage de valeurs titrisées	100	100	100	100	100	100
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE	Holding	100	100	(1)	(1)	-	-
AUDLEY FINANCE BV	Opérations financières	100	100	100	100	100	100
AUXILIAIRE ANTIN	Société immobilière	100	100	100	100	100	100
B.P. LUXEMBOURG	Banque	51	51	53	53	-	-
B.P.A.M.*	Gestion d'épargne collective	70	70	67	67	-	-
B.P.L.	Banque	100	100	100	100	-	-
BACOT ALLAIN GESTION	Gestion de Portefeuille	(4)	(4)	99	99	100	100
BPSD Gestion (ex BAFSA)	Gestion de Portefeuille	99	99	99	99	100	100
BAIL BANQUE POPULAIRE	Crédit-bail mobilier	100	100	78	78	-	-
BAIL EXPANSION	Acquisition, location, vente	100	100	100	78	-	-
BANQUE PRIVEE ST DOMINIQUE	Gestion et conseil boursier et patrimonial	99	99	99	99	100	100
BANQUE SAINT DOMINIQUE	Banque	100	99	99	99	100	100
C.C.B.P. HOLDING B.V.	Prises de participations	100	100	100	100	-	-
C.C.B.P. INTERNATIONAL	société commerciale	100	100	100	100	-	-
CAPITAL DEVELOPPEMENT GESTION	Capital développement	-	-	(9)	(9)	95	80
CAURI	Courtage et conseil en assurance	100	100	99	80	64	64
CFJPE *	Capital investissement	50	50	50	50	50	50
COMPAGNIE FONCIERE NATEXIS	Investissements immobiliers	100	100	100	100	(1)	(1)
CITA*	Investissements en technologie	25	25	25	25	(1)	(1)
CO-ASSUR	Courtage d'assurance	100	100	100	100	100	100
COFICINE	Société financière (audiovisuel)	93	93	83	83	-	-
CRISTAL NEGOCIATIONS	Marchand de biens	100	100	100	100	(1)	(1)
DOMI-EQUIPEMENT	Crédit-bail mobilier	(13)	(13)	100	100	100	100
DOMIMUR	Location de locaux à usage professionnel	100	100	78	78	100	100
DUPONT-DENANT CONTREPARTIE	Société de bourse (marchés dérivés)	50	50	50	50	50	49

	Activité	31 décembre 2000		31 décembre 1999		31 décembre 1998	
		% de contrôle	d'intérêts**	% de contrôle	d'intérêts**	% de contrôle	d'intérêts**
ENERGECO	Crédit-bail mobilier	100	100	100	78	-	-
EUROMEZZANINE GESTION *	Gestion de stés de financement mezzanine	50	50	50	50	50	50
EUROPEAN PREFLOTATION FUND	Pré-introduction en bourse	-	-	(9)	(9)	95	87
EUROSYNERGIES MANAGEMENT	Gestion d'Eurosynergies Founder	-	-	(9)	(9)	60	60
FACTOREM	Affacturation	100	100	64	45	-	-
FINANCIERE CLADEL	Prises de participations	100	100	100	100	-	-
FINANCIERE NATEXIS BQUE POP.	Capital investissement	100	100	100	100	100	100
FONCIERE KUPKA	Prises de participations	100	100	100	100	-	-
FRUCTIBAIL	Crédit-bail immobilier	100	100	100	78	-	-
FRUCTICOMI	Crédit-bail immobilier	100	100	100	78	-	-
FRUCTIGESTION	Holding	100	100	100	100	-	-
FRUCTIGER	Holding	90	90	-	-	-	-
FRUCTIGERANCE	Gestion immobilière	90	90	-	-	-	-
FRUCTILIFE	Assurance	100	83	(1)	(1)	-	-
FRUCTIPREVOYANCE	Assurance	100	100	(1)	(1)	-	-
FRUCTIVIE SA	Assurance	100	100	(1)	(1)	-	-
FSD CAPITAL DEVELOPPEMENT	Capital développement	-	-	(3)	(3)	100	95
GENERALE INVESTISSEMENT ANTIN	Société immobilière	(12)	(12)	100	100	(1)	(1)
IMMOBILIERE NATEXIS	Projets d'aménagement urbains et immobiliers	100	100	100	100	(1)	(1)
INITIATIVE ET FINANCE GESTION	Gestion d'Initiative et Finance Investissement	(9)	(9)	100	100	100	100
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT	Capital transmission	92	73	92	80	92	80
INTEREPARGNE	Gestion de l'épargne salariale	50	50	(1)	(1)	-	-
INTERFINANCE NATEXIS N.V.	Financements internationaux	100	100	100	100	100	100
INVEST SIGMA	Société immobilière	100	100	100	100	100	100
LA PROSPERITE	Assurance	82	82	(1)	(1)	-	-
LA SERENITE	Gestion de Portefeuille	99	99	99	99	100	100
LINEBOURSE	Courtage en ligne	100	100	-	-	-	-
NATEXIS AL AMANA Banque	Banque à l'étranger	100	98	-	-	-	-
NATEXIS ACTIONS AVENIR	O.P.C.V.M.	85	84	-	-	-	-
NATEXIS BAIL	Crédit-bail immobilier	100	100	78	67	84	84
NATEXIS BANQUE	Banque	(7)	(7)	100	100	100	100
NATEXIS CAPITAL	Société de bourse	100	100	99	97	100	98
NATEXIS CAPITAL MARCHES PRIMAIRES (ex SPEF TECHNOLOGY)	Entreprise d'investissement	100	100	100	100	-	-
NATEXIS ECO	Société financière	(6)	(6)	78	78	100	100
NATEXIS EQUIPEMENT	Société financière (crédit bail)	(13)	(13)	100	100	100	100
NATEXIS FACTOR	Société d'affacturation	-	-	-	-	(11)	65
NATEXIS FINANCE	Conseil en rapprochements d'entreprises	100	100	95	(10)	95	81
NATEXIS GESTION	Gestion de fonds	100	100	100	100	100	100
NATEXIS INDUSTRIE	Capital investissement	100	92	100	100	100	100
NATEXIS INVESTISSEMENT	Capital investissement	100	93	99	98	100	100
NATEXIS INVESTMENT CORP.	Société financière	100	100	100	100	100	100
NATEXIS LUXEMBOURG	Banque	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ACTIONS NOUVEAUX MARCHES	O.P.C.V.M.	83	80	-	-	-	-
NATEXIS PRIVATE EQUITY ASIA	Capital investissement	100	100	-	-	-	-
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL	Capital investissement	100	100	-	-	-	-
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	Société financière	100	100	100	100	100	100
NATEXIS VEN TECH	Capital investissement	-	-	(9)	(9)	100	100
NBP PREFERRED SHARES	Emission d'actions préférentielles	100	-	-	-	-	-

	Activité	31 décembre 2000		31 décembre 1999		31 décembre 1998	
		%		%		%	
		de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**
NEM 2	Capital investissement	88	85	83	58	-	-
OLYMPHE GESTION	Gestion d'OPCVM	-	-	-	-	(17)	100
ORFI	Services informatiques	(8)	(8)	66	31	-	-
PARVALIND GERANCE	Gestion de FCPR	-	-	(9)	(9)	100	100
+X ALTAIR	Services informatiques	88	88	82	82	-	-
+X ALTAIR SERVICES	Services informatiques	100	100	100	100	-	-
+X ALTAIR SERVICES CELAD	Services informatiques	50	50	(1)	(1)	-	-
PROXIGMA (ex SPATITRES)	Prestations de services	100	100	100	100	-	-
S.A.G.P	Holding	100	100	100	100	100	100
SAMIC	Services informatiques	70	70	-	-	-	-
S.A.S. FACTOREM	Holding	(14)	(14)	60	60	-	-
S.A.S. FRUCTIVIE	Holding	(14)	(14)	62	62	-	-
S.A.S. MONTMARTRE 1	Holding	100	100	100	100	-	-
S.C.I. ALTAIR 1	Gestion immobilière	70	69	70	68	-	-
S.C.I. ALTAIR 2	Gestion immobilière	70	69	70	68	-	-
S.C.I. VALMY COUPOLE	Gestion immobilière	100	100	100	61	-	-
S.D. CONSEIL	Conseil en fonds propres	100	100	100	100	100	100
SAINT-DOMINIQUE GESTION	Gestion d'OPCVM	(5)	(5)	100	99	100	100
SEGEX	Société financière	100	100	100	100	100	100
SEPIA	Société de portefeuille	100	100	100	100	100	100
SLIB	Services informatiques	100	100	100	100	-	-
SOCELIC	Gestion patrimoine immobilier	59	59	59	59	-	-
SOCIETE DE BANQUE FRANCAISE ET INTERNATIONALE	Banque	89	89	89	89	100	100
SOCIETE FINANCIERE DE LA BFCE	Société financière	100	100	100	100	100	96
SOCIETE IMMOBILIERE A.B.C.	Gestion patrimoine immobilier	100	100	100	100	-	-
SODETO	Société de portefeuille	100	100	100	100	100	100
SOFEP	Société immobilière	100	100	100	100	(1)	(1)
SOFINETI	Capital développement	74	74	74	74	74	74
SOFINGEST	Société financière	100	100	100	100	-	-
SOFINGEST CONSEIL	Gestion de valeurs mobilières	(4)	(4)	100	99	-	-
SOFININDEX	Capital risque	77	71	70	64	70	66
SOGAFI	Société de garantie	100	100	100	100	100	100
SOGEMIN	Courtage de métaux précieux	80	80	-	-	-	-
SOPAGEST	Gestion de FCPR	100	55	100	50	-	-
SOPRANE ASSURANCES	Gestion de Portefeuille	100	99	99	99	100	100
SPAFICA	Financement et Acquisition logements	100	100	100	100	-	-
SPAFIN	Prises de participations	100	100	100	100	-	-
SPEF	Ingénierie financière	55	55	50	50	-	-
TURBO SA	Commercialisation logiciel Turbo	51	51	(1)	(1)	-	-
VALA	Gestion de portefeuille d'investissements	98	98	-	-	-	-
VILLCOMM	Holding	100	100	100	100	-	-
VITALIA EPARGNE	Gestion de l'épargne salariale	100	50	100	50	-	-
VITALIA SA	Holding	-	-	-	-	(18)	100
VITALIA VIE	Assurance et capitalisation	100	100	(1)	(1)	(1)	(1)
XEOD BOURSE	Société de Bourse	(15)	(15)	100	100	-	-
Entreprises mises en équivalence							
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE	Holding	(2)	(2)	61	42	-	-
CERGY-PARC	Activités immobilières	-	-	(2)	(2)	64	64

Activité	31 décembre 2000		31 décembre 1999		31 décembre 1998		
	%		%		%		
	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**	
CHATEAU DE FIEUZAL	Gestion domaine agricole	57	57	57	31	-	-
CITA*	Investissements en technologie	(2)	(2)	(2)	(2)	16	16
COFACE	Société d'assurance	19	19	20	20	20	20
COMPAGNIE FONCIERE NATEXIS	Investissements immobiliers	(2)	(2)	(2)	(2)	100	100
CRISTAL NEGOCIATIONS	Marchand de biens	(2)	(2)	(2)	(2)	100	100
EUROMEZZANINE S.C.A.	Investissements "mezzanine"	28	28	28	28	28	28
EUROMEZZANINE S.C.A. 2	Investissements "mezzanine"	32	32	32	32	32	32
EUROPOLIS INVEST	Investissements dans l'immobilier d'affaires en Europe	20	20	20	20	20	20
EUROPOLIS INVEST FRANCE	Investissements dans l'immobilier d'affaires en France	(16)	(16)	36	36	36	36
FRUCTIFONCIER	Gestion patrimoine immobilier	(9)	(9)	61	42	-	-
FRUCTILIFE	Assurance	(2)	(2)	95	46	-	-
FRUCTI-MAAF	Assurance	50	50	49	21	-	-
FRUCTIPREVOYANCE	Assurance	(2)	(2)	61	42	-	-
FRUCTIVIE SA	Assurance	(2)	(2)	61	42	-	-
GENERALE INVESTISSEMENT ANTIN	Société immobilière	(2)	(2)	(2)	(2)	100	100
IDF NORD CROISSANCE	Prises de participations	33	18	37	18	-	-
IFCIC	Garantie Cinéma	20	20	20	20	20	20
IMMOBILIERE NATEXIS	Projets d'aménagement urbains et immobiliers	(2)	(2)	(2)	(2)	100	100
INTEREPARGNE	Gestion de l'épargne salariale	(2)	(2)	50	50	-	-
LA PROSPERITE	Assurance	(2)	(2)	61	34	-	-
MERONE	Holding	-	-	(19)	(19)	28	28
+X ALTAIR SERVICES CELAD (ex : Celad Altair)	Prestations de services	(2)	(2)	34	28	-	-
+X DEVELOPPEMENT	Prises de participations	33	32	-	-	-	-
PRAMEX INTERNATIONAL	Promotion et opérations de commerce international	26	26	26	26	-	-
SOCECA	Courtage	25	25	25	10	-	-
SOFEP	Société immobilière	(2)	(2)	(2)	(2)	99	99
SOFINNOVA	Capital risque	24	24	24	24	24	30
SUD EST CROISSANCE	Prises de participations	25	14	25	12	-	-
TURBO SA	Commercialisation logiciel Turbo	(2)	(2)	51	51	-	-
VITALIA VIE	Assurance et capitalisation	(2)	(2)	95	62	34	34

(*) Intégration proportionnelle

(**) Dans les résultats : pour les sociétés dont les catégories d'actions confèrent des droits différents dans les résultats, le pourcentage indiqué représente la part de leur résultat revenant au groupe; à l'égard des sociétés sorties du périmètre, le pourcentage indiqué est celui existant à la date de sortie.

(1) Cette société était alors mise en équivalence

(2) Société consolidée par intégration

(3) FSD Capital Développement a été absorbée par Natexis Invest au cours du 1er semestre 1999.

(4) Absorption de Bacot Allain Gestion et de Sofingest Conseil par Banque Privée St Dominique

(5) St Dominique Gestion a été absorbée par BAFSA qui est devenue la Banque Privée Saint Dominique Gestion

(6) Natexis Eco a été absorbée par Energeco

(7) Natexis Banque a été absorbée par Natexis Banques Populaires

(8) Cession à l'extérieur du Groupe

(9) déconsolidation

(10) En raison de l'existence d'actions conférant des différences dans les résultats et de la nature contrastée de ceux-ci, un pourcentage ne peut être calculé.

La perte incombant au groupe et le profit revenant aux minoritaires sont inférieurs à 100 KF.

(11) Natexis Factor absorbée par factorem

(12) Général Investissement Antin absorbée par Cie Foncière Natexis

(13) Domi-Equipement et Natexis-Equipement, absorbées par Bail BP

(14) SAS Factorem et SAS Fructivie, absorbées par Natexis Banques Populaires

(15) Xeod Bourse absorbée par Natexis Capital

(16) Europolis Invest France a été cédée à l'extérieur du groupe

(17) Olympe Gestion a été liquidée au cours du 1er semestre 1998

(18) Dissolution de Vitalia SA par Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) à Natexis Banques Populaires le 30 novembre 1998

(19) Merone a été absorbée par la CFJPE au cours du premier semestre 1999

40 BILANS CONSOLIDÉS COMPARÉS

ACTIF *en millions d'euros*

	<i>2000</i>	<i>1999 pro forma</i>
Opérations interbancaires et assimilées	27 998	39 008
<i>dont activité institutionnelle</i>	1 435	1 793
Opérations avec la clientèle	33 606	28 745
<i>dont activité institutionnelle</i>	437	762
Opérations de crédit-bail et assimilées	5 018	4 807
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable	18 023	14 476
Placement des entreprises d'assurance	18 336	14 506
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	470	620
Immobilisations corporelles et incorporelles	620	531
Ecarts d'acquisition	277	157
Comptes de régularisation et actifs divers	8 783	7 707
<i>dont activité institutionnelle</i>	5	54
TOTAL ACTIF	113 131	110 557
<i>dont activité institutionnelle</i>	<i>1 877</i>	<i>2 609</i>

52
53**PASSIF** *en millions d'euros*

	<i>2000</i>	<i>1999 pro forma</i>
Opérations interbancaires et assimilées	37 956	52 319
<i>dont activité institutionnelle</i>	1 447	443
Opérations avec la clientèle	15 701	5 708
<i>dont activité institutionnelle</i>	114	90
Dettes représentées par un titre	21 881	23 101
<i>dont activité institutionnelle</i>	495	2 405
Provisions techniques des entreprises d'assurance	16 297	14 298
Comptes de régularisation et passifs divers	13 866	8 783
<i>dont activité institutionnelle</i>	119	232
Ecarts d'acquisition	115	98
Provisions pour risques et charges	817	821
Dettes subordonnées	2 263	2 183
Fonds pour risques bancaires généraux	263	187
Intérêts minoritaires	657	597
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	3 315	2 462
<i>Capital souscrit</i>	<i>684</i>	<i>531</i>
<i>Primes d'émission</i>	<i>1 706</i>	<i>1 164</i>
- <i>Réserves consolidées et autres</i>	<i>675</i>	<i>593</i>
- <i>Résultat de l'exercice</i>	<i>250</i>	<i>174</i>
TOTAL PASSIF	113 131	110 557
<i>dont activité institutionnelle</i>	<i>2 175</i>	<i>3 170</i>

Le compte de résultat comparé pro forma, intégrant les changements de méthode de consolidation et l'effet de la rétro-activité de l'apport de la Caisse Centrale des Banques Populaires intervenu en 1999 est donné dans le rapport de gestion en page 7.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2000

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Groupe Natexis Banques Populaires établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants, justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que ces comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent

une image fidèle du patrimoine de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe précisant que les comptes des exercices 1999 et 2000 sont établis conformément aux nouvelles règles de consolidation définies par le règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable et aux nouveaux formats des documents de synthèse consolidés des établissements de crédit définis par le règlement 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes de la profession applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 10 mai 2001

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault
& Autres
Richard Olivier

Deloitte Touche
Tohmatsu
Philippe Vassor

RSM
Salustro Reydel
Michel Savioz

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 mai 2001

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault
& Autres
Richard Olivier

Deloitte Touche
Tohmatsu
Philippe Vassor

RSM
Salustro Reydel
Michel Savioz

54
55

Bilans sociaux comparés de Natexis Banques Populaires

Exercices clos le 31 décembre

ACTIF <i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Caisse, Banques centrales, CCP		148	307	4
Effets publics et valeurs assimilées		12 254	13 762	-
Créances sur les établissements de crédit	2	19 901	18 724	84
Créances sur la clientèle	2	33 071	4 138	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2	9 258	4 860	34
Actions et autres titres à revenu variable	2	2 411	767	8
Participations et autres titres détenus à long terme		435	46	28
Parts dans les entreprises liées		2 296	2 307	1 852
Immobilisations incorporelles		34	7	-
Immobilisations corporelles		89	42	6
Actions propres		2	7	2
Autres actifs		1 994	1 153	36
Comptes de régularisation		4 903	2 818	36
Total de l'actif		86 796	48 938	2 089

PASSIF <i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Banques centrales, CCP		181	290	-
Dettes envers les établissements de crédit	2	34 524	32 769	291
Opérations avec la clientèle	2	14 772	4 493	-
Dettes représentées par un titre	2	21 199	3 974	186
Autres passifs		4 635	1 491	44
Comptes de régularisation		5 422	2 702	4
Provisions pour risques et charges		784	165	48
Dettes subordonnées	2	2 270	771	196
Fonds pour risques bancaires généraux		269	36	36
Capitaux propres hors FRBG		2 740	2 247	1 286
Capital	3	684	531	236
Primes d'émission	3	1 706	1 164	568
Réserves	3	478	444	437
Provisions réglementées et subventions d'investissement		103	1	-
Report à nouveau	3	-	-	-
Résultat de l'exercice		(231)	107	45
Total du passif		86 796	48 938	2 089

Hors-bilans comparés

Exercices clos le 31 décembre

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement			
- Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 478	548	-
- Engagements en faveur de la clientèle	14 816	2 201	-
Engagements de garantie			
- Engagements d'ordre d'établissements de crédit	883	103	-
- Engagements d'ordre de la clientèle	12 142	3 509	58
Engagements sur titres			
- Autres engagements donnés	58	391	-
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement			
- Engagements reçus d'établissements de crédit	1 446	720	0
Engagements de garantie			
- Engagements reçus d'établissements de crédit	1 009	372	0
Engagements sur titres			
- Autres engagements reçus	91	76	4

Comptes de résultats sociaux comparés de Natexis Banques Populaires

Exercices clos le 31 décembre

<i>En millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Intérêts et produits assimilés	4 905	1 413	12
- Sur opérations avec les établissements de crédit	2 296	757	12
- Sur opérations avec la clientèle	1 881	264	0
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	696	379	0
- Autres intérêts et produits assimilés	32	13	0
Intérêts et charges assimilées	(4 410)	(1 573)	(40)
- Sur opérations avec les établissements de crédit	(2 428)	(1 361)	(31)
- Sur opérations avec la clientèle	(760)	(10)	0
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 201)	(32)	(9)
- Autres intérêts et charges assimilées	(21)	(170)	(1)
Revenus des titres à revenu variable	88	86	48
Commissions (produits)	460	126	0
Commissions (charges)	(281)	(148)	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	346	0
- Solde des opérations sur titres de transaction	653	599	(1)
- Solde des opérations de change	60	10	0
- Solde des opérations sur instruments financiers	(681)	(263)	1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements	3	(6)	0
Soldes des opérations sur titres d'investissement	0	(38)	(1)
Autres produits d'exploitation bancaire	182	217	1
Autres charges d'exploitation bancaire	(51)	(13)	0
Produit net bancaire	928	410	22
Charges générales d'exploitation	(629)	(242)	(13)
- Frais de personnel	(357)	(112)	0
- Autres frais administratifs	(272)	(130)	(13)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(29)	(9)	0
Résultat brut d'exploitation	270	159	9
Coût du risque	(115)	(6)	8
Résultat d'exploitation	155	153	16
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(73)	(3)	5
Résultat courant avant impôts	82	150	21
Résultat exceptionnel	(40)	(17)	0
Impôt sur les bénéfices	(41)	(26)	24
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	(232)	0	0
Résultat de l'exercice	(231)	107	45

Annexe aux comptes sociaux

Les informations données ci-après sont extraites des comptes sociaux de la société mère qui ont fait l'objet d'une certification des Commissaires aux comptes et qui sont disponibles auprès du Secrétariat du Conseil.

Les données chiffrées mentionnées dans l'annexe sont exprimées, sauf mention contraire, en millions d'euros.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont décrites à la Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La comparaison des chiffres par exercice ne peut être faite qu'à la lumière des informations suivantes :

En 1998, les comptes sont représentatifs de l'activité de holding de l'ancienne Natexis SA ; le résultat est formé pour l'essentiel :

- pour les produits : du placement de ses disponibilités et des dividendes de ses filiales,

- pour les charges : du coût de refinancement et des charges de fonctionnement du holding.

En 1999, La Caisse Centrale des Banques Populaires a apporté à Natexis SA la branche complète et autonome de ses activités concurrentielles sur la base des valeurs comptables (AGE du 27 juillet 1999) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999. A cette occasion Natexis SA est devenu Natexis Banques Populaires.

Le résultat 1999 est donc formé du résultat de l'activité de holding et du résultat des activités apportées.

En 2000, l'AGE du 28 juin 2000 a approuvé la fusion-absorption de Natexis Banque par Natexis Banques Populaires avec effet au 1^{er} janvier 2000. Le résultat de l'exercice 2000 est donc formé, après ces opérations de restructuration, du résultat des activités commerciales bancaires réunies désormais au sein d'une même entité, celle-ci conservant, par ailleurs, le rôle de holding des principales filiales métiers du groupe.

Le résultat social de l'exercice 2000 est fortement affecté par les éléments suivants : le mali de fusion enregistré pour 76 millions d'euros et une dotation au FRBG à hauteur de 160 millions d'euros soit le montant du FRBG de Natexis Banque avant fusion ; ces deux éléments sont sans incidence sur les comptes consolidés.

Au delà de la reconstitution du FRBG de Natexis Banque, Natexis Banques Populaires a doté un complément de 69 millions d'euros au FRBG et des provisions pour risques sectoriels pour 58 millions d'euros.

Le bilan de Natexis Banques Populaires au 31 décembre 2000 incorpore les actifs et les passifs apportés par l'opération de fusion absorption de Natexis Banque. L'apport, au 1^{er} janvier 2000, a concerné les rubriques suivantes du bilan :

A L'ACTIF *en millions d'euros*

Caisse, Banque centrale, CCP	534
Créances sur les établissements de crédit	9 350
Créances sur la clientèle	23 782
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 368
Actions et autres titres à revenu variable	252
Participations et autres titres détenus à long terme	122
Parts dans les entreprises liées	705
Immobilisations incorporelles	19
Immobilisations corporelles	43
Autres actifs et comptes de régularisation	1 929
Total	41 104

AU PASSIF *en millions d'euros*

Dettes envers les établissements de crédit	15 849
Comptes créditeurs de la clientèle	3 496
Dettes représentées par un titre	17 350
Autres passifs et comptes de régularisation	1 418
Provisions pour risques et charges, provisions réglementées	617
Dettes subordonnées	1 298

Total 40 028

Soit un actif net apporté de : 1 076

NOTE 1 - OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL DE NATEXIS BANQUES POPULAIRES

- Natexis Banque étant filiale à 100% de Natexis Banques Populaires, l'opération de fusion n'a pas entraîné d'augmentation de capital de la société absorbante.

- Les autres opérations concernant les capitaux propres de Natexis Banques Populaires sont données dans la Note 3.

NOTE 2 - OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

60

61

ACTIF <i>en millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Créances sur les établissements de crédit	4 921	2 857	84
Créances sur la clientèle	4 115	625	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 059	310	34
Actions et autres titres à revenu variable	-	8	8

PASSIF <i>en millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Dettes envers les établissements de crédit	2 723	1 161	292
Dettes envers la clientèle	302	202	-
Dettes représentées par un titre	985	-	-
Dettes subordonnées	132	51	50

HORS - BILAN <i>en millions d'euros</i>	2000	1999	1998
Engagements de financement en faveur			
- d'établissements de crédit	342	79	-
- de la clientèle	240	5	-
Engagements de garantie d'ordre			
- d'établissement de crédit	700	-	-
- de la clientèle	651	55	58

NOTE 3 - CAPITAL, PRIMES D'ÉMISSION, RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU

Les variations des exercices 1998, 1999 et 2000 s'expliquent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
A nouveau au 1er janvier	2 139	1 241	1 103
. Capital (*) (**)	531	236	227
. Primes d'émission	1 164	568	548
. Réserves	444	437	358
. Report à nouveau		-	(30)
Bénéfice de l'exercice précédent	107	45	132
Distribution de l'exercice	(73)	(26)	(23)
. Dividende	(73)	(26)	(23)
. Dividende sur actions détenues par la société et reporté à nouveau	-	-	-
. Précompte mobilier	-	-	-
Variation des fonds propres	695	879	29
. Paiement du dividende en actions	68	22	18
. Apport CCBP	-	791	
. Fusion-absorption de BPI	-	35	
. Apport des titres Bail BP	35		
. Apport des titres SAS factorem	15		
. Apport des titres SAS fructivie	81		
. Apport des titres Factorem & A.B.P	102		
. Augmentation de capital (12/2000)	384		
. Autres	10	31	11
Montant au 31 décembre	2 868	2 139	1 241
. Capital (*) (**)	684	531	236
. Primes d'émission	1 706	1 164	568
. Réserves (***)	478	444	437
. Report à nouveau	-	-	-
Total	2 868	2 139	1 241

(*) Dont 115 millions de francs (17 M d'euros) proviennent de l'incorporation en 1983 de la réserve spéciale de réévaluation constatée en 1978 au titre des éléments non amortissables.

(**) La composition du capital a varié de 15 463 177 actions de 100 F au 31 décembre 1998 à 33 213 635 actions de 16 Euros au 31 décembre 1999.

(**) La composition du capital a varié de 33 213 635 actions de 16 Euros au 31 décembre 1999 à 42 719 392 actions de 16 Euros au 31 décembre 2000.

A hauteur de 2 M d'euros, 7 M d'euros et 2 M d'euros au 31 décembre 2000, 1999 et 1998, Natexis Banques Populaires détenait ses propres actions.

(***) Les réserves s'analysent comme suit :

	<i>2000</i>	<i>1999</i>	<i>1998</i>
Réserve légale	40	35	23
Réserve générale	287	258	263
Réserve réglementée afférente aux plus-values à long terme	140	140	140
Provision pour risque de mobilisation de crédits à moyen et long terme	11	11	11
Total	478	444	437

NOTE 4 - INFORMATIONS CONCERNANT LE FRANCHISSEMENT DES SEUILS DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE SOCIÉTÉS FRANÇAISES DURANT L'EXERCICE :

Le tableau ci-dessous a été établi conformément aux dispositions de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966, modifiée par les lois du 12 juillet 1985 et du 17 juin 1987

	%	Nombre d'actions
Entrées en portefeuille		
<i>1 - Achats, souscriptions & apports</i>		
+X ALTAIR	88,46%	377 018
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE	100,00%	5 246 981
BAIL BANQUE POPULAIRE	100,00%	4 170 492
BANQUE DES PROFESSIONS LIBÉRALES	100,00%	2 399 989
COFICINE	92,50%	109 099
ECRINVEST 1	100,00%	3 850
ECRINVEST 2	100,00%	3 850
ECRINVEST 3	100,00%	3 850
ECRINVEST 4	100,00%	3 850
FACTOREM	100,00%	1 249 985
INVESTIMA 1	100,00%	3 850
INVESTIMA 2	100,00%	3 850
INVESTIMA 3	100,00%	3 850
INVESTIMA 4	100,00%	3 850
INVESTIMA 5	100,00%	3 850
LINEBOURSE	100,00%	1 636 117
NATEXIS CAPITAL	100,00%	1 012 182
SAMIC	69,60%	696
SPAFICA	99,98%	33 456
VAL A	98,09%	1 640 000
<i>2 - Apport NATEXIS BANQUE</i>		
ALUMINIUM DUNKERQUE	6,19%	680
ANTINVEST	49,00%	245
AUXILIAIRE ANTIN	100,00%	8 338 449
CAMULER	33,27%	499
CAURI	63,96%	14 760
CAISSE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	99,98%	29 994
CLEMET	10,00%	1 000
CO-ASSUR	99,72%	2 494
COFACE	20,00%	2 472 480
CRENINVEST 1	99,88%	4 994
CRENINVEST 3	99,80%	2 495
CRENINVEST 7	99,72%	2 495
FINANCIÈRE BFCE	100,00%	6 052 993
FINANCIÈRE SAINT FLORENTIN	6,78%	2 270 048
FINANTIA	15,20%	1 520 652
FIT INGENIERIE FINANCIÈRE	32,50%	19 500
GECOMEX	99,88%	4 994
I.K.B.	5,00%	2 200 000
IFCIC	20,42%	37 708
INVEST ALPHA	99,96%	14 994
INVEST DELTA	99,96%	14 994
INVEST GAMMA	99,76%	2 494
INVEST OMEGA	99,76%	2 494

JACQUET SA	29,37%	142 141
MEDIAFINANCE	15,50%	155 000
NATEXIS FORMATION	94,27%	32 994
NATEXIS GESTION	51,70%	2 585
NATEXIS MARCHE PRIMAIRE	50,00%	1 250
OLIPAR	10,14%	297 601
PACIFIQUE BAIL	20,00%	892 027
S.A.D.E.F.	49,88%	1 247
S.A.F. ENVIRONNEMENT	12,00%	300
S.E.AUDIOVISUEL	20,00%	500
SAGP	99,00%	990
S.B.F.I.	83,69%	47 335
SEM PRODUCTIONS	12,00%	600
SEPIA	19,99%	14 099
SNPE	27,00%	500
SOFEP	99,60%	498
SOFIPROTEOL	19,92%	28 019
SOFRANTEM	10,00%	15 002
SOGAFI	99,99%	49 995
SPOC PARC COUSTEAU	10,00%	600
TRANSVALOR	10,08%	1 069
VEV	5,06%	1 316 566

Sorties du portefeuille

+X DEVELOPPEMENT	-	-
CINERGIE SA	-	-
CLADEL LOCATION 1	-	-
EUROPOLIS INVEST France	-	-
IMMOBILIERE NATEXIS	-	-
RISQUE ET GESTION	-	-
SAS FACTOREM	-	-
SAS FRUCTIVIE	-	-
SPEF	-	-
VITALIA VIE	-	-
XEOD BOURSE	-	-

NATEXIS BANQUES POPULAIRES / INVENTAIRE DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2000

Tableau n° 1

<i>En euros</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>
I - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME		
A) Établissements Bancaires, Sociétés de Crédit		
B.P. DI NOVARA	30 000	231 696,72
BANQUE GABONNAISE DE DÉVELOPPEMENT	16 200	67 077,57
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	160 000	1 568 576,07
I K B	2 200 000	29 430 369,72
IM BANK	3 000	202 755,67
PARNASSIENNE DE CRÉDIT	100	76 224,51
SEBADOUD - Société Financière des Pays de l'Adour	4 680	75 151,27
W.G.Z. BANK	290	637 919,10
B) Établissements Financiers		
AFH - AFRICAN FINANCIAL HOLDING	10 000	1 524 490,18
FIARO	29 166	71 284,47
IRDI	750	114 336,76
MEDIAFINANCE	155 000	2 550 927,58
NATEXIS AMBS	275 000	295 541 000,00
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	65 000	70 000,00
PARIS TITRISATION	3 999	86 356,02
PROPARGO	110 000	1 676 939,19
SICOVAM HOLDING	1 480	319 761,82
SOFARIS	133 372	3 242 831,92
SOFIPROTEOL	28 019	434 517,96
UNIGRAINS	5 467	186 978,50
VAL E	1 248	19 025,64
VIETNAM INTERNATIONAL LEASING CIE	850 000	612 457,17
C) Divers		
ALUMINIUM DUNKERQUE	680	1 886 556,59
ARMATEL	28 846	3 475 756,05
COFACE	2 472 480	16 770 483,75
COMPAGNIE LAITIÈRE EUROPÉENNE	302 368	550 073,86
E A D S	7 365	153 561,89
ECICs	250 000	186 000,00
ECONOCOM INT NVCL	6 073	56 031,24
EMBRAER	23 913 892	10 492 370,08
EUROPAY FRANCE	9 468	620 735,51
EUROPE OBLIGATIONS	1 872	23 572,76
EXPERTIM	11 946	36 423,12
FIRST SNOW GIE	396 086 798	603 830,43
FRANCEFI	2 727	69 387,41
GH WATER SUPPLY Ltd	73 880	480 000,00
GLOBAL STRAIGHT THROUGHT PROCESS	1 500	964 320,15
GUANGDONG Invest Ltd	264 128	282 000,00
I.D.P.C.	375	57 168,38
JACQUET SA	142 141	2 437 835,10
LES JEUNES BOIS GIE	251 540	193 552,32
MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND LTD	262 000	281 569,05
MTS France	289 473	28 947,30
OLIPAR	297 601	3 046 832,68
OLIPAR - BSA	779 148	119 819,61
OMNIUM DE GESTION FINANCIÈRE DE L'ILE DE FRANCE	7 735	31 556,95
PARNASSE IMMO	300	64 712,78
PATRIMOINE EUROPE (SCPI)	1 666	1 523 880,38
PT ALDES ALFINDO	625 157	42 000,00
RENAULT	480 000	10 171 398,43
SAINT AUBIN CHIMIE GIE	7 617 500	1 161 280,39
SEPIA	14 099	107 468,93
SIAM STEEL Int Plc	2 263 293	210 000,00

<i>En euros</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>
SICOVAM	705	6 975 656,00
SIDEC	32 000	434 479,70
SNPE	500	20 961,74
SOCIÉTÉ CONCESSIONNAIRE DU GRAND LOUVRE	16 009	457 361,32
SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT DE L'HORLOGERIE	2 400	36 587,76
SOFIMAC	221	33 521,89
SOFRANTEM	15 002	388 822,74
SOFREAVIA	3 750	17 150,51
SOGEMAC HABITAT	3 580	54 576,75
SOMIVAL	1 750	26 678,58
SOPARIND	36 956	25 887 797,52
SPRING RAIN GIE	17 599 140	2 682 971,60
STAR TROIS GIE	149 902 077	228 524,24
SWIFT	385	35 719,36
SYSTRA	7 300	1 779 789,65
TRANSVALOR	1 069	16 754,15
UNICÉRÉALES	2 750	41 923,48
VESTRA GROUPE	17 400	397 874,26
VEV	1 316 566	856 870,33
VULCAIN ENERGIE GIE	24 446	372 676,87
D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 15 000 Euros		225 718,25
E) Avances en compte courant		
SAS CRI		246 932,72
F) Créances rattachées		25 141,02
II - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		
A) Établissements Bancaires, Sociétés de Crédit		
BAIL BANQUE POPULAIRE	4 170 492	199 594 717,29
BANQUE DES PROFESSIONS LIBÉRALES	2 399 989	21 886 781,97
BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG	5 809	21 152 832,45
BANQUE PRIVÉE SAINT DOMINIQUE	1 620 734	26 166 910,95
CFDI - Caisse Française de Développement Industriel	29 994	4 572 555,82
COFICINE	109 099	30 317 040,34
FACTOREM	1 249 985	109 317 856,76
NATEXIS AL AMANA BANQUE	799 993	5 290 896,27
NATEXIS BANQUES POPULAIRES Luxembourg	39 999	40 636 720,29
SBFI - Société de Banque Française et Internationale	47 335	6 755 033,81
SOFINGEST	170 127	3 880 796,46
B) Établissements Financiers		
ASSET BACKED MANAGEMENT CORPORATION	100	10 028 858,60
AUDLEY FINANCE BV	39 998	20 214,77
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT	27 542	419 875,08
CCBP INTERNATIONAL	200	914 541,65
CRENINVEST 1	4 994	76 133,04
ECRINVEST 1	3 850	19 250,00
ECRINVEST 2	3 850	19 250,00
ECRINVEST 3	3 850	19 250,00
ECRINVEST 4	3 850	19 250,00
FINANCIÈRE NATEXIS BANQUES POPULAIRES	19 820 753	433 514 244,39
FRUCTIGESTION	85 548	1 901 310,58
IFCIC	37 708	574 854,75
INTEREPARGNE	218 579	18 326 513,78
INVESTIMA 1	3 850	38 500,00
INVESTIMA 2	3 850	19 250,00
INVESTIMA 3	3 850	19 250,00
INVESTIMA 4	3 850	19 250,00
INVESTIMA 5	3 850	19 250,00
LUGDUNUM GESTION	7 995	289 653,21
NATEXIS CAPITAL	1 012 182	46 542 362,67
NATEXIS FINANCE	162 004	2 814 718,42
NATEXIS INVESTMENT CORP	3 217	2 552 930,38

<i>En euros</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>
NATEXIS MARCHE PRIMAIRE	1 250	19 056,13
SOCIETE FINANCIÈRE BFCE	6 052 993	92 729 465,31
SOGAFI	49 995	1 807 862,41
SOGEMIN METALS LTD	11 795 555	13 692 958,47
SPAFIC	2 494	115 596,90
SPAFICA	33 456	45 651 649,12
C) Divers		
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE	5 246 981	496 844 083,90
AUXILIAIRE ANTIN	8 338 449	127 118 835,53
BANCOSYS	10 163	152 439,00
CAURI	14 760	225 014,75
CCBP HOLDING BV	14 677	6 738 063,62
CHÂTEAU DE FIEUZAL	55 705	3 541 235,93
CLADEL MARITIME	2 497	38 066,52
CO ASSUR	2 494	282 570,47
COMAVAM	399	59 850,00
CRENINVEST 7	2 494	38 020,78
CRISTAL NEGOCIATION	14 994	436 302,33
EUROMEZZANINE 2 SCA	460 000	701 265,48
EUROMEZZANINE SCA	25 000	57 168,38
EUROPOLIS INVEST	2 004 999	3 890 709,62
FINANCIÈRE CLADEL	607 893	10 099 287,00
FINANTIA	1 520 652	15 119 614,38
FRUCTIFOR	3 888	108 027,51
FRUCTIGER	40 307	341 183,26
FRUTI MAAF	44	135 000,00
GECOMEX	4 994	76 133,04
GIE RESTAUPRISE	14 740	22 470,99
IMMOBILIÈRE ABC	39 158	47 138 004,47
INVEST ALPHA	14 994	228 582,06
INVEST DELTA	14 994	228 582,06
INVEST GAMMA	2 494	32 807,63
INVEST OMEGA	2 494	25 744,43
INVEST SIGMA	6 502 500	99 129 973,45
LINEBOURSE	1 636 117	24 010 622,55
NATEXIS GESTION	2 585	39 408,07
+X ALTAÏR	377 018	2 602 031,09
+X ALTAÏR SERVICES	99 976	747 582,97
PRAMEX INTERNATIONAL	899 999	80 999,91
PROXIGMA SA	70 628	1 596 391,41
SADEF	1 247	19 010,39
SAMIC	696	15 915 677,40
SAS MONTMARTRE 1	2 499	30 187,92
SCI ALTAÏR 1	120	5 414 578,35
SCI ALTAÏR 2	120	2 076 960,85
SCI ANTIN HAUSSMANN	18	274 408,23
SCI HAUSSMANN 90	1 809	2 757 802,72
SLIB	85 494	2 085 353,12
SPAFIN	153 174	2 614 498,66
TURBO SA	8 165	126 833,01
VAL A	1 640 000	276 872 875,00
VALMY LIBERTÉ CONSEIL	2 471	66 586,58
D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 15 000 Euros		237 607,90
E) Avances en compte courant		
FINANCIÈRE CLADEL		45 091,07
SPAFIC		2 141 592,06
F) Créances rattachées		0,00
III - ACTIONS PROPRES		
NATEXIS BANQUES POPULAIRES	41 871	2 430 575,85
Total des titres en portefeuille au 31 décembre 2000		2 732 867 447,19

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau n° 2

Article L 357 de la loi sur les sociétés commerciales

(En milliers d'unités)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital au 31/12/2000	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication				Milliers d'euros	Milliers d'euros
- Filiales et participations (détenues à plus de 10 %)					
NATEXIS BANQUE Luxembourg 28, avenue Marie Thérèse - L 2132 Luxembourg	40 000 EUR	3 394 EUR	100,00%	40 637	40 637
NATEXIS CAPITAL 100, rue Réaumur - 75002 PARIS	16 195 EUR	30 967 EUR	100,00%	46 542	46 542
EUROPOLIS INVEST HOLDING 45, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS	147 073 FRF	(28 748) FRF	20,04%	9 689	3 891
CRISTAL NEGOCIATIONS 45, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS	1 500 FRF	509 FRF	100,00%	35 259	436
SAMIC 24, avenue Fontvieille - 98000 MONACO	160 EUR	665 EUR	69,60%	15 916	15 916
LINEBOURSE 45, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS	24 542 EUR	(17) EUR	100,00%	24 011	24 011
INVEST SIGMA 45, rue Saint-Dominique - 75007 PARIS	650 250 FRF	1 371 FRF	100,00%	99 130	99 130
IMMOBILIÈRE ABC 115, rue Montmartre - 75002 PARIS	3 917 FRF	218 813 FRF	99,99%	47 138	47 138
BANQUE PRIVÉE SAINT DOMINIQUE 12-14, rond point des Champs Elysées - 75008 PARIS	20 216 EUR	1 192 EUR	99,00%	26 167	26 167
FINANCIÈRE NATEXIS BANQUE POPULAIRE 48 bis, rue Faber - 75007 PARIS	2 762 906 FRF	784 697 FRF	91,32%	433 514	433 514
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE BFCE 48 bis, rue Fabert - 75007 PARIS	603 847 FRF	227 293 FRF	100,00%	92 729	92 729
ASSET BACKED MANAGEMENT CORPORATION 712 Fifth Avenue - NY 10019 - New York	10 000 USD	28 917 UDS	100,00%	10 747	10 029
COFICINE 26, rue de Montévidéo - 75016 PARIS	5 574 EUR	3 373 EUR	92,50%	30 317	30 317
INTEREPARGNE 176, rue Montmartre - 75002 PARIS	43 640 FRF	42 428 FRF	50,09%	18 327	18 327
BAIL BANQUE POPULAIRE 115, rue Montmartre - 75002 PARIS	417 051 FR	839 799 FRF	100,00%	199 595	199 595
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE 27, boulevard Bourdon - 75004 PARIS	262 349 FRF	1 630 671 FRF	100,00%	496 844	496 844
AUXILIAIRE ANTIN 18, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS	833 845 FRF	6 123 FRF	100,00%	127 119	127 119
BANQUE POPULAIRE DU LUXEMBOURG 47, boulevard Royal - L 2449 LUXEMBOURG	1 150 000 LUF	126 387 LUF	50,51%	21 153	21 153
FACTOREM 4, place de la Coupole - 94600 CHARENTON LE PONT	65 596 FRF	556 111 FRF	100,00%	109 318	109 318
VAL A 115, rue Montmartre - 75002 PARIS	167 200 EUR	115 075 EUR	98,09%	276 873	276 873
BANQUE DES PROFESSIONS LIBÉRALES 115, rue Montmartre - 75002 PARIS	146 400 FRF	7 975 FRF	100,00%	21 887	21 887
FINANCIÈRE CLADEL 115, rue Montmartre - 75002 PARIS	60 791 FRF	15 188 FRF	100,00%	10 099	10 099
SOGEMIN 47-53, Cannon Street - LONDON EC4M 5SH	14 744 GBP	(7 214) GBP	80,00%	13 693	13 693
SPAFICA 115, rue Montmartre - 75002 PARIS	3 346 FRF	285 602 FRF	99,98%	45 689	45 652
SBFI 7, rue Meybeer - 75009 PARIS	56 560 FRF	(2 546) FRF	83,69%	7 696	6 755
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
- Filiales et Participations non reprises au paragraphe A					
21 - Dans les sociétés françaises (ensemble)				70 546	68 588
22 - Dans les sociétés étrangères (ensemble)					
*Chiffres extraits des documents comptables au 31 décembre 2000.				11 590	7 864

Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2000	Observations
--	--	--	---------------------------------------	------------------------------	--------------

Milliers d'euros

Milliers d'euros

Milliers d'euros

68

69

219 712	51 616	5 391 EUR	3 218 EUR	1 500	*
770 418	103 666	111 861 EUR	27 829 EUR	5 620	*
-	-		11 529 FRF	-	*
-	-	26 044 FRF	(7 647) FRF	-	*
-	-	4 743 EUR	327 EUR	-	*
-	-	151 EUR	(10 415) EUR	-	*
-	-	44 013 FRF	14 741 FRF	1 903	*
-	-	115 511 FRF	(12 902) FRF	-	*
-	-	20 282 EUR	578 EUR	2 188	*
3 869	-	644 235 FRF	571 215 FRF	9 104	*
-	-	50 641 FRF	34 815 FRF	-	*
451 370	-	11 528 USD	4 375 USD	-	*
3 811	-	9 277 EUR	2 270 EUR	1 996	*
-	-	330 964 FRF	50 589 FRF	1 340	*
976 662	-	14 818 FRF	(29 895) FRF	-	*
35 826	-	300 954 FRF	287 162 FRF	2 042	*
-	-	54 665 FRF	(159 567) FRF	2 517	*
349 591	25 916	958 120 LUF	186 071 LUF	1 363	*
76 230	-	548 831	125 376 FRF	777	*
-	-	5 430 EUR	3 024 EUR	-	*
18 553	-	331 339 FRF	116 FRF	-	*
11 233	-	4 584 FRF	1 943 FRF	-	*
-	-	780 GBP	(324) GBP	-	*
62 443	-		(13 051) FRF	-	*
-	-	4 599 FRF	(8 098) FRF	-	*

2 962 657

664 678

33 139

10 033

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales
Tableau n° 3 en euros

<i>NATURE DES INDICATIONS</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	222 252 525,70	227 448 811,43	235 734 613,70	531 418 160,00	683 510 272,00
Nombre d'actions émises	14 578 810	14 919 664	15 463 177	33 213 635	42 719 392
Nombre d'obligations remboursables en actions	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	3 456 997	3 456 997	3 456 997	3 456 997	3 373 451
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 553 514 655,87	183 783 894,13	67 660 795,95	6 017 734 663,05	12 744 230 589,08
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	(44 757 729,89)	130 203 502,19	25 133 622,81	141 743 636,13	(91 999 342,33)
Impôt sur les bénéfices	(2 848 313,64)	(4 683 888,30)	23 653 841,79	(25 952 159,60)	(40 481 217,94)
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(30 846 215,48)	132 057 265,82	44 465 112,93	106 860 867,76	(230 860 374,57)
Montant des dividendes distribués	22 225 252,57	22 744 881,14	25 978 137,36	73 069 997,00	106 798 480,00
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	(3,27)	8,41	3,16	3,49	(3,10)
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(2,12)	8,85	2,88	3,22	(5,40)
Dividende versé à chaque action	1,52	1,52	1,68	2,20	2,50
Personnel					
Nombre de salariés	1 024	6	3	1 878	4 426
Montant de la masse salariale	53 935 404,76	434 466,89	438 052,80	68 948 813,00	253 261 960,20
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc)	27 444 854,18	178 398,26	212 588,26	38 646 789,53	123 272 964,19

Eléments juridiques

70
71

■ VIE SOCIALE	72
■ RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS	72
■ PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 31 MAI 2001	73

Vie sociale

L'absorption par Natexis Banques Populaires, en juin 2000, de sa principale filiale exerçant la même activité, Natexis Banque, a permis la simplification d'un schéma d'organisation hérité des étapes successives qui ont abouti à la création de Natexis Banques Populaires.

Grâce à cette restructuration juridique, le Conseil d'administration de la société mère peut exercer directement la plénitude de ses pouvoirs sur cette entité désormais réunifiée.

En application des recommandations contenues dans le rapport sur le Gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées, il avait été mis en place par le Conseil d'administration un Comité des rémunérations et un Comité de contrôle des comptes dès 1996.

Il a été décidé cette année la création d'un Comité d'audit ayant pour mission d'analyser les risques et le contrôle interne, dont la présidence a été confiée à M. Jean-François Moulin, Directeur général de la Banque Populaire Bretagne Atlantique.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil d'administration de mars 2001 a adopté les termes d'une Charte de l'administrateur et d'un Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Toujours dans le souci de permettre au Conseil de délibérer sur la base d'une information la plus complète possible, les différentes Directions de Natexis Banques Populaires ont apporté un soin tout particulier à la qualité et la quantité des documents communiqués aux administrateurs tout au long de l'exercice.

La variété et l'importance des sujets soumis au Conseil ont conduit celui-ci à se réunir huit fois au cours de l'année 2000.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

• *Nomination - Renouvellement*

Le Conseil d'administration a accueilli, lors de sa séance du 17 janvier 2001, le nouveau représentant permanent de la Banque Populaire de l'Ouest en la personne de son Président, Monsieur Alphonse Eon, en remplacement de Monsieur Camille Martin.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Robert Zolade prenant fin lors de l'Assemblée générale du 31 mai 2001, il est proposé à l'Assemblée le renouvellement de son mandat pour une durée de six ans.

• *Autres mouvements*

Monsieur Alexander von Tippelskirch a démissionné de sa fonction d'administrateur de Natexis Banques Populaires à la suite d'un accord intervenu entre Natexis Banques Populaires et IKB, selon lequel la coopération, non remise en cause entre ces deux groupes bancaires, ne se traduira plus par une représentation aux Conseils d'administration de ces sociétés.

Le Conseil lors de sa séance du 17 mai 2000 a remercié Monsieur von Tippelskirch pour sa participation efficace à ses travaux tout au long de son mandat.

Le Conseil d'administration a été informé lors de sa séance du 19 juillet 2000 de la démission de Madame Dominique Durand, administrateur élu par les salariés.

Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions relevant de l'Assemblée générale du 31 mai 2001

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

Les trois premières résolutions figurant à l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes annuels (1^{ère} résolution), des conventions réglementées visées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (2^{ème} résolution), l'affectation du résultat et la décision de distribution d'un dividende de 2,5 euros par action (3^{ème} résolution).

INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ SUR LE MARCHÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Il est proposé, aux termes de la 4^{ème} résolution, de renouveler les autorisations données à la société en vue d'acquérir une fraction de ses propres actions sur le marché, soit dans le cadre d'interventions en fonction des situations de marché, soit en vue de leur cession éventuelle aux salariés du groupe, notamment lors de la mise en œuvre de programmes d'achat d'actions par les salariés et/ou dans le cadre du régime des options d'achat d'actions. La 5^{ème} résolution a simplement pour objet de réaffecter aux sommes distribuables le montant des dividendes versés aux actions que la société détenait lors de la mise en paiement et auxquels elle ne peut prétendre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé (6^{ème} résolution) de renouveler le mandat d'administrateur de M. Robert Zolade, qui arrive à échéance avec la présente Assemblée. La 7^{ème} résolution a pour objet d'ajuster le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

AUGMENTATION DE CAPITAL EN FAVEUR DES SALARIÉS DU GROUPE BANQUES POPULAIRES

Il est proposé au Conseil (8^{ème} résolution) de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital, pour un volume plafonné, réservées aux salariés du Groupe Banques Populaires, adhérents pour ce faire à un plan d'épargne d'entreprise institué par le Groupe. Cette mesure est conforme aux dispositions figurant dans la loi sur l'épargne salariale adoptée par le Parlement en février 2001.

ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AU BÉNÉFICE DES SALARIÉS

La 9^{ème} résolution a pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Conseil par une précédente Assemblée, en vue de permettre l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions. Les bénéficiaires pourront être choisis parmi les salariés de Natexis Banques Populaires, de ses filiales, de la Banque Fédérale des Banques Populaires, des Banques Populaires et de certaines de leurs filiales.

DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR PROCÉDER À DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Il est proposé, dans les 10^{ème} à 13^{ème} résolutions, de faire donner par l'Assemblée au Conseil les autorisations nécessaires pour procéder, le cas échéant, à des augmentations de capital sans avoir à convoquer une Assemblée pour ce seul objet. Ces autorisations sont plafonnées en montant (150 millions d'euros) et limitées dans le temps.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il est proposé quelques aménagements des statuts :

- les 14^{ème} et 15^{ème} résolutions visent à modifier les articles 27 et 25 des statuts afin de permettre la retransmission des Assemblées par télétransmission ainsi que, lorsque la réglementation le permettra, de donner la possibilité de participer et de voter aux Assemblées par télétransmission ou visioconférence ;
- la 16^{ème} résolution a simplement pour objet d'harmoniser la rédaction de certains articles des statuts avec la nouvelle codification du Code de commerce et du Code monétaire et financier qui réunit les textes figurant antérieurement dans la loi bancaire et la loi de modernisation des activités financières.

Projets de résolutions à l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2001 De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

Résumé : cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 2000

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance

- du compte rendu des opérations sociales de Natexis Banques Populaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2000,
- des comptes sociaux de l'exercice,
- et après avoir entendu les rapports de MM. les Commissaires aux Comptes,

approuve le bilan et le compte de résultat tels qu'ils lui sont présentés, et prend acte de la présentation des comptes consolidés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Résumé : cette résolution a pour objet d'approuver, s'il en existe, les conventions visées aux articles 225-38 du nouveau Code de commerce et présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial de MM. les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 225-38 du Code de Commerce.

TROISIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DES RÉSULTATS . DIVIDENDES

Résumé : cette résolution a pour objet de fixer à 2,5 euros par action le dividende net, augmenté d'un avoir fiscal dépendant de la situation de l'actionnaire.

L'Assemblée générale, connaissance prise du résultat social tel qu'il ressort des comptes de l'exercice, approuve la répartition des résultats proposée par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale décide d'imputer le résultat de l'exercice, soit - 230 860 374,57 euros, à la prime d'émission, qui se montera, après affectation, à 1 475 112 707,37 euros.

L'Assemblée générale décide de distribuer un dividende de 2,5 euros nets d'impôts à chacune des 42 719 392 actions formant le capital social et ayant toutes jouissance au 1^{er} janvier 2000, par prélèvement :

- sur la réserve générale de la somme de :
106 343 933,72 euros
- sur le report à nouveau de la somme de :
454 546,28 euros
- soit ensemble :
106 798 480,00 euros

Le dividende sera payable à partir du 5 juin 2001.

Il est rappelé à l'Assemblée générale, conformément à la loi, que les dividendes payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	1997	1998	1999
Dividende distribué par action au nominal de 100 F depuis 1995 et 16 euros depuis 1999	10,00 FRF	1,68 euro soit 11,02 FRF	2,2 euros soit 14,43 FRF
Impôt payé au Trésor (avoir fiscal) ⁽¹⁾	5,00 FRF	0,84 euro	1,1 euro
Nombre d'actions rétribuées	14 578 810	14 919 664	33 213 635

(1) pour les personnes physiques

QUATRIÈME RÉSOLUTION : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ SUR LE MARCHÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Résumé : cette résolution a pour objet de permettre à la société d'acheter, dans des limites fixées, ses propres actions sur le marché.

Conformément aux dispositions des articles 225-209 à 225-212 du Code de commerce, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre maximum d'actions représentant jusqu'à 2 % du capital social, soit à ce jour 854.388 actions.

Ces titres pourront être acquis, en une ou plusieurs fois, par tous moyens :

- en vue de la régularisation du cours de l'action, par intervention systématique en contre-tendance ;
- dans le cadre d'interventions en fonction des situations de marché ;
- en vue de leur cession éventuelle aux salariés de Natexis Banques Populaires, de ses filiales, et du Groupe Banques Populaires, notamment lors de la mise en œuvre de programmes d'achat d'actions et/ou dans le cadre du régime des options d'achat d'actions.

L'Assemblée générale décide que le prix maximum d'achat sera de 150 euros par action et le prix minimum de vente, de 75 euros par action. Le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 128 158 200 euros.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de ce jour.

Le Conseil d'administration est expressément autorisé à déléguer à son Président, avec faculté de subdéléguer, l'exécution des décisions prises dans le cadre de la présente résolution.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU MONTANT DE DIVIDENDES REVENANT À DES ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ

Résumé : cette résolution a pour objet d'affecter le montant des dividendes revenus en 2000 à des actions détenues par la société elle-même lors de leur mise en paiement.

L'Assemblée générale décide d'affecter en compte "report à nouveau" le montant des dividendes 2000 revenant aux 160 014 actions Natexis Banques Populaires détenues par la Société lors du paiement du dividende. Ces dividendes, au titre de 1999, représentaient une somme de 352 030,80 euros.

SIXIÈME RÉSOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Résumé : cette résolution a pour objet de renouveler pour la durée statutaire le mandat d'un Administrateur, Monsieur Zolade, prenant fin cette année.

L'Assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Robert Zolade pour une période de six ans prenant fin avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

SEPTIÈME RÉSOLUTION : JETONS DE PRÉSENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résumé : cette résolution a pour objet d'ajuster le montant des jetons de présence versés au Conseil d'administration.

L'Assemblée générale fixe, à compter du 1^{er} janvier 2001, le montant maximum des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à 1 500 000 FRF.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

HUITIÈME RÉSOLUTION : AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL EN FAVEUR DES SALARIÉS DU GROUPE DES BANQUES POPULAIRES

Résumé : cette résolution a pour objet de permettre aux salariés de l'ensemble du Groupe Banques Populaires, de souscrire à une ou plusieurs augmentations de capital de Natexis Banques Populaires, dans des conditions comparables à celles dont peuvent d'ores et déjà bénéficier les salariés de la société et de ses filiales conformément au droit commun. Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser une augmentation de capital portant sur un maximum de 2 500 000 actions, soit un peu moins de 6% du capital actuel, cette autorisation étant valable cinq ans.

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément à l'article L 444-3 du Code du Travail modifié par l'article 4 de la loi N°2001-152 du 19 février 2001, sur l'épargne salariale, autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions réservée aux salariés du Groupe Banques Populaires, constitué de Natexis Banques Populaires, des sociétés dont le capital est détenu majoritairement, directement ou indirectement par Natexis Banques Populaires, des Banques Populaires, de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et d'entités sous le contrôle de la

Banque Fédérale des Banques Populaires et/ou des Banques Populaires, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué par le Groupe Banques Populaires.

Le montant maximum de l'augmentation de capital qui pourra être réalisée en vertu de la présente autorisation est limité à 2 500 000 actions .

Le prix de souscription des actions émises ne devra pas être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, sans pour autant pouvoir être inférieur de 20 % à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de cette décision du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs afin de fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, en particulier les conditions d'ancienneté des salariés et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits, ainsi que les autres modalités de réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée générale délègue également au Conseil d'administration tous pouvoirs afin de procéder aux opérations d'augmentation du capital social, d'en constater la réalisation et de modifier corrélativement les statuts.

Cette autorisation emporte renonciation par les actionnaires de leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés au titre de cette augmentation de capital.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'augmentation de capital devra être réalisée dans un délai de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DE SALARIÉS

Résumé : cette résolution a pour objet de renouveler et d'étendre l'autorisation donnée par l'Assemblée de 1996, venant à expiration cette année, afin de permettre l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés de Natexis Banques Populaires et de ses filiales, ainsi qu'aux salariés de l'ensemble du Groupe Banques Populaires, dès que les dispositions législatives le permettront. Le nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être créées à ce titre est de 2,5 millions, sur trois ans.

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sous la condition suspensive de la publication de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques modifiant à cet effet l'article L 225-180 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscriptions ou d'achat d'actions de la société au bénéfice de ceux qu'il désignera, parmi :

- ses salariés et ses dirigeants mandataires sociaux, ainsi que parmi les salariés et les dirigeants mandataires

sociaux de sociétés dont le capital est détenu majoritairement, directement ou indirectement, par Natexis Banques Populaires,

- les salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui contrôle Natexis Banques Populaires, des Banques Populaires, et des entités dont le capital est détenu pour plus de 50 %, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par la Banque Fédérale des Banques Populaires ou les établissements affiliés.

Chaque option consentie donnera droit, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, à la souscription ou à l'achat d'une action de la société.

L'Assemblée autorise en conséquence le Conseil à procéder en une ou plusieurs fois à des augmentations de capital dans la limite d'un plafond de 2.524.000 actions, correspondant tant aux levées d'options qui seront consenties à compter du jour de la présente Assemblée (2.000.000 d'options) qu'à la levée des options accordées antérieurement, susceptibles d'être exercées dans les délais fixés lors de leur attribution (soit un solde maximum de 524.000 options).

Il s'ajoutera éventuellement à ce nombre celui des options à émettre en supplément pour préserver, dans les cas prévus par la loi, les droits des bénéficiaires d'options de souscriptions d'actions.

Conformément à la loi, cette autorisation emporte, au profit des bénéficiaires d'options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises par suite des levées d'options.

Le prix d'exercice des options, qui sera fixé par le Conseil d'administration, ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés au vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option sera consentie, ni inférieur à 95% de cette moyenne arrondie au dixième d'euro supérieur.

Les options non exercées dans le délai de sept ans seront caduques.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de désigner les bénéficiaires des options, de fixer les conditions et modalités complémentaires d'attribution et d'exercice des options dans le respect des principes énoncés ci-dessus, d'accomplir toutes formalités à l'effet de constater l'augmentation de capital qui résultera de l'exercice desdites options.

La présente autorisation est valable pour une durée de trente huit mois à compter de la présente Assemblée.

Cette autorisation entrera en vigueur dès la levée de la condition suspensive dont elle est assortie, sans qu'il y ait lieu de le faire constater par une nouvelle décision de l'Assemblée.

DIXIÈME RÉOLUTION : DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Résumé : les dixième à treizième résolutions visent à déléguer au Conseil d'administration la faculté de procéder à des augmentations de capital en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions. Il s'agit d'une délégation globale, accordée en application de l'article L225-129 alinéa 3 du Code de Commerce, valable pour une durée de vingt-six mois. Elle porte sur des émissions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription et sur des augmentations de capital par incorporation de réserves. Cette délégation fixe à ces émissions et augmentations de capital un plafond non cumulatif de 150 millions d'euros, soit la création d'environ une action nouvelle pour cinq existantes.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L 225-129 du Code de Commerce,

Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières, y compris des bons autonomes, de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article L 228-93.

Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Décide, en outre, que le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs

mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause dans la limite de leur demande ; si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société, en application de l'article L 228-95 du Code de Commerce entrant dans le plafond du troisième alinéa ci-dessus, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes.

Constate que la délégation susvisée emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous autres titres donnant accès au capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières émises.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons.

Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises à l'occasion de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la limite inférieure définie par la loi.

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- arrêter les prix et conditions des émissions,
- fixer les montants à émettre,
- fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre,
- déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant,
- prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,

- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions,
- conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions ainsi qu' à la cotation et au service financier des titres,
- constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Et d'une manière générale prendre toutes dispositions utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur le jour de ces émissions.

En cas d'émission de titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

Décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article L 225-129 du Code de Commerce.

ONZIÈME RÉSOLUTION : DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L 225-129 du Code de Commerce,

Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières, y compris des bons autonomes, de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article L 228-93.

Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros de nominal,

montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Décide, en outre, que le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à cent cinquante millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et dans les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.

Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée.

Constate que la délégation susvisée emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription à tous autres titres donnant accès au capital auxquelles donneront droit les valeurs mobilières émises.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons.

Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale le cas échéant à la limite inférieure prévue par la loi.

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions,
- de fixer les montants à émettre,
- de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre,
- déterminer les modalités de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant les conditions de leur rachat en Bourse,
- suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois,

- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
- procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions,
- conclure tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions ainsi qu' à la cotation et au service financier des titres,
- constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Et de manière générale prendre toutes dispositions utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

Plus particulièrement en cas d'émissions d'actions ou valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la société, le Conseil d'administration aura tout pouvoir à l'effet notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser,
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ainsi que le nombre d'actions ou valeurs mobilières à créer en rémunération,
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital de la société,
- d'inscrire au passif du bilan à un compte "prime d'apport", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale; de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite "prime d'apport", de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée.

En cas d'émission de titres de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme aux actions de la société, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

Décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article L 225-129 du Code de Commerce.

DOUZIÈME RÉSOLUTION : DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FACULTÉ D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES, PRIMES D'ÉMISSION OU D'APPORT

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, délègue au dit Conseil les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Le montant de l'augmentation susceptible d'être réalisée dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder un montant nominal maximum de cent cinquante millions d'euros fixé indépendamment du plafond maximum de l'augmentation résultant des émissions de valeurs mobilières autorisées par les résolutions précédentes.

L'Assemblée générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet le cas échéant de déterminer les dates et modalités des émissions, fixer les montants à émettre et plus généralement de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

L'Assemblée décide que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature. La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article L 225-129 du Code de Commerce.

TREIZIÈME RÉSOLUTION : FIXATION DES LIMITATIONS GLOBALES POUR LES AUTORISATIONS DONNÉES DANS LES RÉSOLUTIONS PRÉCÉDENTES

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide :

- de fixer à cent cinquante millions d'euros le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par la présente Assemblée, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions conformément à la loi,
- de fixer à cent cinquante millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en francs français, en monnaies étrangères ou en unité de compte établie par référence à un ensemble de devises étrangères, le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital pouvant être émises.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION : RETRANSMISSION DES ASSEMBLÉES PAR TÉLÉTRANSMISSION

Résumé : cette résolution a pour objet de compléter les statuts afin de permettre la retransmission publique de l'Assemblée par tous moyens, notamment par Internet, par télétransmission ou visioconférence.

L'Assemblée générale extraordinaire décide de compléter l'article 27 des statuts en y ajoutant un quatrième alinéa ainsi rédigé :

"Le Conseil d'administration peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique de l'intégralité des réunions par visioconférence ou télétransmission. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans les avis de réunion et de convocation."

QUINZIÈME RÉSOLUTION : PARTICIPATION ET VOTE AUX ASSEMBLÉES PAR TÉLÉTRANSMISSION

Résumé : cette résolution a pour objet de compléter les statuts afin d'introduire, lorsque la loi le permet, la possibilité de participer et de voter en Assemblée par télétransmission ou visioconférence.

L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 25 des statuts (quatrième alinéa) dont la rédaction serait désormais la suivante :

"Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans les avis de réunion et de convocation, par télétransmission. Le Conseil d'administration peut également décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation".

SEIZIÈME RÉSOLUTION : MISE EN CONFORMITÉ DE CERTAINS ARTICLES DES STATUTS AVEC LA NOUVELLE CODIFICATION DU DROIT BANCAIRE ET DU DROIT DES SOCIÉTÉS

Résumé : cette résolution a pour but de modifier le texte de certains articles des statuts qui font référence à divers articles de la loi sur les sociétés commerciales, de la loi bancaire ou de la loi de modernisation des activités financières, et qui ont été intégrés dans le Code de Commerce ou le Code Monétaire et Financier.

A la suite de l'intégration des dispositions de la loi du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, et de la loi de modernisation des activités financières du 2 juillet 1996 dans le Code Monétaire et Financier, l'Assemblée générale décide de mettre en conformité le texte de plusieurs articles des statuts avec la nouvelle codification. En conséquence :

- dans l'article 1 des statuts, l'alinéa 1 est désormais rédigé comme suit : "La Société est de forme anonyme. Elle est régie par la réglementation des sociétés commerciales, par les dispositions du Code Monétaire et Financier et par les présents statuts"
- dans l'article 2 des statuts relatif à l'objet social, les mots "la fourniture de tous services d'investissement au sens de la loi du 2 juillet 1996" sont remplacés par les mots "la fourniture de tous services d'investissement tels qu'ils sont définis par le Code Monétaire et Financier"

A la suite de l'intégration dans le Code de Commerce de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales et de la nouvelle codification des articles de ladite loi, l'Assemblée générale décide de mettre en conformité le texte de plusieurs articles des statuts avec la nouvelle codification. En conséquence :

- dans l'article 10 des statuts, les mots "fixés par les articles 97-1 et suivants de la loi N° 66-357 du 24 juillet 1966" sont remplacés par les mots "fixés par les articles 225-27 et suivants du Code de Commerce" ; à l'avant dernier alinéa de ce même article, les mots "la loi N° 66-357 du 24 juillet 1966" sont remplacés par les mots "le Code de Commerce"
- dans l'article 24 des statuts, les mots «dans les conditions de l'article 158 de la loi N° 66-357 du 24 juillet 1966" sont remplacés par les mots "dans les conditions de l'article 225-203 du Code de Commerce"

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Informations complémentaires

■ RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT NATEXIS BANQUES POPULAIRES	81
■ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	82
■ RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	84
■ MARCHÉ DES TITRES DE NATEXIS BANQUES POPULAIRES	85
■ DIVIDENDES	86
■ AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT NATEXIS BANQUES POPULAIRES	86
■ RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	88
■ COMMUNICATION FINANCIÈRE ET RESPONSABLE DE L'INFORMATION	89

Renseignements de caractère général concernant Natexis Banques Populaires

DÉNOMINATION

Natexis Banques Populaires

SIÈGE SOCIAL

45, rue Saint-Dominique - 75007 Paris

FORME JURIDIQUE

Natexis Banques Populaires est une société anonyme régie par la réglementation des sociétés commerciales, par la réglementation des établissements de crédit et par ses statuts. Elle a le statut de banque tel que défini par la loi bancaire de 1984.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

La société a été constituée le 20 novembre 1919 sous le nom de Crédit National. Sa durée a été portée à 99 ans à compter du 9 novembre 1994, sauf prorogation ou dissolution anticipée. Le nom de Natexis Banques Populaires a été adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 juillet 1999.

OBJET SOCIAL

Aux termes de l'article 2 de ses statuts, la société a pour objet principal de détenir et de gérer des participations dans des sociétés françaises ou étrangères qui ont elles-mêmes pour objet la mise à disposition des entreprises ou des particuliers de tous services et moyens de financement, notamment :

- l'exercice de toutes opérations de banque et opérations connexes au sens de la loi bancaire ;
- la fourniture de tous services d'investissement ;
- l'accomplissement des missions spécifiques confiées par l'État dans le domaine économique et financier, dans le cadre de conventions particulières ;
- la prise de participation dans les sociétés, groupements ou associations se rapportant directement ou indirectement aux activités précédemment indiquées ;
- l'exercice de toutes opérations de courtage ;
- la réalisation de toutes opérations civiles ou commerciales.

Dans la limite des agréments prévus par la réglementation en vigueur, la société peut exercer elle-même directement les activités précédemment indiquées.

REGISTRE ET NUMÉRO D'INSCRIPTION

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

B 542 044 524 Code APE 652 C

DOCUMENTS SOCIAUX

Les documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social.

EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (TITRE V, ARTICLE 37 DES STATUTS).

Sur le bénéfice de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint une somme égale au dixième du capital social : il reprend son cours obligatoire lorsque cette réserve descend au-dessous de ce dixième.

Le solde des bénéfices constitue, avec éventuellement le report à nouveau bénéficiaire, le bénéfice distribuable dont l'Assemblée générale ordinaire a la libre disposition dans le cadre de la législation en vigueur et qu'elle peut, soit reporter à nouveau, soit porter aux réserves, soit distribuer en tout ou partie, sur la proposition du Président approuvée par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale ordinaire peut aussi décider la mise en distribution de sommes prélevées sur le report à nouveau ou sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale ordinaire peut proposer aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre un paiement du dividende en numéraire, ou un paiement en actions. Dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions de la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Dans les conditions légales en vigueur, le Conseil d'administration peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques fixées par le Conseil d'administration dans un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

• *Droit de vote double*

Selon l'article 28 des statuts, un droit de vote double est attribué dans les conditions légales, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, ainsi que - en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves,

primes ou bénéfiques - aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le délai visé à l'alinéa précédent ne sera pas interrompu par toute opération de transfert du nominatif au nominatif intervenant par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parent, de degré successible.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double, qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

• Identification des actionnaires

Selon l'article 5 des statuts, la société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1 % des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans

le procès-verbal de l'assemblée, d'un actionnaire représentant au moins 1 % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Informations sur le capital

CAPITAL SOCIAL

683 510 272 euros au 31 décembre 2000, divisé en 42 719 392 actions de 16 euros chacune entièrement libérées.

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, sous forme nominative ou au porteur.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 mai 1996 a autorisé le Conseil d'administration à augmenter selon des modalités diverses le capital social de la société.

A cette date, elle a limité l'augmentation de capital qui pourrait résulter des autorisations données au montant nominal global de F 1 500 millions. Ces autorisations d'émissions peuvent être utilisées en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société.

Les Assemblées générales extraordinaires des actionnaires du 23 juin 1997 et du 16 juin 1998 ont accepté le renouvellement des enveloppes avec suppression du droit préférentiel de souscription. L'Assemblée générale du 27 mai 1999 a également accepté le renouvellement de ces enveloppes à hauteur d'un plafond d'augmentation de capital de 230 millions d'euros.

ÉTAT DES AUTORISATIONS DONNÉES PAR CES ASSEMBLÉES

Nature des valeurs mobilières à émettre	Date d'expiration		Montant nominal d'augmentation du capital autorisé par émission en euros
	avec maintien du DPS	avec suppression du DPS	
Actions contre espèces ou par incorporation de réserve	03/05/2001	27/05/2002	230 000 000
Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)	03/05/2001	27/05/2001	230 000 000
Obligations avec Bons de Souscription d'Actions (OBBSA)	03/05/2001	27/05/2001 *	230 000 000
Obligations Convertibles en Actions	03/05/2001	27/05/2001 *	230 000 000
Obligations Remboursables en Actions	03/05/2001	27/05/2001 *	230 000 000
Valeurs mobilières composées	03/05/2001	27/05/2001 *	230 000 000
Titres Subordonnés Remboursables en Actions	03/05/2001	27/05/2001 *	230 000 000
Actions auxquelles donnent droit des valeurs mobilières émises par des filiales majoritaires	-	Délai légal	230 000 000

* Ces obligations, valeurs mobilières composées et titres subordonnés seront émis dans la limite d'un montant maximum de 610 millions d'euros (ou contre-valeur en devises).

TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL*• Options de souscription d'actions*

L'Assemblée générale extraordinaire du 3 mai 1996 a autorisé le Conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois dans un délai de 5 ans des options de souscription d'actions de la société au bénéfice de salariés et de mandataires sociaux du groupe et d'augmenter le capital d'un montant maximum de 45 millions de francs.

Le prix de souscription de ces actions correspond à la moyenne des 20 derniers cours cotés ayant précédé la séance du Conseil qui fixe les modalités du plan d'options annuel, avec application d'une décote de 5 %, conformément à la législation.

Au titre de l'exercice 2000, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 20 septembre 2000, décidé de procéder à l'attribution d'options. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a désigné 110 bénéficiaires, et attribué 220 000 options, permettant chacune la souscription d'une action au prix de 83,14 euros.

82
83

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIÉS

	Plan 1996	Plan 1997	Plan 1998	Plan 1999	Plan 2000
Nombre d'options attribuées	50 000	92 750	102 500	200 000	220 000
Nombre de bénéficiaires	112	274	133	77	110
Prix d'exercice (en francs)	341	294,80	378,17		
Prix d'exercice (en euros)				59,31	83,14
Options exerçables à compter du	2 juillet 1998 (*)	1 juillet 2002 (*)	7 juillet 2003	22 septembre 2004	23 novembre 2005
Nombre d'options exercées	37 000	71 400	2 100	0	0
Nombre d'options annulées	6 550	6 500	15 100	2 400	0
Nombre d'options restant à exercer	6 450	14 850	85 300	197 600	220 000

(*) L'OPA du Groupe Banques Populaires réalisée le 2 juin 1998 a permis d'exercer par anticipation les options des Plans 1996 et 1997.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIRIGEANTS *

	Plan 1996	Plan 1997	Plan 1998	Plan 1999	Plan 2000
Nombre d'options attribuées	16 800	13 500	16 000	112 000	92 000
Nombre de bénéficiaires	8	4	3	11	10**
Prix d'exercice (en francs)	341	294,80	378,17		
Prix d'exercice (en euros)				59,31	83,14
Options exerçables à compter du	2 juillet 1998	1 juillet 2002	7 juillet 2003	22 septembre 2004	23 novembre 2005
Nombre d'options exercées	10 000	7 500	0	0	0
Nombre d'options annulées	5 000	6 000	8 000	0	0
Nombre d'options restant à exercer	1 800	0	8 000	112 000	92 000

* Le présent tableau est extrait du tableau précédent.

** Il s'agit des membres du Comité de Direction générale, à l'exception du Président-Directeur général.

• Obligations convertibles en actions

En septembre 1993, une émission de 1 781 000 obligations convertibles en actions à échéance de sept ans a été réalisée. Le prix de remboursement à l'échéance de l'OC est de 855 F. Chaque obligation peut être convertie en une action Natexis Banques Populaires. Compte tenu des rachats effectués, il restait 1 387 800 obligations en circulation au 31 décembre 2000.

Nombre d'obligations converties en actions au cours de l'exercice 2000 : 236.

Le remboursement final, soit en titres, soit en espèces, est prévu à compter du 1^{er} janvier 2001.

• Titres subordonnés convertibles en actions

En mai 1996, une émission de 2 068 968 titres subordonnés convertibles en actions jusqu'au 31 décembre 2002,

à raison d'une action pour un titre subordonné, a été lancée pour un montant de 900 001 080 francs de nominal. Au 31 décembre 2000, 1 985 651 titres subordonnés restaient en circulation.

Nombre de titres subordonnés convertis en actions au cours de l'exercice 2000 : 83 310.

• Actionnariat salarié

L'Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 1998 a reconduit pour 5 ans les dispositions adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 1993 relative à la création d'un actionnariat salarié, notamment par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise, dans une limite d'augmentation de capital de 100 millions de francs ou son équivalent en euros. Au 31 décembre 2000, ces fonds détenaient 807 958 actions.

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

	Nombre d'actions en début d'exercice	Nombre d'actions créées pendant l'exercice	Nombre d'actions en fin d'exercice	Capital social (en francs)	Capital social (en euros)
1996	14 332 201	246 608 ⁽¹⁾	14 578 810	1 457 881 000	
1997	14 578 810	340 854 ⁽²⁾	14 919 664	1 491 966 400	
1998	14 919 664	543 513 ⁽³⁾	15 463 177	1 546 317 700	
1999	15 463 177	17 750 458 ⁽⁴⁾	33 213 635		531 418 160
2000	33 213 635	9 505 757 ⁽⁵⁾	42 719 392		683 510 272

27 mai 1999 : conversion du capital en euros

(1) dont 20 030 actions provenant de souscriptions du FCPE Actionnariat
7 actions provenant de la conversion de TSDIC
226 572 actions provenant du paiement du dividende en actions

(2) dont 13 778 actions provenant de souscriptions du FCPE Actionnariat
327 076 actions provenant du paiement du dividende en actions

(3) dont 105 735 actions provenant de souscriptions du FCPE CN Actionnariat
128 870 actions provenant de la levée d'options de souscription
308 908 actions provenant du paiement du dividende en actions

(4) dont 16 081 704 actions nouvelles émises en rémunération de l'apport partiel d'actifs de la CCBP à Natexis S.A.
459 555 actions au titre de la rémunération de la fusion-absorption de Banques Populaires Ingénierie S.A. par Natexis Banques Populaires
481 131 actions au titre du paiement du dividende en actions
725 698 actions au titre des FCPE
2 370 actions au titre de la levée d'options de souscription

(5) dont 606 225 actions nouvelles émises en rémunération de l'apport à Natexis Banques Populaires des titres Bail Banque Populaire détenus par les Banques Populaires régionales
1 014 910 actions au titre du paiement du dividende en actions
3 386 962 actions nouvelles émises au titre des apports des sociétés Assurances Banque Populaire et Factorem et des apports-fusions des SAS Fructivie et Factorem
8 172 actions au titre des FCPE
83 310 actions provenant de la conversion de TSDIC
5 550 actions au titre de la levée d'options de souscription
236 actions au titre de la conversion d'OCA
4 400 392 actions au titre de l'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles en novembre et décembre 2000

Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2000, les principaux actionnaires de Natexis Banques Populaires sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
Banque Fédérale des Banques Populaires ⁽¹⁾	53,46	51,98
Banques Populaires régionales et CASDEN BP ⁽²⁾	25,77	31,00
Actionnariat salarié (FCPE)	1,89	1,68
IKB	1,01	1,49

(1) dont Maine Services, filiale à 100 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires : 0,31 % du capital, 0,24 % des droits de vote

(2) dont CASDEN BP : 2,25 % du capital, 1,79 % des droits de vote
B.P. ROP Banque Populaire : 2,07 % du capital, 2,32 % des droits de vote
BICS Banque Populaire : 1,97 % du capital, 2,40 % des droits de vote
Banque Populaire de Lorraine : 1,90 % du capital, 2,06 % des droits de vote
BRED Banque Populaire : 1,75 % du capital, 2,54 % des droits de vote.

DÉTENTION DES ACTIONS PAR LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil d'administration, personnes physiques et morales, détiennent 65 % du capital de Natexis Banques Populaires.

La détention des actions par les mandataires sociaux est non significative. Se reporter page 83 pour les options de souscription de la société consenties à certains salariés et mandataires sociaux.

MODIFICATIONS DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Au 31 décembre - en %	1998	1999	2000
Groupe Banques Populaires et ses filiales	74,36	88,06	79,23
Actionnariat salarié	0,64	2,49	1,89
IKB Financière France	2,59	1,25	1,01

PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES EXERÇANT OU POUVANT EXERCER UN CONTRÔLE SUR NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Le Groupe Banques Populaires exerce les responsabilités prévues par la réglementation bancaire, du fait de leur position d'actionnaire principal de Natexis Banques Populaires.

Marché des titres de Natexis Banques Populaires

PLACES DE COTATION

- Les actions Natexis Banques Populaires sont cotées à la Bourse de Paris et se négocient sur le marché du règlement mensuel (Code SICOVAM : 12068). Le titre Natexis Banques Populaires fait partie des indices SBF 120 et SBF 250 d'Euronext Paris S.A.
- Les TSDIC mai 1996 sont cotés à la Bourse de Paris sous la rubrique "obligations convertibles". Les obligations convertibles en actions 3,25 % de l'emprunt septembre 1993 l'ont été sous la même rubrique jusqu'en décembre 2000, date de leur remboursement.

84
85

MARCHÉ DE L'ACTION

Évolution des cours moyens mensuels et du nombre de titres négociés depuis septembre 1999

Action Natexis Banques Populaires

Année	Mois	Cours moyen en euros	Cours + haut en euros	Cours + bas en euros	Nombre de titres négociés	Capitaux négociés en milliers d'euros
1999	Septembre	63,15	67,45	60,20	342 868	21 985
	Octobre	68,04	74,00	65,60	379 048	26 039
	Novembre	73,88	76,00	69,00	908 216	66 957
	Décembre	70,56	73,95	69,00	693 822	49 903
2000	Janvier	68,92	75,00	65,00	315 398	21 385
	Février	65,80	68,20	64,90	141 195	9 320
	Mars	68,09	79,50	65,00	233 670	16 721
	Avril	74,76	79,00	67,60	118 984	8 886
	Mai	76,74	80,00	72,40	309 294	23 430
	Juin	74,94	78,40	73,00	647 540	48 535
	Juillet	78,20	83,00	72,80	289 868	23 038
	Août	83,73	86,00	80,00	574 163	48 389
	Septembre	89,39	96,80	84,55	378 345	33 731
	Octobre	89,91	95,20	84,50	380 668	34 117
	Novembre	90,79	94,80	85,00	226 428	20 635
	Décembre	92,41	94,45	90,10	268 528	24 752
2001	Janvier	95,47	99,50	92,30	366 783	34 960
	Février	99,67	102,20	97,10	279 072	28 010
	Mars	98,72	101,90	93,00	494 493	48 316

OCA 3,25 % Septembre 1993

Année	Mois	Cours moyen en euros	Cours + haut en euros	Cours + bas en euros	Nombre de titres négociés	Capitaux négociés en milliers d'euros
1999	Septembre	131,60	135,00	131,00	437	57
	Octobre	132,33	135,80	131,02	596	78
	Novembre	131,59	131,80	131,00	1 358	199
	Décembre	131,69	132,20	130,00	393	52
2000	Janvier	129,21	131,00	128,75	2 529	326
	Février	129,07	129,75	128,50	5 287	682
	Mars	129,55	130,20	129,00	1 371	177
	Avril	130,10	130,50	129,78	515	67
	Mai	130,51	131,00	129,80	368	48
	Juin	130,60	131,30	130,20	252	33
	Juillet	131,11	131,70	130,50	77	10
	Août	131,42	131,68	131,18	390	51
	Septembre	131,92	132,15	131,70	421	56
	Octobre	132,56	132,75	132,20	1 866	247
	Novembre	132,99	133,22	132,70	1 820	242
	Décembre	130,00	133,71	111,00	762	99
2001	Plus de cotation					

Titres subordonnés à durée indéterminée convertibles en actions (TSDIC) 5 5/8 % mai 1996

Année	Mois	Cours moyen en euros	Cours + haut en euros	Cours + bas en euros	Nombre de titres négociés	Capitaux négociés en milliers d'euros
1999	Septembre	73,60	79,00	70,00	38 898	2 932
	Octobre	75,48	78,95	70,00	3 552	270
	Novembre	77,10	79,00	73,00	2 023	154
	Décembre	75,72	79,44	71,00	163 627	12 596
2000	Janvier	73,69	76,99	66,80	1 004	73
	Février	67,79	70,00	66,00	1 374	93
	Mars	67,94	72,80	65,00	7 233	494
	Avril	73,30	75,10	71,50	5 259	365
	Mai	73,31	77,40	70,50	665	48
	Juin	71,41	72,40	69,00	614	44
	Juillet	73,39	79,50	61,50	1 633	115
	Août	82,86	86,50	79,50	933	78
	Septembre	87,38	95,00	78,60	24 819	2 156
	Octobre	88,64	95,00	80,60	734	65
	Novembre	90,64	94,00	86,00	21 136	1 895
	Décembre	90,51	93,00	88,30	140	13
2001	Janvier	91,23	99,00	89,00	4 622	413
	Février	97,25	102,50	92,00	125	10
	Mars	94,78	100,00	91,10	617	44

Dividendes

Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'Etat.

Dividendes distribués au cours des cinq dernières années :

Au 31 décembre	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre d'actions rétribuées	14 578 810	14 919 664	15 463 177	33 213 635	42 719 392
Dividende par action (*)	10 F	10 F	1,68 €	2,20 €	2,50 € **

* Hors avoir fiscal, différencié suivant les bénéficiaires.

** Cette proposition sera soumise à l'Assemblée générale du 31 mai 2001.

Natexis Banques Populaires a offert à ses actionnaires la possibilité du paiement du dividende en actions, pour les dividendes payés jusqu'au titre de l'exercice 1999. Cette option ne sera pas offerte en 2001 au titre de l'exercice 2000.

Autres renseignements concernant Natexis Banques Populaires

HISTORIQUE

Natexis Banques Populaires résulte de l'apport des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires (CCBP) à Natexis S.A., approuvé par les Assemblées générales extraordinaires des deux entités, le 27 juillet 1999.

• Historique de la CCBP

La CCBP a été créée en 1921 afin de conforter l'essor des Banques Populaires. Constituée à l'initiative de ces dernières, elle avait pour objet de rendre les services dont la fourniture "dépassait leurs propres moyens d'action". De 1921 à 1999, la CCBP a exercé à la fois des *activités institutionnelles* pour le compte des Banques Populaires (gestion et suivi des excédents de trésorerie des Banques Populaires, missions spéciales pour le compte de la Chambre Syndicale des Banques Populaires, émissions d'emprunts obligataires ou de titres assimilés) et des *activités opérationnelles* de banque du secteur concurrentiel.

En octobre 1997, la CCBP est entrée dans le capital de Natexis S.A. à hauteur de 23,35 %. Cette prise de participation a été suivie d'une OPA amicale à l'issue de laquelle, le 2 juin 1998, le Groupe Banques Populaires détenait 71,4 % du capital de Natexis S.A. Ce pourcentage a été

porté à 74,36 % à la fin 1998 et à 88,06 % du capital de la nouvelle entité Natexis Banques Populaires à la fin 1999.

A la fin 2000, ce pourcentage est revenu à 79,23 %, suite à l'augmentation de capital qui a été très largement placée auprès des particuliers.

• *Historique des entités constitutives de Natexis*

Créé en 1919, le Crédit National a d'abord développé une activité de prêteur à moyen et long terme, avant de développer des activités complémentaires, afin d'apporter une réponse élargie et globale aux besoins de ses entreprises clientes.

Au cours de 1996, le Crédit National a porté de 10,06 % à 88 %, puis 100 % sa participation au capital de la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE). Créée en 1947, cette dernière exerçait une activité de banque commerciale dont elle avait accentué le développement, parallèlement à la réduction progressive des activités de soutien aux exportations qu'elle exerçait en tant qu'agent de l'Etat.

En juin 1997, le Crédit National, devenu Natexis S.A., a apporté à la BFCE, devenue Natexis Banque, sa branche complète de banque commerciale. Natexis S.A., devenue société holding, assurait quant à elle la cohérence et le pilotage de toutes les activités du groupe Natexis.

• *Unification des structures (1999-2000)*

L'apport en juillet 1999 des activités opérationnelles de la CCBP à Natexis S.A. a donné naissance à la nouvelle entité Natexis Banques Populaires.

Le 28 juin 2000, les actionnaires de Natexis Banques Populaires, réunis en Assemblée générale extraordinaire, ont approuvé la fusion-absorption de Natexis Banque par Natexis Banques Populaires, qui a pris effet au 30 juin 2000. S'agissant d'absorber une filiale détenue à 100 %, cette opération a été placée sous le régime des fusions simplifiées et n'a pas donné lieu à la création d'actions nouvelles.

D'autres opérations de simplification des structures ont été réalisées en 1999 et 2000 :

- absorption de Banques Populaires Ingénierie (B.P.I.) par Natexis Banques Populaires (décembre 1999),
- restructuration de la filière capital investissement en décembre 1999,
- apport en juin 2000 à Natexis Banques Populaires des titres Bail Banque Populaire détenus par les Banques Populaires régionales, rémunéré par une augmentation de capital de Natexis Banques Populaires de 606 225 actions,
- regroupement de Natexis Capital et de Xeod Bourse, deux filiales ayant le statut d'entreprise d'investissement, au sein de Natexis Capital,
- apport de l'activité de Natexis Gestion à Banque Populaire Asset Management, sur le créneau de la gestion collective.

En septembre 2000, Natexis Banques Populaires, agissant pour le compte de l'ensemble des actionnaires de

Factorem membres du Groupe Banques Populaires, a procédé au retrait obligatoire de sa filiale, spécialisée dans l'activité d'affacturage. Une offre publique de retrait obligatoire a concomitamment été réalisée sur Assurances Banque Populaire, filiale du groupe présente sur les métiers de l'assurance vie individuelle et collective, de la prévoyance et de l'assurance dommages. Le 23 novembre 2000, l'Assemblée générale extraordinaire de Natexis Banques Populaires a approuvé l'apport des actions détenues par les Banques Populaires dans Factorem, et dans Assurances Banque Populaire, apport qui a été rémunéré par une augmentation de capital réservée de Natexis Banques Populaires. L'Assemblée générale a aussi approuvé l'apport-fusion des SAS Fructivie et Factorem, holdings de contrôle intermédiaire, à Natexis Banques Populaires.

Le 10 novembre 2000, Natexis Banques Populaires avait annoncé le lancement d'une augmentation de capital qui a connu un vif succès, tant auprès des actionnaires individuels que des investisseurs institutionnels. Largement sursouscrite, cette opération a permis de lever au total 396 millions d'euros, qui sont principalement destinés à financer la croissance externe de la société. Elle a permis de porter de 15 000 à plus de 230 000 le nombre total d'actionnaires de Natexis Banques Populaires, la priorité ayant été donnée à la constitution d'une large base d'actionnaires individuels, principalement des clients ou des sociétaires des Banques Populaires régionales.

SITUATION DE DÉPENDANCE

Natexis Banques Populaires n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun approvisionnement industriel, commercial ou financier.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ni aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats et la situation financière de la société.

Responsable du document de référence et responsables de contrôle des comptes

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Philippe Dupont
Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité, elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Philippe Dupont

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

- Deloitte Touche Tohmatsu,
185, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
- Salustro Reydel,
8, avenue Delcassé - 75008 Paris
- Barbier Frinault et Autres (Arthur Andersen),
41, rue Ybry - 92200 Neuilly sur Seine

Commissaires aux comptes suppléants

- M. Bernard Boiton, demeurant :
16, Parc de Béarn - 92210 Saint-Cloud
- M. François Chevreux, demeurant :
40, rue Guersant - 75017 Paris
- M. Aldo Cardoso, demeurant :
4, rue de l'Ouest - 92200 Nanterre

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés par l'Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 1998, pour une période de six ans prenant fin avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de Natexis Banques Populaires et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président-Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestent erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels et consolidés des exercices 1998 à 2000 arrêtés par le Conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe précisant que les comptes des exercices 1999 et 2000 sont établis conformément aux nouvelles règles de consolidation définies par le règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable et aux nouveaux formats des documents de synthèse consolidés des établissements de crédit définis par le règlement 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Paris et Neuilly, le 15 mai 2001

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES

Richard Olivier

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU

Philippe Vassor

RSM-SALUSTRO REYDEL

Michel Savioz

COMMUNICATION FINANCIÈRE ET RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Responsable de l'information

M. Pierre Jacob

Relations Investisseurs et Actionnaires

Tél. : 01 40 39 78 79

En 2000, Natexis Banques Populaires a renforcé son dispositif de communication financière pour, d'une part, l'adapter à une demande accrue d'information de la part des différentes catégories d'investisseurs et d'autre part être en mesure de fournir une information synthétique et de qualité aux nombreux actionnaires individuels qui ont souscrit à l'augmentation de capital de décembre 2000.

La "Lettre aux actionnaires", qui est le principal vecteur d'information des actionnaires individuels a été rénovée et son

envoi a été élargi à environ 200 000 destinataires. Sa fréquence de parution a été accrue. Un numéro vert (appel gratuit au 0 800 600 525) a par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires. Enfin, le format de l'Assemblée générale ordinaire a été revu de manière à accueillir une assistance plus large et en faire un moment privilégié d'explications sur l'évolution de l'entreprise.

La communication qui accompagne la sortie de comptes (annuels ou semestriels) s'appuie sur un communiqué de presse (mis en ligne à une heure annoncée à l'avance) qui est complété d'une réunion avec la presse économique et les analystes financiers. Une présentation des comptes est également effectuée systématiquement à Londres.

La rubrique "actionnaires et investisseurs" du site Internet de l'entreprise propose en français et en anglais l'ensemble des documents et présentations fournis aux différents publics.

Table de correspondance

entre le document de référence et le rapport annuel

Le présent rapport annuel, enrichi des rubriques énumérées ci-dessous, tient lieu de document de référence enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse.

	<i>Pages</i>
I. Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	88
II. Renseignements de caractère général concernant Natexis Banques Populaires et son capital	
2.1. Renseignements de caractère général concernant la société	81
2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital (et les actionnaires)	19, 82, 83 et 84
2.3. Marché des titres	85
2.4. Dividende et politique de distribution	86
III. Renseignements concernant l'activité de Natexis Banques Populaires	
3.1. Présentation de la société et de son Groupe	7 et 81
3.2. Situation de dépendance	87
3.3. Faits exceptionnels et litiges	87
3.4. Evolution des effectifs	3 et 11
3.5. Investissements	11 et 68
IV. Patrimoine - Situation financière - Résultats	
4.1. Les comptes consolidés de Natexis Banques Populaires	24
4.2. Les comptes sociaux de Natexis Banques Populaires	56
V. Organes d'administration, de direction et de surveillance	
5.1. Composition des organes	
Conseil d'administration au 31 décembre 2000	4
Direction générale et direction au 31 décembre 2000	5
5.2. Rémunération du Conseil d'administration et des organes de direction	47 et 83
5.3. Schémas d'intéressement du personnel	83
VI. Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	20 et 86



En application de son règlement n° 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 18 mai 2001 sous le n° R- 01-218

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

VOS INTERLOCUTEURS

Relations Investisseurs et Actionnaires

Tél. : 01 40 39 78 79

Fax : 01 40 39 46 02

Numéro Vert : 0800 600 525

E-mail : reinvest@nxbp.fr

Pierre Jacob

Frédérique Duvignacq

Alain Hermann

Christian Verpilleux

Service des Titres

Jean-Luc Mennesson

Tél. : 01 58 32 31 86

Fax : 01 58 32 30 21

45, rue Saint-Dominique
75007 Paris
Tél. : 01 48 00 48 00
Site web : www.nxbp.banquepopulaire.fr

